

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le

ID : 974-219740222-20231216-13_20231216-DE

S²LOW



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES



COMMUNE DU TAMPON

2023-2027

Entre :

La Caisse des Allocations familiales de La Réunion représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Harry-Claude MOREL et par sa Directrice générale par intérim, MADAME Virginie DERAND ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

La commune du Tampon, représentée par son maire, M. André THIEN AH KOON, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;

Ci-après dénommée « la commune » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Sommaire

Préambule	4
Article 1 - Objet de la convention territoriale globale (Ctg)	7
Article 2 - Les champs d'intervention de la Caf	7
Article 3 - Les champs d'intervention de la commune	14
Article 4 - Les objectifs partagés au regard des besoins	22
Article 5 - Engagements des partenaires	25
Article 6 - Modalités de collaboration	25
Article 7 - Échanges de données	26
Article 8 - Communication	26
Article 9 - Evaluation	27
Article 10 -Durée de la convention	27
Article 11 -Exécution formelle de la convention	27
Article 12 -La fin de la convention	28
Article 13 -Les recours	28
Article 14 -Confidentialité	29
ANNEXE 1 - Diagnostic partagé	30
ANNEXE 2 - Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale	83
ANNEXE 3 - Plan d'actions 2023-2027 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés	84
ANNEXE 4 - Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg	121
ANNEXE 5 - Evaluation	123
ANNEXE 6 - Décision du conseil d'administration de la Caf de La Réunion en date du XX/XX/2023	125
ANNEXE 7 - Décision du conseil municipal de la commune du TAMPON en date du XX/XX/2023	125

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de La Réunion en date du 29/11/2023 concernant la stratégie de déploiement des Ctg figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville du TAMPON en date du 16/12/2023 figurant en annexe 7 de la présente convention.

Préambule

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales

et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

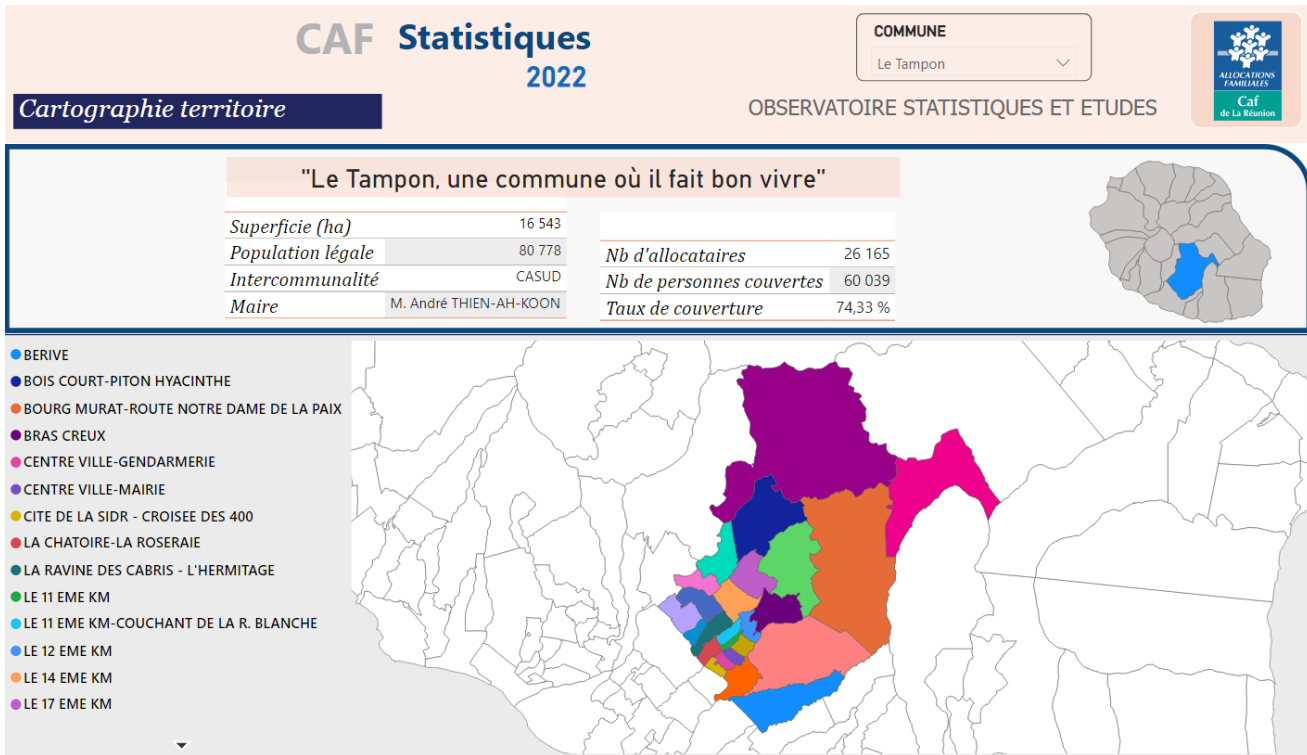
La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

L'annexe 1 intitulée « le diagnostic partagé » présente les caractéristiques sociales et territoriales, l'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles, les territoires et les champs d'intervention prioritaires.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de La Réunion et la commune du Tampon concluent une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

L'analyse conduite par la Caf visant à mutualiser les connaissances des besoins des familles et de leur situation à l'échelle locale fait apparaître les caractéristiques territoriales suivantes :



Données CAF - Allocataires CAF

FICHE SYNTHESE DES PRESTATIONS FAMILIALES ET LEGALES

	Commune	Evo entre 2018 et 2022	DEPARTEMENT	Evo entre 2018 et 2022 dépt	% Com. / Dépt
Populations légales en vigueur au 1er janvier 2021	80 778		863 083		9,17 %
Nombre d'allocataires	26 165	7,89 %	286 870	6,75 %	9,12 %
% des personnes isolées :	43,17 %		43 %		
% des familles monoparentales :	22,48 %		24 %		
% des couples seuls :	6,15 %		6 %		
% des couples avec enfant(s) :	28,00 %		27 %		
Nombre de personnes couvertes :	60 039	3,01 %	664 573	2,07 %	9,03 %
% pers. couv. / pop légale INSEE :	74,33 %		77 %		
Allocataires précaires(RSO ou AAH ou RSA)	10 895	-1,06 %	123 157	-0,62 %	8,85 %
% allocs précaires/total allocataires commune:	41,64 %		44 %		
Nombre d'enfants présents du rang 1 à 12 :	24 943	-0,24 %	284 028	-0,86 %	8,79 %
% des 0 à 2 ans :	14,12 %		18 %		
% des 3 à 5 ans révolus :	14,22 %		10 %		
% des 6 à 11 ans révolus :	30,93 %		30 %		
% des 12 à 16 ans révolus :	25,47 %		30 %		
% des 17 à 18 ans ou plus :	8,82 %		12 %		
Montant médian du QF CNAF	476		478		
Part des allocs ayant des ressources inf. au SMIC(%) :	80 %		79 %		
dont part des allocataires ayant des ressources nulles	35 %		35 %		

COMMUNE : Le Tampon **2022**

Article 1 - Objet de la convention territoriale globale (CTG)

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

La CTG est toujours une démarche partenariale, personnalisée et adaptée au contexte communal.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

La Ctg a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

Pour garantir un accompagnement homogène des familles sur tout le territoire, la CAF en partenariat avec les communes déploie un panier de service minimal. Ce socle de base est inscrit dans la CTG, déclinant ainsi les 7 thématiques suivantes :

- accès aux droits et aux services
- petite enfance
- accompagnement à la parentalité
- enfance et jeunesse
- logement et amélioration du cadre de vie
- animation de la vie sociale
- accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle

Article 2 - Les champs d'intervention de la Caisse d'allocations familiales

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune du TAMPON concernent les champs suivants :

Favoriser l'accès aux droits et aux services

L'accessibilité aux services constitue un enjeu fort pour la Branche famille pour la période 2021-2025. La Caf de La Réunion en fait une démarche structurante, dans le cadre des relations avec les usagers et plus globalement par son inscription sur le territoire.

L'élaboration d'un schéma départemental d'amélioration d'accessibilité aux services pour les usagers par l'État et les collectivités locales implique d'anticiper et de se projeter pour les années à venir, tout en valorisant l'offre de service rendu aux allocataires réunionnais à la hauteur du rôle primordial joué par la Caf de La Réunion au sein de notre département/région.

L'accès aux droits se concrétise par une offre globale de la Caf et le versement des prestations légales, en privilégiant une qualité de service basée sur l'accès rapide et l'exactitude des droits et sur une relation de proximité développée comme suit :

- Une permanence administrative hebdomadaire au sein de la mairie annexe du 23^{ème} selon un planning préétabli, à proximité immédiate de la France Services. On recense en 2022 1 480 personnes qui se sont rendues à cette permanence.
- Le passage du Mobi'Caf selon un planning prédéfini dans les quartiers de Pont d'Yves, Petit Tampon et Trois-Mares. En 2022, ce sont 1 347 allocataires qui ont été accueillis par ce biais.
- Un partenaire relais, le réseau Médiathèque du Tampon (regroupant la médiathèque du Centre-Ville, la ludothèque de la Plaine des Cafres, la Bédéthèque de Trois-Mares ainsi que la médiathèque numérique de la Chatoire) où les allocataires peuvent bénéficier d'un accompagnement dans l'utilisation du caf.fr pour les démarches de téléprocédures.
- 1 France Service en fonctionnement sur le quartier du 23^{ème} KM ouverte depuis octobre 2020, permettant ainsi à chaque citoyen d'accéder aux services publics et de pouvoir réaliser leurs démarches administratives sur les plateformes numériques. 392 allocataires ont été accompagnés pour des démarches sur caf.fr en son sein.
- Depuis mars 2022, la Caf propose des webinaires d'information sur les actualités et les réformes de la branche famille à destination des partenaires du territoire.
- Un accompagnement individuel et collectif des familles, réalisé par la Caf, dans le cadre de ses offres de service du Socle National de Travail Social et du règlement intérieur d'action sociale (**184 rendez-vous des droits en 2022**, des aides financières individuelles autour d'évènements de vie fragilisant : décès, séparation, naissance, impayés de loyer, prévention des expulsions locatives, accompagnement des allocataires en situation de monoparentalité confrontés à des difficultés d'insertion).
- Un appui du Pôle Ressources Handicap (PRH) à l'ingénierie pour l'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap et un soutien à l'accessibilité des structures de petite enfance et d'accueil de loisirs. En 2022, le PRH a accompagné 54 familles et enfants. Il a aussi mené des actions de communication et de sensibilisation au handicap et à la maladie chronique pour 95 professionnels au sein de structures de la petite enfance et d'accueil de loisirs.
- Un accompagnement budgétaire au sein de la permanence du Point Conseil Budget de l'association ESF Réunion.
- La lutte contre la précarité alimentaire avec l'épicerie sociale Saint-Martin située au Centre-Ville et son annexe située à la Plaine des Cafres

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale

Petite Enfance

Parce que la branche Famille entend favoriser l'égalité des chances et l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, les Caf sont les premiers financeurs des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), grâce aux aides à l'investissement et au fonctionnement, pour réduire les coûts supportés par les gestionnaires et permettre aux familles de recourir aux services d'accueil collectif à moindre coût. Elles veillent pour cela à encourager l'accueil de tous les enfants, en particulier ceux qui sont en situation de handicap ou issus de familles pauvres.

Au 31/12/2022, l'existant sur la commune se traduit par :

- Une offre de 221 places en Prestation de Service Unique (Psu), soit 4 établissements gérés par la SPL Petite Enfance (181 places) et 1 établissement géré par l'association l'ilot Z'enfants (40 places), offre bientôt portée à 461 avec l'ouverture imminente des 4 multi-accueils de 60 places contractualisées dans la CTG précédente.

Calculée sur la base du barème Cnaf, la Psu permet de favoriser une accessibilité réelle à l'ensemble des familles. Les Caf veillent aussi à encourager l'accueil de tous les enfants, en particulier ceux qui sont en situation de handicap ou issus de familles pauvres. Ciblés sur le rééquilibrage social, les bonus « inclusion handicap » et « mixité sociale » visent aussi à alléger la charge des gestionnaires d'Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje). Depuis 2020, les gestionnaires situés dans des territoires disposant de ressources moins importantes pourront également prétendre au « bonus territoire Ctg ». Grâce à ces aides, le reste à charge des gestionnaires d'Eaje peut être fortement réduit, jusqu'à un niveau pouvant se situer autour de 10% du coût de fonctionnement dans certains cas.

Ainsi, un soutien financier pour 221 places en mode Psu s'élève à plus de 2,5 millions d'euros versés en 2022 (PSEJ, Psu, Bonus Mixité et handicap, Caso, FRT). A noter qu'à compter de la fin du Cej en 2022, les places existantes au 31/12/2022, intégrées ou pas dans un CEJ, soutenues par la collectivité de compétence, bénéficieront, en sus de la Psu, du Bonus Territoire en lieu et place des aides Caf perçues en N-1 (Cej/Caso/Caa/Frt).

- Une offre de 122 places en EAJE fonctionnant avec le Complément Mode de Garde - Prestation Accueil du Jeune Enfant (12 micro-crèches Cmg-Paje).
- Une offre de 972 places en accueil individuel avec 285 assistantes maternelles agréées, dont 341 places sont en Maison d'Assistants Maternelles (28 MAM Cmg-Paje).
- Un Relais Petite Enfance communal, soit 1.25 ETP pour l'animation, lieu d'information, de rencontre et d'échanges qui s'adresse à la fois aux parents (accompagnement dans leur parcours de recherche d'un mode de garde) et aux professionnels de l'accueil individuel. La gestion en est assurée par le CCAS.
- Une coordination Enfance Jeunesse (CEJ) est assurée par la chargée de coopération Ctg à hauteur de 0.25 Etp.
- L'adhésion de la commune à la solution de portail pré-inscription centralisé depuis le 1er février 2019 ; permettant ainsi de faciliter la vie des familles dans les démarches de pré-inscription de leurs enfants dans les divers services d'accueil

Enfance-jeunesse

L'élaboration et l'animation du Schéma Départemental des Services aux Familles permet de renforcer, coordonner et structurer l'action des acteurs pour améliorer les services aux familles du territoire de La Réunion.

La commune du Tampon n'échappe pas aux inégalités sociales et territoriales du fait de sa situation géographique et d'une population largement touchée par le poids de la précarité et de la pauvreté.

De ce fait, le principal enjeu est de prioriser via une coopération renforcée, les interventions en réponse aux besoins des familles réunionnaises et mutualiser les moyens d'action.

Dans cette perspective, les leviers déclinés ci-après seront actionnés :

- La poursuite de l'amélioration continue de la qualité du service aux familles à travers des dispositifs d'évaluation renforcés et partagés,
- La consolidation des dispositifs d'écoute usagers afin d'actualiser en continu les diagnostics existants à partir des difficultés objectives et des besoins exprimés en direct,
- Le développement de l'innovation locale afin de décaler les regards et coproduire des modes d'intervention adaptés et partagés dans une logique d'investissement social.
- Pour les 3 - 11 ans, l'enjeu est de soutenir les familles dans la conciliation de leur vie familiale, sociale et professionnelle, en proposant à leurs enfants une offre d'accueil éducative de qualité et accessible financièrement, sur l'ensemble des temps libres en dehors de l'école. L'enjeu est également de contribuer à permettre à tous les enfants d'avoir accès à des offres d'activités diversifiées (culturelles, sportives, scientifiques...) avec une attention particulière portée aux enfants les plus défavorisés, notamment en matière de départ en vacances.
- Concernant les 12-25 ans, il s'agit de soutenir les jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie, en renforçant la présence éducative auprès des jeunes dans des structures répondant à leurs besoins et en généralisant une nouvelle offre de service en direction des adolescents, en favorisant la prise de responsabilité des jeunes et en encourageant leurs initiatives ainsi que leur engagement citoyen.

L'offre de la Caf de La Réunion se traduit ici par :

- Une offre de 2 777 places en Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) extrascolaire répartis sur plus d'une vingtaine de sites conventionnés, portée par le Service des Sports de la Commune.
- Une éducation nutritionnelle et une amélioration de la qualité des repas dans le cadre de la prestation d'accueil et de restauration scolaire (PARS), dont le montant versé, en 2022 par la Caf de La Réunion s'élève à 3 525 259.88 € pour 1 865 438 repas proposés à 13 664 rationnaires dont 4 000 du secondaire.

De plus, il est important d'accompagner les jeunes âgés de 12-25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie. L'objectif est de favoriser leur engagement citoyen et d'être présent à leurs côtés, avec leurs parents et avec les partenaires pour contribuer à créer les conditions permettant à chacun d'eux d'avoir les moyens de son projet de vie sociale et professionnelle.

L'offre de la Caf de La Réunion se traduit ici par :

- L'éducation au numérique (ateliers intergénérationnels, Promeneurs du net...),
- Le soutien aux partenaires qui mettent en œuvre les projets soutenus par les jeunes, avec notamment 3 projets Coups de pouce portés par l'Espace de Vie Sociale Allons Jouer Mangue.
- Le soutien technique et financier à la fonction socio-éducative du Foyer de Jeunes travailleurs avec 18 logements en diffus.
- Le soutien aux projets Opération Ville Vie Vacances en partenariat avec l'Etat. L'action OVVV financée sur la commune est portée par l'association Allons Jouer Mangue.

Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes

Afin de valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants, la Caf de La Réunion dispose de plusieurs dispositifs :

- L'accompagnement à la scolarité (CLAS) vise à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants et les jeunes, de l'école élémentaire jusqu'au lycée, ont besoin pour s'épanouir et réussir. L'orientation se fait en accord avec les parents et en lien avec les enseignants. Il est mis en œuvre sur la commune par l'UDAF et concerne 250 enfants. Différentes actions sont proposées en dehors du temps scolaire, qui associent également les parents.
- Les 4 Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), trois associatifs et l'un porté par le CCAS. L'ensemble des principes et les missions du REAAP sont déclinés dans une charte nationale élaborée en partenariat avec les mouvements familiaux, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), les services de l'Etat et les associations d'élus locaux.
- L'accompagnement social pour encourager le départ des familles en vacances dans les centres de vacances (Village de Corail, Centre de vacances de l'Ermitage...) par le biais de l'Aide au Temps Libre (ATL).
- La Caf de La Réunion intervient aussi dans la mise en œuvre de séjours vacances en familles, au village Corail, pour les familles en accompagnement social dans le cadre du Socle National de Travail Social. Ainsi en 2022, 5 séjours vacances ont été organisés par les travailleurs sociaux de la Caf de l'antenne sud.
- Les deux classes passerelles sur la commune, l'une à l'école Edgard Avril située au 23ème KM et l'autre à Charles Isautier.
- La promotion de la coparentalité :
 - La médiation familiale, portée par l'Association de Médiation Familiale (AMEFA). Elle s'adresse aux couples mariés ou non, séparés, divorcés ou en instance de divorce, aux familles recomposées et pacées. Elle a pour objectif la préservation d'un lien familial lorsqu'un événement ou une situation l'ont fragilisé. Des permanences sont organisées de façon hebdomadaire à la Maison des Familles de la Chatoire.

- L'espace rencontre est quant à lui mis en œuvre par l'UDAF à l'échelle du bassin sud. Lieu neutre, il est préconisé dans les situations où une relation enfants-parents est interrompue, difficile ou conflictuelle, et lorsque l'espace de rencontre représente la meilleure solution pour l'exercice du droit de visite. Plus de 70 mesures, quasi exclusivement orientées par le juge aux affaires familiales sont prescrites annuellement.

Des informations collectives « parents et la séparation » sont également mises en place avec le concours de l'AMEFA et l'ARIPA.

- La systématisation de l'Intermédiation Financière des Pensions Alimentaires : un partenariat dynamique Caf/Justice au service des familles séparées. Pour assurer la réussite de cette automaticité et une réponse globale et attentionnée à nos usagers, la Caf et les Tribunaux judiciaires de l'Ile, dont celui de Saint-Pierre, travaillent de concert, dans une dynamique partenariale forte.
- La prévention et la sensibilisation des enfants, des jeunes et des parents aux violences intra familiales (VIF), notamment par des actions collectives à destination des familles participant aux dispositifs CLAS et REAAP.
- L'Aide et Accompagnement à Domicile (AAD) est un nouveau service qui contribue au soutien des parents dans le cadre du parcours naissance et du parcours séparation. La finalité des interventions d'aide et d'accompagnement à domicile est de renforcer l'autonomie des familles, momentanément affectées. Le dispositif s'adresse aux familles ayant au moins un enfant de moins de 18 ans ou attendant leur premier enfant.

A la suite d'un appel à projets lancé au premier trimestre 2022, la Caf de La Réunion a retenu 5 opérateurs dont l'agence SCOPAD sur le secteur Sud.

Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement

Logement et cadre de vie

La branche Famille est un acteur central des politiques du logement. Elle a tout d'abord un rôle de soutien de ces politiques, en assurant le versement des aides personnelles au logement pour le compte de l'État, en aidant les ménages à accéder et à se maintenir dans l'habitat. Elle développe également des actions d'accompagnement social en faveur des ménages en situation d'impayés. En complément, des dispositions spécifiques justifiées par le contexte local émanent également au Règlement Intérieur d'Action Sociale de la Caf de la Réunion.

Ainsi, l'offre de service est composée :

- Du soutien à l'amélioration légère de la résidence principale des ménages allocataires (selon critères du règlement intérieur de la Caf) ;
- Du traitement des situations de non-décence des logements des ménages bénéficiant d'une allocation de logement ;
- De la mise en œuvre d'une action d'amélioration du cadre de vie, dans le cadre du développement durable ;
- De l'engagement dans la démarche de lutte contre les marchands de sommeil.

- Du traitement des situations d'impayés de loyer et prévention des expulsions locatives. Les familles allocataires sont accompagnées par les travailleurs sociaux de la Caf, dans la recherche de solutions adaptées. Les travailleurs sociaux participent également à la Commission spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX).

Animation de la vie sociale

L'animation de la vie sociale est un des axes importants de la politique d'action sociale de la Caf. Elle s'appuie sur des équipements de proximité que sont les centres sociaux et les espaces de vie sociale, qui permettent aux habitants de s'impliquer, de favoriser les rencontres et le partage. La Caf accompagne les partenaires et les structures dans leurs projets de développement. Elle apporte son expertise pour aider les porteurs de projets dans le soutien à la fonction de pilotage et à la mise en œuvre d'actions. Elle engage des moyens financiers importants par le biais de prestations de service.

Les Espaces de Vie Sociale (EVS) sont des lieux de proximité qui développent des actions collectives permettant le renforcement des liens sociaux et familiaux, les solidarités de voisinage, ainsi que la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers. Une association est agréée EVS sur la commune du Tampon, l'Association Allons Jouer Mangue (AJM, implantée sur le QPV de la Chatoire.

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle

La réforme de la recentralisation du RSA à La Réunion, en cohérence avec les engagements de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, s'impose comme un enjeu majeur dans le département. Dans ce cadre, depuis 2020, la Caf de La Réunion a en charge la gestion du RSA, dont l'orientation des bénéficiaires du RSA et la mission d'accompagnement des bénéficiaires de RSA Majoré, mission dévolue par la Loi. Il s'agit de parvenir à une orientation rapide et efficace « du premier coup », de proposer un accompagnement adapté à l'hétérogénéité des situations pour inscrire le bénéficiaire dans une dynamique de parcours, vers la concrétisation de son projet de vie.

Les demandeurs de RSA qui ouvrent un droit à la prestation depuis le 1^{er} décembre 2020 bénéficient de l'offre globale de service mise en place et deviennent ainsi acteurs de leurs parcours :

- Demande caf.fr en toute autonomie, accompagnement numérique dans nos espaces multi-services ou chez nos partenaires relais, rendez-vous instruction RSA avec un conseiller pour certains demandeurs RSA.
- Saisie du recueil de données sociales et professionnelles sur ESPOAR (extranet pour l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires de RSA) pour permettre leur orientation rapide vers un référent unique en charge de son accompagnement vers l'insertion : Conseil Départemental, Pôle emploi, Mission locale ou Caf selon son profil et sa situation.
- Suivi de son parcours sur ESPOAR : Pass orientation, Rendez-vous Caf, contractualisation, passage en équipe pluridisciplinaire en cas de non-respect de ses engagements ou de prolongation de la contractualisation.

En ce qui concerne l'accompagnement des bénéficiaires du RSA majoré, celui-ci s'articule autour d'un contrat d'engagement réciproque avec le référent unique Caf comprenant des objectifs liés à la parentalité, la mobilité et l'accès à un logement. Majoritairement ce sont des contrats mixtes (engagement sur le volet social et engagement sur le volet professionnel).

En 2022, la commune du Tampon compte plus de 8 305 bénéficiaires du RSA, dont 1 195 bénéficiaires du RSA majoré. Dans ce cadre, l'offre de la Caf de la Réunion à leur destination, se traduit par :

- L'orientation des publics bénéficiaires du RSA majoré vers les partenaires de confiance (AREP, L.A. Plateforme) en charge de l'accompagnement des actions d'insertion sociale et professionnelle. En 2021, ce sont ainsi 142 familles monoparentales qui ont signé un Contrat d'Engagement Réciproque et qui ont été accompagnées par les travailleurs sociaux de la Caf dans le cadre de leur insertion socio-professionnelle en lien avec des opérateurs de confiance.
- L'accompagnement individuel et collectif des familles à la levée des freins (logement, emploi, transport, santé, sport et culture) réalisé par les travailleurs sociaux de la Caf, dans le cadre du Socle National de Travail Social, notamment autour d'évènements de vie fragilisant (décès, séparation, naissance). En 2022, ce sont 620 rendez-vous et 40 aides de dépannage sollicitées pour un montant de 29 997 €.
- L'accompagnement budgétaire au Point Conseil Budget Sud de la Croix Rouge Réunion.
- La participation aux Comités Territoriaux de l'Insertion et de l'Emploi (CTIE) pilotés par le Conseil Départemental, associant notamment le CCAS, la Caf, le Pôle Emploi et la Mission Locale. Cette instance a pour objectif de consolider la démarche partenariale sur le territoire. En effet, l'approche collective permet une réponse concertée face aux problématiques et aux besoins, des usagers.

Article 3 - Les champs d'intervention de la commune

La commune du Tampon met en œuvre une pluralité d'actions et de dispositifs pour répondre aux besoins identifiés de la population :

1) La petite enfance

Une subvention est allouée à la SPL Petite Enfance pour la gestion :

- Du Multi Accueil les P'tits Marmailles
- De la crèche collective
- Du Multi Accueil « Les Moutardiers »
- De la crèche familiale des Araucarias.

Un soutien financier est aussi apporté par la commune au jardin d'enfant « nos Zéphants ». La commune accueille sur son territoire 281 assistantes maternelles, 28 MAM et 12 micro-crèches.

Porté par le CCAS, la commune dispose d'un Relais Petite Enfance (RPE) centre d'informations et d'orientations pour les familles et les assistant(e)s maternel(les) situé en plein cœur du QPV Araucarias. Le RPE a organisé 392 sessions d'accueil individuel en direction des assistantes maternelles et a fourni 557 informations individuelles auprès des parents.

La commune, en collaboration avec la SPL Petite enfance, organise le salon de la petite enfance réunissant divers acteurs du monde de l'enfance : artisans de produits pour bébé, ateliers de lecture, de prévention santé, coloriage... Pour une journée festive alliant informations et animations.

La collectivité propose à ses habitants 20 aires de jeux réparties sur tout le territoire avec des espaces ludiques, propices au partage et à la rencontre pour les enfants. Par exemple l'aire de jeux du Pont d'Yves qui a coûté 345 600€ et propose aux 135 joueurs qu'elle peut accueillir, 11 jeux multifonctions.

2) L'enfance et la jeunesse

Un accueil de loisirs est mis en place par le service des sports de la commune avec :

- 5 centres aérés pour les enfants âgés de 3- 5 ans et 6 centres pour les enfants âgés de 9-12 ans.
- « Sports vacances » avec 248 places pour les 6-12 ans et 130 places pour les 3-5 ans

Une plateforme a été créée par le service des sports afin de recenser et faciliter l'inscription aux ALSH. Une permanence est mise en place afin d'accompagner les familles qui auraient besoin d'une aide pour remplir le dossier en ligne.

En réponse à un besoin des jeunes, la collectivité met à disposition trois parcs de Street Workout à Trois Mares, la Pointe et Chemin Mazeau ainsi que des plateaux noirs couverts.

3) La Cité éducative

Avec le collège de la Chatoire comme chef de file, la Cité éducative s'adresse aux habitants des territoires de la politique de la ville et s'inscrit dans une mobilisation nationale, lancée par le gouvernement et portée par le ministère chargé de la Ville et du Logement. Elle a été labellisée en janvier 2022, et ce, pour une durée de 3 ans.

Elle a plusieurs missions :

- intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire
- mobiliser et structurer tous les acteurs de la communauté éducative autour d'enjeux éducatifs partagés pour consolider la prise en charge des enfants et des jeunes de QPV

- déployer des projets innovants ou des initiatives à forte valeur ajoutée susceptibles de faire ensuite l'objet d'un essaimage à plus grande échelle

-coordonner et renforcer les dispositifs existants

Ces missions sont structurées autour de trois grands axes :

- 1- Conforter le rôle de l'école
- 2- Promouvoir la continuité éducative
- 3- Ouvrir les champs des possibles

4) Le soutien à la parentalité

La commune compte 3 Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) portés par le CCAS :

- La Case Léô au 23ème km
- La Maison Verte au Araucarias
- Le LAEP Itinérant sur les quartiers du centre-ville et de Trois Mares

Plusieurs actions REAAP sont portées par le CCAS :

- Parents d'ados
- Bébés mode d'emploi
- La matinale des papas

Le Tampon dispose d'une ludothèque sur le secteur de la Plaine des Cafres, portée par le réseau de lecture public.

Toujours dans cette dynamique de renforcement de la fonction parentale le commun soutien le Projet de Réussite Educative. Situé au sein du service de la politique de la ville et rattaché à la Caisse des Ecoles, le PRE est destiné à un public âgé de 2 à 16 en QPV. Il s'appuie sur les dispositifs de droit commun et les actions existantes sur le territoire, ainsi que sur des actions complémentaires qu'il met en place avec les acteurs du territoire autour de quatre axes en priorité :

- La prévention contre le décrochage scolaire
- L'accompagnement personnalisé à la scolarité
- Le développement personnel/la santé
- L'accompagnement socio-éducatif

A travers une prise en charge individuelle des enfants, en appréhendant leur situation dans leur globalité (santé, développement psychologique et psychomoteur, environnement familial, social, économique, culturel ...), par une éducatrice spécialisée, le PRE a pour finalité d'améliorer la réussite scolaire par :

- L'épanouissement des enfants, l'estime de soi, leur mieux-être afin de les engager davantage dans leur parcours scolaire et de participer à en faire des personnes épanouies, avec une « capacité d'agir».
- L'implication des parents dans le projet éducatif et la réussite de leur (s) enfant (s)

5) L'éducation alimentaire

Le Tampon attache une importance particulière à la qualité des repas proposés par son service de restauration scolaire. En 2022, les restaurants scolaires de la ville ont accueilli, en moyenne, quotidiennement 9 432 rationnaires et les 7 cuisines centrales ont produit 1 281 627 repas pour les élèves. C'est un total de 6 087 728 € qui ont été dépensés pour offrir aux élèves une alimentation de qualité et à moindre coût pour leurs familles (0,99 €/repas).

Le Tampon fait partie des 12 Communes à avoir relevé le challenge de l'Entre deux en participant aux « Plateaux d'Or », concours culinaire visant à faire découvrir aux enfants des produits locaux mais aussi à lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines. Lors de la dernière édition, la Commune est arrivée deuxième du concours avec en entrée sa salade revisitée avec des légumes longtemps et en plat principal de l'espadon accompagné de brèdes et quinoa.

6) La culture

Le Tampon dispose d'un « cœur culturel » avec plusieurs structures dédiées aux arts dans un seul et dans un même périmètre près du Parc Jean de Cambiaire, rue Victor le Vigoureux :

-Une Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.)

-Le Théâtre Luc Donat, une salle de spectacle qui fait partie du réseau des théâtres départementaux de l'île et propose de nombreux shows, concerts et animations toute l'année.

-La Médiathèque qui accueille le public dans un cadre propice à la détente, à la lecture, au travail et à la recherche.

Plusieurs espaces sont proposés :

- jeunesse et bébés lecteurs,
- sonothèque,
- romans,
- dvdthèque,
- espace de visionnage,
- auditorium,
- bédéthèque et documentation.

La salle Rita & Charles Beaudemoulin, située au cœur de ville près du marché couvert, est lieu d'exposition régulier pour de nombreux artistes et associations.



Les Florilèges et Miel Vert sont des manifestations phares dans la valorisation du savoir-faire des artisans Tamponnais.

La Fête de l'Ananas et la Fête de la Pomme de Terre sont des manifestations de quartiers qui rassemblent et fédèrent les habitants.

7) Ville sportive

Le Tampon est une ville « qui bouge » avec son label « Sport santé » et son dispositif « Le Tampon, la Santé par le Sport ». La commune souhaite rendre le sport accessible à tous avec des actions comme : « Seniors santé vous sport » et « Sport sur prescription ». Différents types de publics sont visés selon les programmes, avec comme objectifs principaux : la promotion de la pratique physique à des fins de santé et l'accompagnement des Tamponnais dans la lutte contre la sédentarité.

Un cours collectif de zumba ouvert à tous est aussi organisé tous les derniers vendredis du mois sur le parvis de la Mairie.

8) Le contrat de ville

Le contrat de ville du Tampon a été signé le 16 juillet 2015 et est toujours en cours à l'heure actuelle. Par ce document, l'État, la ville du Tampon et l'ensemble des partenaires signataires se fixent des objectifs ambitieux d'intervention dans les quartiers prioritaires Tamponnais

Cet accord a été élaboré dans le cadre d'un partenariat élargi. Le Contrat de Ville Tamponnais permet une action globale pour et avec les habitants autour de trois grands axes stratégiques :

- L'accompagnement des parcours et la prévention des ruptures dans les champs de l'éducation, de l'insertion professionnelle et des situations de précarité ;
- La meilleure appropriation des espaces communs et la promotion, par la médiation, de l'accessibilité aux équipements publics, à l'offre culturelle, linguistique, sportive et sanitaire ;

- La dynamisation des quartiers via le développement économique et une plus grande insertion des quartiers dans la ville.

Par exemple l'action « parcours d'expression » a été menée en collaboration avec la mission locale avec un volet culture et insertion professionnelle. Une autre action culturelle « Alice », a été menée dans quartiers prioritaires permettant aux habitants et notamment aux jeunes d'avoir une revisite du conte de Lewis Carroll.

9) Le CCAS

Administré par un Conseil d'Administration composé de membres élus au sein du Conseil Municipal et de personnes qualifiées nommées par le Maire, le CCAS est un établissement public administratif communal présidé par le Maire du Tampon, il a pour missions essentielles :

- D'animer une action générale de prévention et de développement social sur la Commune.
- De gérer certains services sociaux : services pour le maintien à domicile.
- De constituer les dossiers d'aides sociales légales : Allocation Personnalisée d'Autonomie, Aide-Ménagère à domicile, Prestation de Compensation du Handicap, ...
- De délivrer certaines prestations : secours, aides diverses (aides facultatives).
- La constitution de dossiers et les orientations vers le Conseil Départemental, la CAF, ou les opérateurs sociaux (SOLIHA PACT, SICA HABITAT) agréés par la Région pour les demandes d'amélioration de l'habitat
- Une aide aux petits travaux d'amélioration de l'habitat, dans le cadre du PILHI-CASUD (à l'apport personnel sur un dossier opérateur social, ou sur un devis d'entreprise après diagnostic du technicien référent du CCAS)
- Une aide aux raccordements aux réseaux d'eau et d'électricité.
- Une orientation des demandes d'aides à l'acquisition d'un chauffe-eau solaire à « SPL Énergies Réunion » mandatée par la Région (dans le cadre du dispositif SLIME)
- Une aide au déménagement
- Une aide à l'élagage/abattage
- Une mise à disposition d'engin (fouille de fosse septique...)
- Un hébergement d'urgence
- Le dispositif vidange de fosses septiques

10) Les dispositifs d'accès aux droits

La commune dispose aussi d'un Point d'Accès aux Droits à la Chatoire, de Conseillers numériques/ Aidants Connect, d'un centre multi service Araucarias et 2 Habitats inclusifs : Pause Koifé (Centre Ville), la Ruche (La Chatoire).

Le Tampon soutient également le fonctionnement d'une Epicerie sociale au centre-ville et son annexe à la Plaine des Cafres (mise à disposition de locaux).

Labélisée le 1er janvier 2021, la France Service de la Plaine des Cafres a été créée dans le but d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services pour tous les publics et notamment les habitants de la Plaine des Cafres qui connaissent des difficultés de déplacement, ce qui peut constituer un frein à leur accès aux droits et leur insertion sociale et professionnelle. Différents partenaires sont présents : la préfecture, la CGSS, Pôle Emploi, Mission Locale Sud, DGFIP.

11) Le logement et le cadre de vie

La commune dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), document de planification qui fixe les règles d'utilisation des sols et qui met en cohérence l'ensemble des projets sur le territoire communal. Le PLU a fait l'objet d'une concertation publique et a été délibéré en conseil municipal le 08 décembre 2018.

D'ici 2030 la Commune du Tampon comptera 90 000 habitants ce qui nécessite la création de 9 000 logements supplémentaires.

15 Chantiers sont en cours pour une livraison de 900 logements sur l'ensemble de la commune. 7 Nouvelles opérations seront engagées d'ici 2 ans pour 1800 logements supplémentaires. Au total c'est 2 700 logements qui sont en cours ou programmées pour la ville du Tampon.

12) La mobilité

Le Tampon est desservi par une gare routière près du marché couvert et une autre inaugurée en Aout 2023 sur le secteur de la Chatoire qui permet un meilleur accès aux habitants du QPV et de la Plaine des Cafres.

La gare donne aussi l'accès à la location de vélos. Il est à noter que la gare va continuer le développement de son offre de service aux habitants.

13) Accompagnement dans les parcours d'insertion professionnelle

La commune soutient financièrement des chantiers d'insertion.

Elle met en œuvre plusieurs actions au travers son service insertion (accompagnement dans la rédaction de CV, aide au permis, suivi du parcours d'insertion des jeunes NEETS...)

Elle organise aussi des événements autour de l'emploi et de l'insertion, comme « Mardi nou lé la » événement trimestriel et la Journée pour l'emploi.

14) Le Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance

Le CLSPD, mis en place en 2019, est le cadre de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance. Il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique.

Dans ce cadre plusieurs actions sont portées par le CSLPD comme l'aide au permis et la mise en place de médiateurs aux abords des collèges.

A noter que la gendarmerie du Tampon dispose d'une cellule spéciale VII avec des agents formés au recueil de la parole de victimes.

15) Le soutien aux associations implantées sur la commune

La Commune soutient les associations du territoire à hauteur de 2 200 000 € par an.

Elle organise tous les ans le forum des associations qui permet aux habitants de s'informer et participer à des animations dans diverses thématiques : sport, culture, musique, théâtre, jeunesse, éducation, santé, insertion, prévention, environnement, formation, solidarité...

Elle soutient également les initiatives des habitants des quartiers comme la « Fête des voisins » où elle a accompagné la structuration de l'évènement.

16) Le Tampon et son engagement environnemental

La Ville du Tampon, souvent qualifiée de « ville fleurie », travaille chaque jour à améliorer le cadre de vie de ses habitants par des stratégies éco-durables et bénéfiques pour l'environnement.

Conscient de la nécessité de préserver ses écosystèmes, conjointement à la politique initiée par le Parc National, la commune du Tampon souhaite valoriser son territoire tout en prenant en compte la préservation de la biodiversité.

Ainsi, la Charte de l'Environnement communale signée en 2008 constitue un fil conducteur de l'action municipale. Les activités, les aménagements existants ou à venir à proximité d'espaces naturels devront ainsi prendre en compte la sauvegarde de la biodiversité pour les générations futures.

La réalisation du parcours de santé de Bel Air ou de belvédère de Bois Court sont des exemples de cet engagement pris par la commune.



Le Parc des Palmiers de Dassy est un atout exceptionnel pour la Commune du Tampon. Espace botanique et écologique de référence, le Parc des Palmiers réunira à terme sur 20

hectares une collection unique regroupant quelques 1000 espèces différentes du monde entier accessibles au public. Chantier d'insertion exemplaire, le Parc a déjà permis à plusieurs jeunes en difficulté sociale de bénéficier d'une formation et de participer à l'aménagement d'une surface de 2,5 hectares pour réaliser kiosques, chemins d'accès, plantations...

Chaque année, dans le cadre de la Journée de l'Environnement, la commune du Tampon procède à des distributions de plantes. Ainsi lors de la dernière édition qui a eu lieu à la Plaine des Cafres et sur la place de la SIDR 400 c'est plus de 6 000 personnes ont ainsi pu recevoir chacune 5 plantes parmi les 30 000 distribuées.

La Municipalité du Tampon reconduit aussi tous les ans le dispositif du concours "Maison, Jardins et Balcons Fleuris" ouvert à ses habitants.

Les jardins collectifs sont aussi mis à disposition des habitants par la municipalité du Tampon. Les attributaires de ces parcelles de terrain sont des personnes bénéficiaires de minima sociaux (RSA), en contrats aidés, ou retraitées. Ces parcelles, affectées le plus souvent à la culture potagère, sont destinées à améliorer les conditions de vie des habitants. Les jardins collectifs, en sus d'avoir une finalité d'amélioration du pouvoir d'achat, favorisent la création de lien social dans un quartier. La commune compte 4 jardins collectifs : Bras Creux, Zac Paul Badré, Molina et Christian Boyer.

Article 4 - Les objectifs partagés au regard des besoins

Le diagnostic partagé (annexe 2 de la présente convention) a permis d'identifier les besoins prioritaires de la commune du Tampon.

Dans l'objectif d'optimiser l'offre existante, de développer une offre nouvelle et de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires, les parties conviennent que les champs d'intervention et objectifs communs sont les suivants :

Accès aux droits et aux services :

- Maintenir l'offre de service à travers les points d'arrêt Mobicaf, les permanences ; les partenaires relais, la présence au sein de la France Service ...)
- Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap à travers le PRH sur ses thématiques phares : accompagnement, formation, communication, création d'outils, accessibilité pour tous ;
- Mettre en place un schéma mutualisé de l'accès aux droits et de l'inclusion numérique. Mener dans ce cadre une réflexion conjointe sur l'opportunité de la mise en place de permanences Caf et celle de la programmation du Mobi'Caf sur certains quartiers de la commune ;
- Soutenir les actions d'accompagnements individuels et collectifs des familles portées par la CAF, dans le cadre des parcours de vie.

Petite enfance :

La commune et la Caf conviennent de :

- Maintenir les 221 places d'accueil en mode Prestation de Service Unique (Psu) au 31/12/2022, nombre qui sera revu à la hausse avec l'ouverture prochaine des 4 multi-accueils contractualisés dans la CTG 2019-2022, soit 461 places ;
- Créer 262 places nettes en accueil collectif Psu à l'horizon 2027, avec des crèches « en pied d'immeubles », une micro-crèche intergénérationnelle au cœur de l'EHPAD Villa Fleury ; et l'ajout de 18 places dans les 4 multi-accueils pré-cités soit 72 places supplémentaires cumulées sur ces établissements ;
- Maintenir le Relais Petite Enfance (RPE) présent au Araucarias et en créer un second ;
- Mener une ingénierie avec les partenaires de l'insertion sociale et professionnelle du territoire pour pallier au frein du mode de garde des bénéficiaires du RSA majoré
- Promouvoir l'adhésion et l'utilisation du portail de pré-inscription centralisé de la commune auprès des familles et des gestionnaires du territoire ;
- Favoriser l'accès aux équipements d'accueil et de loisirs pour les enfants en situation de handicap.

Accompagnement à la parentalité :

S'agissant de la parentalité, les cosignataires s'engagent à :

- Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école par la création de deux Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) au minimum sur la durée de la convention ;
- créer deux nouveaux Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) qui s'ajouteront aux 4 REAAP présents sur la commune dont ainsi que la mise en œuvre d'un comité de suivi Parentalité ;
- Déployer deux Classes Passerelles supplémentaires qui s'ajouteront aux 2 classes passerelles existantes, la 4ème classe passerelle étant conditionnée par un réel besoin des familles ;
- Favoriser la structuration d'un réseau de partenaires parentalité.

Enfance et jeunesse :

- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants par :
 - Le maintien de l'offre d'accueil extrascolaire existante et le développement de deux centres aérés pour les enfants de 3-5 ans
 - Le développement de l'offre d'accueil périscolaire du mercredi,
- La mise en place d'un parcours BAFA et BAFD pour 25 jeunes par an sur toute la durée de la convention ;

- Créer trois postes d'animateur de Prestation de Services Jeunes (PS Jeunes) afin de soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie et encourager la concrétisation de leurs projets à destination de la population ou des jeunes eux-mêmes ;
- Soutenir les équipements spécifiques et adaptés en direction des publics en situation de handicap dans les structures et services d'accueil des enfants et des jeunes ;
- Soutenir financièrement les programmes OVVV proposés sur la commune, (voir
- Renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) grâce à l'accompagnement de partenaires experts et la collaboration du Pôle Ressources Handicap (PRH).

Logement et amélioration du cadre de vie :

- Traiter de façon attentionnée les situations de non-décence des logements des ménages bénéficiant d'une allocation de logement ;
- Réaliser l'amélioration légère de 50 logements sur la durée de la convention pour les familles allocataires éligibles au règlement intérieur de la Caf de La Réunion.

Animation de la vie sociale :

- Mettre en place d'un schéma directeur d'Animation de la Vie Sociale visant à favoriser le développement de nouveaux équipements, avec notamment l'organisation d'un séminaire annuel ayant pour thématique l'AVS ;
- Soutenir la création d'un EVS sur chaque QPV soit 3 sur la période contractuelle ;
- Favoriser le développement d'un Centre Social.

Accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle :

- Aider les familles confrontées à des événements de vie fragilisants par un accompagnement social territorialisé porté par les partenaires intervenant sur le territoire ;
- Tendre vers un accompagnement de l'ensemble des bénéficiaires du RSA majoré en s'appuyant sur les partenaires existants et en développant les partenariats associatifs ;
- Accompagner le parcours d'insertion et l'accès ou le retour à l'emploi des familles monoparentales bénéficiaires du RSA majoré ;
- Un accompagnement individuel, réalisé par le Travailleur Social Caf, dans le cadre des offres de service du Socle National de Travail Social.

Soutenir la fonction de coordination transversale :

- Participer au soutien financier du poste de chargé de coopération, qui a pour mission d'assurer la mise en œuvre du schéma d'actions de la présente convention et d'animer la démarche partenariale.

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

Article 5 - Engagements des partenaires

La Caf de La Réunion et la commune du Tampon pour leurs champs de compétences respectifs s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue des Contrats enfance et jeunesse passés avec la commune du Tampon, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés (CEJ, Contrat de Rattrapage, CASO, CAA, FRT) de N-1 à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services enfance et jeunesse listés en Annexe 2.

Article 6 - Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention. Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage. Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la commune. Il se réunit à minima deux fois par an.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune. Le secrétariat permanent est assuré par la Caf/la collectivité (à déterminer).

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Article 7 - Échanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

Les parties s'engagent à mentionner, dans tout document interne ou externe, la source des données.

Article 8 - Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

Article 9 - Evaluation

Une évaluation des actions existantes et nouvelles est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, notamment lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation pour le développement sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation, élaborée au sein du comité de pilotage, devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Toute évaluation entraînant une modification de la présente convention ou des annexes peut faire l'objet d'un avenant signé entre les parties. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés en annexe 5 de la présente convention.

Article 10 -Durée de la convention

La présente convention, est conclue, **à compter de la date de signature figurant ci-dessous** jusqu'au 31 décembre 2027 inclus. Elle est reconduite uniquement par expresse reconduction.

Article 11 -Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 12 -La fin de la convention

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 13 -Les recours

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Article 14 -Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait au Tampon, le xx décembre 2023

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

<i>La Caisse d'Allocations Familiales</i>		<i>La commune du Tampon</i>
<i>La Directrice par intérim</i>	<i>Le Président</i>	<i>Le Maire</i>
<i>Madame Virginie DERAND</i>	<i>Monsieur Harry-Claude MOREL</i>	<i>Monsieur André THIEN-AH-KOON</i>



Diagnostic de territoire

Commune du Tampon

CTG 2023-2027





Table des matières

<u>1.La méthodologie du diagnostic</u>	32
<u>A. Le recueil de données « froides »</u>	32
<u>B. Le recueil de données « chaudes »</u>	32
<u>2. Présentation du territoire</u>	33
<u>A. Généralités</u>	33
<u>B. Les Iris du Tampon</u>	34
<u>C. Focus sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)</u>	34
<u>D. Le contexte démographique</u>	46
<u>E. Les structures familiales</u>	48
<u>D. Situation économique</u>	54
<u>E) Le logement</u>	61
<u>III. Analyse et pistes d’actions thématiques</u>	63
<u>A) Présentation de la CTG aux élus et réflexion sur les perspectives</u>	63
<u>B) Thématique logement et cadre de vie</u>	65
<u>C) Thématique Enfance et Jeunesse</u>	67
<u>D) Thématique animation de la vie sociale</u>	70
<u>E) Analyse thématique insertion professionnelle</u>	73
<u>F) Thématique accompagnement à la parentalité</u>	76
<u>I) Thématique accès aux droits et aux services</u>	78

I. La méthodologie du diagnostic

Le site internet « diagnostic de territoire » ¹ a été une base de travail pour comprendre et avoir des outils dans la méthodologie de la réalisation du dossier. Des données froides et chaudes ont été recueillies dans un premier temps. Puis après compilation de ces données, les partenaires ont été invités à des comités thématiques où ils ont donné leurs idées, leurs pistes d'action, leurs points de vigilance. Ces temps ont permis de faire émerger les grandes priorités d'actions.

Le recueil de données « froides »

Une donnée froide est une donnée dont la fiabilité est stable dans le temps et qui peut donc donner lieu à un usage qui n'est pas forcément contraint dans le temps.²

Pour le diagnostic du Tampon, plusieurs sources ont été utilisées :

- L' Analyse des Besoins Sociaux du Tampon 2021
- Le dossier complet sur le Tampon de l'INSEE
- Le dossier complet sur la Réunion de l'INSEE
- Différentes études de l'INSEE
- Les données de l'ORVIFF
- Les lettres aux partenaires de la CAF
- Les statistiques et études sur le site internet de la CAF
- La présentation « Les grands enjeux et défis du territoire réunionnais » de l'INSEE du 5 Octobre 2022

Le recueil de données « chaudes »

Une donnée chaude désigne généralement un type de donnée qui a été récemment collectée.³

• **Les différents comités thématiques**

Deux sessions de Comités thématiques ont eu lieu, la première session en septembre/octobre 2022 ont permis d'avoir une vision sur les données de terrain, les pistes d'actions potentielles, tandis que la 2ème session en juin/juillet 2023 a permis d'affiner les perspectives présentées lors du COPIL du mai 2023.

Les ateliers ont été pour la 1ère session :

- Logement et cadre de vie
- Enfance jeunesse
- Animation de la vie sociale
- Insertion Professionnelle
- Accompagnement à la Parentalité
- Accès aux droits et aux services

Concernant la thématique de l'insertion professionnelle, afin de ne pas solliciter les partenaires sur le même objectif, une mutualisation a été faite avec la cité éducative qui dans le cadre de son diagnostic de territoire a réalisé un atelier thématique insertion professionnelle à cette période.

Pour la deuxième session d'ateliers, certaines thématiques ont été traitées en un seul atelier, il y avait ainsi

- Petite enfance et insertion professionnelle (pour rester dans l'esprit du SPPE)
- Enfance-Jeunesse et Parentalité
- Accès aux droits et logement et accès aux droits

¹ <https://www.diagnostic-territoire.org>

² <https://www.definitions-marketing.com/definition/donnee-froide/>

³ <https://www.definitions-marketing.com/definition/donnee-chaude/>

- Animation de la vie sociale

Différents acteurs qu'ils soient associatifs (Pause Famille, Les Aurores, Allons Jouer Mangue, Gard'a li, ESF, JADEs ...) ou institutionnels (Pole Emploi, Mission Locale Sud, bailleurs sociaux, divers services Caf ...) ont été présents sur les divers temps d'échanges. Les services internes de la Mairie et du CCAS (PRE, Politique de la Ville, Cite Educative, médiateurs, conseillers numériques, CLSPD, LAEP, RPE ...)

Ces ateliers thématiques ont donné lieu à :

- une présentation de la nouvelle CTG et ses enjeux aux participants, pas tous familiers à cette contractualisation Caf-Commune.
- la présentation des chiffres clés dans chaque thématique et une analyse commune de ces derniers ce qui a permis une réactualisation de certaines données mais aussi fait émerger des interrogations et demande de compléments d'informations notamment concernant le positionnement de la commune sur l'échelle locale.
- L'établissement d'un atelier SWOT.

En somme, ils ont permis à ériger **une analyse collective de tous les acteurs pour les thématiques de la CTG.**

- **Présentation de la CTG aux élus du 23/03/2023**

Les élus ont été invités à un temps d'échanges, la CTG ses modalités, les champs de compétence ont été présenté puis les élus ont discuté d'actions qui pourraient être mis en œuvre sur le territoire.

Une dizaine d'élus ont répondu présents à cette réunion auxquels la DGA de la commune, les coordinateurs CLSPD, Cité Éducative et le Directeur de la Politique de la ville étaient également présents. Les élus ont pu apporter leurs idées, débattre des différentes actions qui seraient opportunes dans chaque thématique.

2. Présentation du territoire



Site internet de la Mairie du Tampon

A. Généralités

Quatrième commune en nombre d'habitants, le Tampon est également l'un des territoires le plus vaste de l'île. Située dans le Sud de la Réunion, la commune s'étale sur les pentes qui descendent de la Plaine des Cafres vers

l'océan.

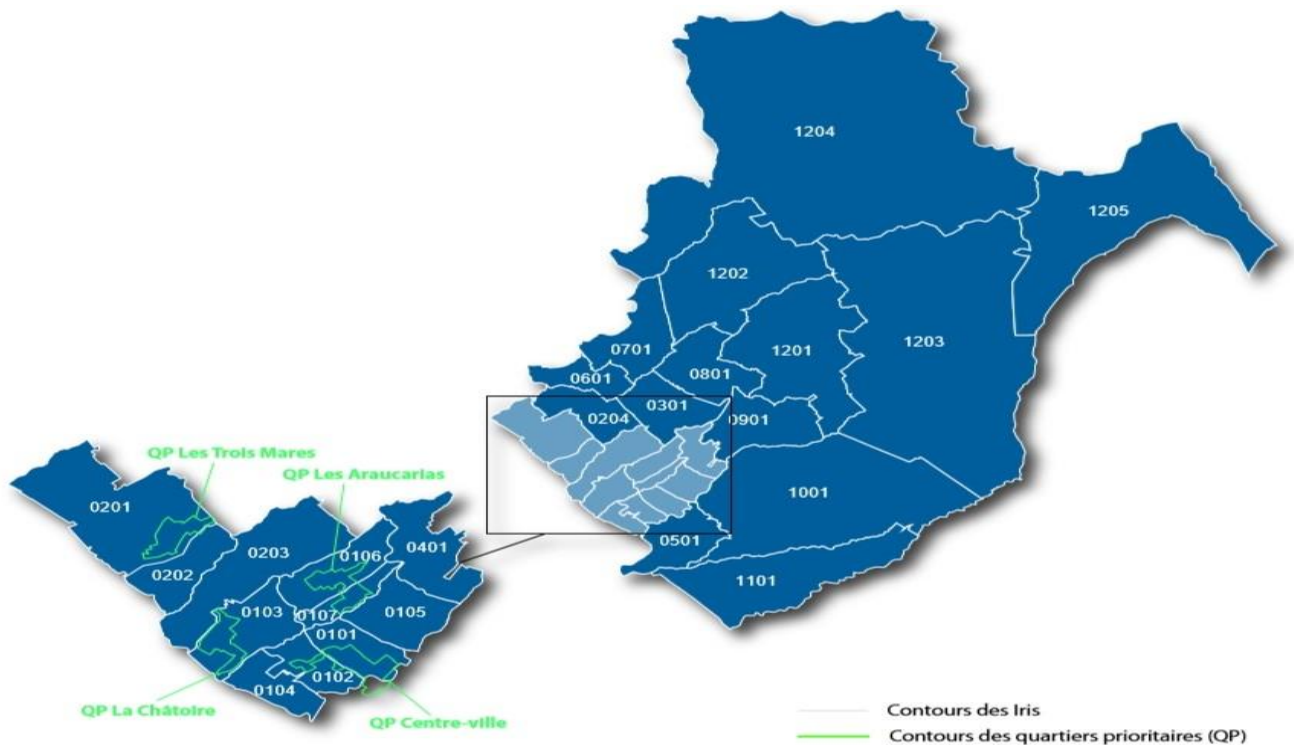
Elle est encadrée au Nord-Ouest par le Bras de la Plaine et au Sud-Est par la Rivière des Remparts. Les premières habitations s'installant le long de la route menant de Saint-Pierre à la Côte au Vent, ces "hameaux" prirent le nom du kilométrage à partir de l'océan ce qui donna des noms singuliers aux quartiers du Tampon : le Onzième, le Quatorzième, le Vingt-Troisième. L'étalement de la commune en altitude contribue à créer de nombreux climats favorables à la villégiature, au tourisme et à l'agriculture.

Elle est d'ailleurs surnommée le « Grenier du Sud » pour ses nombreuses exploitations : canne à sucre, fruits, fleurs, élevage, maraîchage...

Par son climat tempéré, ses espaces fleuris et la convivialité de ses habitants, la Commune du Tampon est « une commune où il fait bon vivre. »⁴

B. Les Iris du Tampon

Le territoire communal est divisé en 25 quartiers selon l'échelle IRIS de l'INSEE. Depuis 2015, la commune compte



0101 - Centre Ville-Mairie
0102 - Centre Ville-Gendarmerie
0103 - La Chatoire - La Roseraie
0104 - Cité de la Sidr-Croisée des 400
0105 - Le Lycee du Tampon 10eme km
0106 - Le 11eme km-Couchant de la R.Blanche
0107 - Le 11eme km
0201 - Le Dassy
0202 - Les 400-La Ravine des Cabris
0203 - La Ravine des Cabris-l'Hermitage

0204 - Les Trois Mares Nord
0301 - Le 14eme km
0401 - Le 12eme km
0501 - Terrain Fleuri-La Pointe
0601 - Le Bras de Pontho
0701 - Le Pont d'Yves
0801 - Le 17eme km
0901 - Bras Creux
1001 - Le Petit Tampon-Grand Tampon
1101 - Bérive

1201 - Les 19 et 23eme km
1202 - Bois Court-Piton Hyacinthe
1203 - Bourg Murat-Route Notre-Dame de la Paix
1204 - Zone Forestière de la Plaine des Cafres
1205 - Zone Forestière du Volcan

4 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)⁵

C. Focus sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 fixant la liste des QPV dans les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française officialise l'entrée de la ville du Tampon dans le dispositif du contrat de ville.

⁴ Slogan de la commune

⁵ Analyse de besoins sociaux Tampon 2021

Ces QPV sont caractérisés par un écart de développement économique et de revenu des habitants. Cet écart est défini par rapport, d'une part, au territoire urbain dans laquelle se situe chacun de ces quartiers, selon des modalités qui peuvent varier en fonction de la taille de cette unité urbaine.

Quatre quartiers sont déclarés prioritaires : la Châtoire, les Trois-Mares, les Araucarias et le Centre-ville. 8 219 personnes vivent en QPV au Tampon⁶, soit 10% de la population totale.

Les QPV correspondent à des territoires urbains qui sont la cible prioritaire de la politique de la ville en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.

Au Tampon, ces quartiers accueillent des dispositifs et actions clés comme la cité éducative qui a vu le jour en juin 2022 sur la commune, les quartiers d'étés, les habitats inclusifs...

1. Caractéristiques démographiques des QPV

Le quartier Araucarias	
Population	2 270 personnes
Revenu médian	4 600 € annuel
Densité	8710 hab/km ²
Nombre total d'allocataires CAF	1163
Nombre de personnes couvertes par la CAF	2231, soit quasiment l'entièrement du quartier

Le quartier de Trois Mares	
Population	1 370 personnes
Revenu médian	7 200 € annuel
Densité	5 334 hab/km ²
Nombre total d'allocataires	400
Nombre de personnes couvertes par la CAF	881

Le quartier du centre-ville	
Population	1 260 personnes
Revenu médian	7 200 € annuel
Densité	4 447 hab/km ²
Nombre total d'allocataires	838
Nombre de personnes couvertes par la CAF	1623, soit plus d'habitants du quartier

Le quartier de la Châtoire	
Population	2 070 personnes
Revenu médian	4 000€ annuel
Densité	8 188 hab/km ²
Nombre total d'allocataires	1052
Nombre de personnes couvertes par la CAF	2041 soit quasiment l'entièrement du quartier

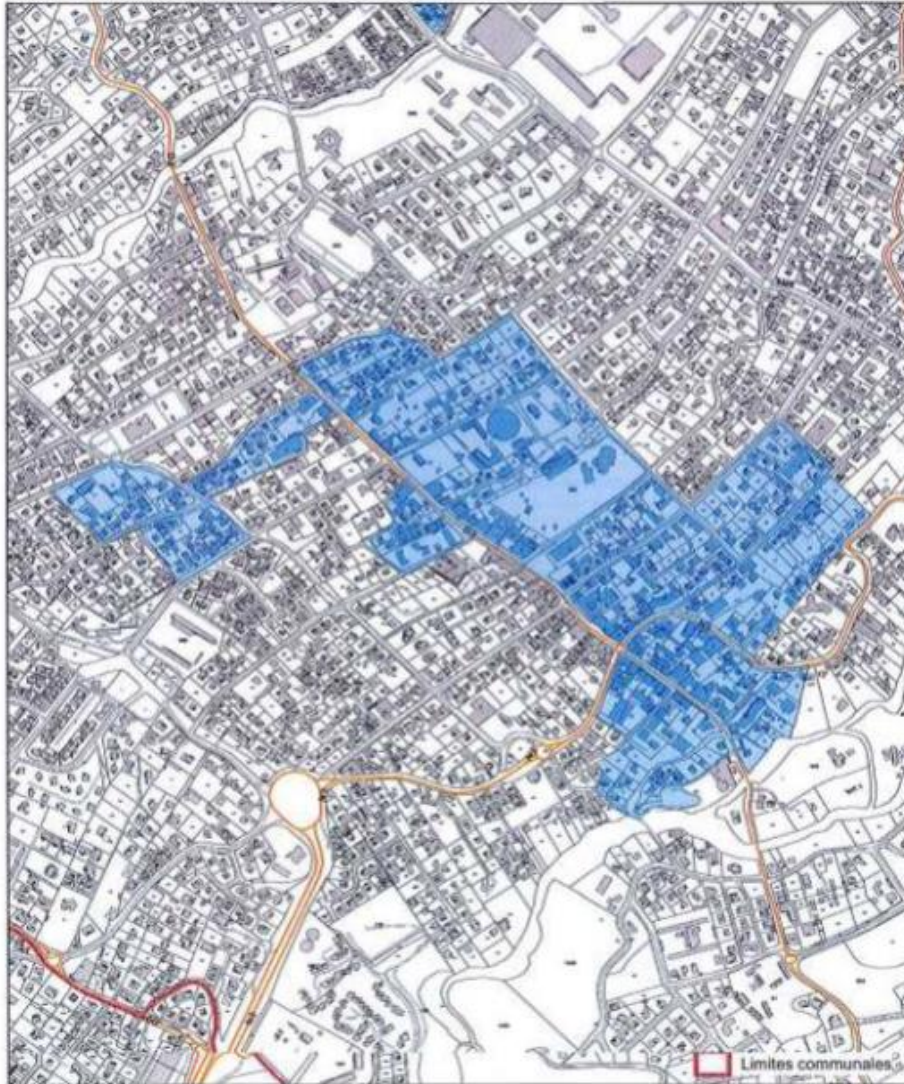
⁶ Sig-ville.fr



Département : La Réunion
Commune : Le Tampon
Quartier : Centre-ville

CGET, le : 19/01/2015

Périmètre arrêté conformément au décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014



Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:8 000

Equipements et services du quartier

EDUCATION	<ul style="list-style-type: none"> • Élémentaire Louis Clerc Fontaine (424 élèves) • Maternelle SIDR 400 (243 élèves) • Primaire Marthe Robin (477 élèves) • Collège Marthe Robin (375 élèves) • Lycée Roland Garros (2291 élèves – BTS, prépa inclus)
CULTURE	<ul style="list-style-type: none"> • Médiathèque du Tampon • Salle d'exposition Beaudemoulin • Théâtre Luc Donat • Maison des Jeunes et de la Culture • LCR Camphrier • LCR Orion
SPORT	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Complexe Klébert Picard : un terrain de foot, une piste d'athlétisme, un plateau polyvalent, un plateau basket, une salle de musculation / haltérophilie, un dojo, 6 courts de tennis</i> • <i>Une piscine municipale</i> • <i>Un stade Jules Ferry (terrain + piste d'athlétisme)</i>
SANTE	<ul style="list-style-type: none"> • Cabinet de garde (ouvert de 18h30 à minuit du lundi au vendredi, de 13h à minuit le samedi et de 8h à minuit le dimanche et jours fériés.) • Médecins • Infirmiers • Dentistes • Kinésithérapeutes • Pharmacies
SOCIAL	<ul style="list-style-type: none"> • CCAS • Maison des générations • Club de 3^{ème} jeunesse « Joie et Amitié » • PMI (+ dispensaire + centre de planning familial) • GUT • Guichet CAF • Crèche – Relais d'assistants maternels
PRESENCE JUDICIAIRE DE PROXIMITE	<ul style="list-style-type: none"> • Police municipale • Gendarmerie • Cabinet d'avocats • Etude notariale • Etude d'huissier
AUTRES SERVICES PUBLICS	<ul style="list-style-type: none"> • Mairie centre • Pôle Emploi • Mission locale • ADI • Poste • Eglise • Mosquée • Banques • Trésorerie (impôts) • Parc Jean de Cambiaire
LOGEMENTS SOCIAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Abdoul Hay Patel (2007) – Sodegis – 69 logements LLS • Le Camphrier (2011) – Sodegis – 77 logements LLS • Concorde (2000) – SHLMR - 36 logements LLTS • Convenance (1995) – SHLMR – 32 logements LLS • Greenpie (2003) SHLMR – 26 logements LLTS • Vieux marché (1995) – SIDR – 19 logements LLS

	<ul style="list-style-type: none"> + Rolland Raelison (2015) – Sodegis – 42 logements (29 LLS, 13 LLTS)
COMMERCES	<ul style="list-style-type: none"> • Tous commerces • Centre commercial Leclerc
RESEAU DE TRANSPORT	<ul style="list-style-type: none"> + Arrêts de bus • Taxis

Associations, actions et dispositifs complémentaires :

LAEP Itinérant

Épicerie Sociale le Saint Martin

Crèche Collective du Tampon de 60 places

REAAP Associations des parents d'élèves du Primaire et du Supérieur (APEPS)

REAAP CCAS

REAAP Rev'Essenciel

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Sport Vacances et Centre aérés

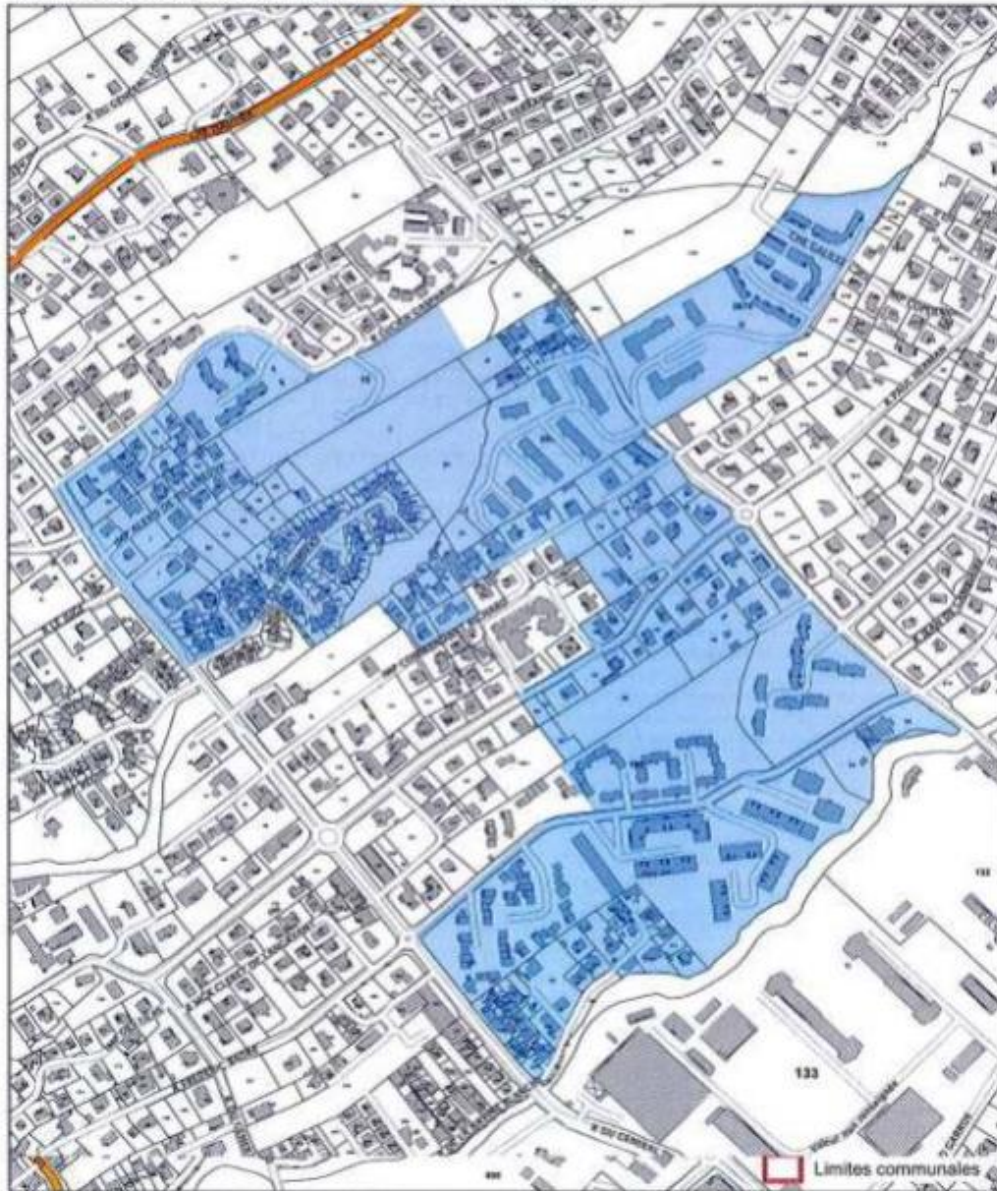
3.Le QPV Les Araucarias



Département : La Réunion
Commune : Le Tampon
Quartier : Les Araucarias

CGET, le : 19/01/2015

Périmètre arrêté conformément au décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014



Source : BD PARCELLAIRE©IGN-CGET

1:4 940

EDUCATION	<ul style="list-style-type: none"> • Primaire Charles Isautier (535 élèves) • Lycée Roland Garros 	
CULTURE	<ul style="list-style-type: none"> • Salle d'animation des Araucarias • Réfectoire élémentaire Jules Ferry • Réfectoire primaire Charles Isautier • LCR Araucarias • LCR Molina 	
SPORT	<ul style="list-style-type: none"> • Complexe Klébert Picard : un terrain de foot, une piste d'athlétisme, un plateau polyvalent, un plateau basket, une salle de musculation / haltérophilie, un dojo, 6 courts de tennis • Une piscine municipale • Un stade Jules Ferry (terrain + piste d'athlétisme) 	
SANTÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Cabinet de garde (ouvert de 18h30 à minuit du lundi au vendredi, de 13h à minuit le samedi et de 8h à minuit le dimanche et jours fériés.) 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Médecins • Infirmiers • Dentistes 	<ul style="list-style-type: none"> • Kinésithérapeutes • Pharmacies • Ambulances
SOCIAL	<ul style="list-style-type: none"> • CCAS • Maison des générations 	<ul style="list-style-type: none"> • Club de 3^{ème} jeunesse « Joie et Amitié »
PRESENCE JUDICIAIRE DE PROXIMITÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Police municipale • Gendarmerie • Cabinet d'avocats 	<ul style="list-style-type: none"> • Etude notariale • Etude d'huissier
AUTRES SERVICES	<ul style="list-style-type: none"> • Mairie centre • Pôle Emploi • GUT • Poste • Eglise 	<ul style="list-style-type: none"> • Mosquée • Banques • Trésorerie (impôts) • Parc Jean de Cambiaire
LOGEMENTS SOCIAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Araucarias (1989) – SIDR – 132 logements LLS • Badamiers (1979) – SHLMR – 133 logements LLS/PSR • Belvédère (1989) – SIDR – 134 logements ILM – Logements vendus aux locataires • Champacs 1 (1990) – SIDR – 135 logements LLS • Champacs 2 (1990) – SIDR – 136 logements LLS • Halley 1 (1991) – SIDR – 137 logements LLS • Halley 2 (1991) – SIDR – 138 logements LLS • Halley 3 (1991) – SIDR – 139 logements LLS 	<ul style="list-style-type: none"> • Jupiter (2003) – SIDR – 140 logements LLS • Kerveguen (1980) – SHLMR – 141 logements LLS • Molina (2003) – SHLMR – 120 logements LLS • Platanes 1 (1987) – SIDR – 143 logements LLS • Platanes 2 (1987) – SIDR – 144 logements LLS • Ravine Blanche 1 (1970) – SIDR – 145 logements LLS • Ravine Blanche 2 (1984) – SIDR – 146 logements LLS • Ravine Blanche 3 (1985) – SIDR – 147 logements LLS •
COMMERCE ALIMENTAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Moyenne surface 	
RESEAU TRANSPORT	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt de bus 	

Associations, actions et dispositifs complémentaires :

LAEP La Maison Verte

Classe passerelle Charles Isautier

Multi accueil de 22 places « Les Moutardiers »

Crèche Familiale des Araucarias de 39 places (la seule de l'île)

REAAP CCAS

Relais Petite Enfance (RPE)

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

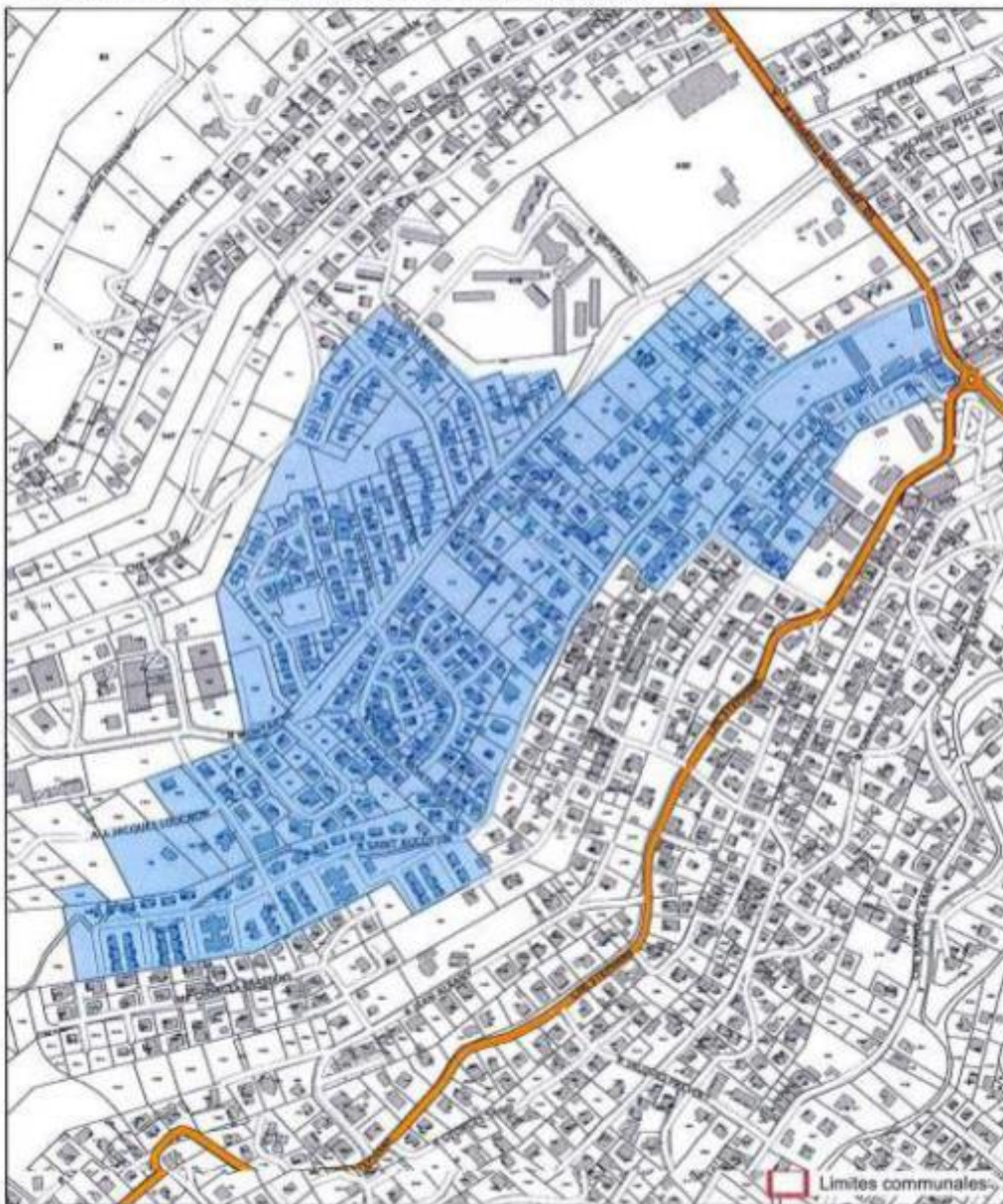
Sport Vacances et Centre aérés



Département : La Réunion
Commune : Le Tampon
Quartier : Les Trois Mares

Périmètre arrêté conformément au décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014

CGET, le : 19/01/2015



Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:5 320

EDUCATION	<ul style="list-style-type: none"> • Élémentaire Iris Hoarau (505 élèves) • Primaire Vincent Séry (444 élèves) • Maternelle Georges Besson (281 élèves) • Collège de Trois-Mares (1024 élèves) • Lycée Pierre Lagourgue (786 élèves)
CULTURE	<ul style="list-style-type: none"> • Bibliothèque de Trois-Mares • Salle de répétition musicale • <i>Salle Henri Affa</i> • Réfectoire primaire Vincent Séry • Réfectoire élémentaire Iris Hoarau • LCR Aurore
SPORT	<ul style="list-style-type: none"> • Une piscine municipale • Un skate park • 2 complexes sportifs <ul style="list-style-type: none"> *William Hoarau : 4 courts de tennis en construction, un gymnase, un terrain de football, un terrain de rugby, une salle de tennis de table * Pierre Lagourgue : un terrain de foot synthétique, une piste d'athlétisme, une salle de danse, une salle d'arts martiaux, un plateau noir
SANTE	<ul style="list-style-type: none"> • Cabinet de garde (ouvert de 18h30 à minuit du lundi au vendredi, de 13h à minuit le samedi et de 8h à minuit le dimanche et jours fériés.) • Médecins • Infirmiers • Dentistes • Kinésithérapeutes • Pharmacies
SOCIAL	<ul style="list-style-type: none"> • CCAS Trois-Mares (mairie annexe) • Club de 3^{ème} jeunesse « Les Myosotis » • PMI • Cabinet de radiologie – Scanner • GUT
PRESENCE JUDICIAIRE DE PROXIMITE	<ul style="list-style-type: none"> • Police municipale • Gendarmerie
AUTRES SERVICES PUBLICS	<ul style="list-style-type: none"> • Mairie annexe • Eglise • Banques • CASUD
LOGEMENTS SOCIAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Aurore (2008) – SHLMR – 129 logements LLS • Coteaux (2008) – SHLMR (2008) – 68 logements LES • Trois-Mares (2008) – Bourbon Bois – 89 logements LES • Trois-Mares les bas (2008) – Bourbon Bois – 27 logements LES
COMMERCES	<ul style="list-style-type: none"> • Grande surface • Garages • Auto-écoles • Distributeur automatique de billets • Moyenne surface • Commerce de proximité (Primeurs et produits alimentaires, esthétique, coiffeur, prêt à porter, bijouterie, boulangerie pâtisserie, boucherie charcuterie, fleuriste, restaurants, bars, point chaud, etc. • Cabinets d'assurances, expert-comptable • Artisans
RESEAU DE TRANSPORT	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêts de bus • Taxis
ZONES D'ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> • Zone d'activité de Trois-Mares (1990) – 15 ha

Dispositifs complémentaires :

LAEP Itinérant

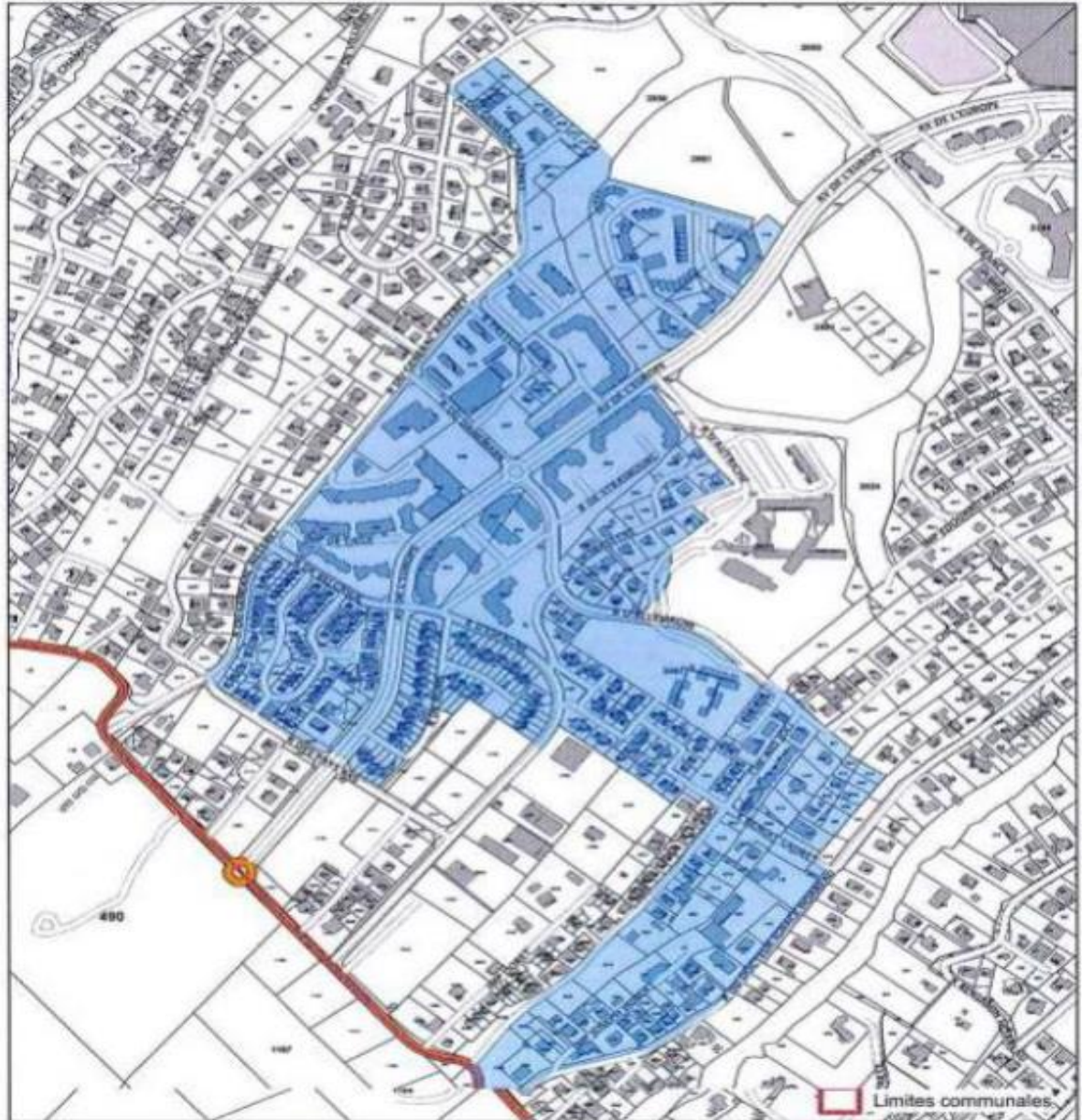
Actions REAAPP CCAS



Département : La Réunion
Commune : Le Tampon
Quartier : La Chatoîre

CGET, le : 19/01/2015

Périmètre arrêté conformément au décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014



Source : BD PARCELLAIRE©IGN-CGET

1:5 120

Equipements et services du quartier

EDUCATION	<ul style="list-style-type: none"> • Primaire Just Sauveur (466 élèves) • Collège de la Chatoire (761 élèves) • Université (3500 étudiants), une bibliothèque universitaire
CULTURE	<ul style="list-style-type: none"> • Salle d'animation ZAC Paul Badre • Réfectoire primaire Just Sauveur • LCR Belle-Vue • LCR Fushias • LCR La Bruyère
SPORT	<ul style="list-style-type: none"> • Un plateau noir (handball, basket) + piste d'athlétisme • Un terrain de football synthétique + piste d'athlétisme • Une piste de bi-cross • Un boulodrome
SANTE	<ul style="list-style-type: none"> • Cabinet de garde (ouvert de 18h30 à minuit du lundi au vendredi, de 13h à minuit le samedi et de 8h à minuit le dimanche et jours fériés.) • Médecins • Kinésithérapeute • Pharmacie
SOCIAL	<ul style="list-style-type: none"> • Crèche Petits Marmailles • Jardins collectifs et familiaux de la Chatoire • 2 ADAPEI • Maison de la Famille - lieu de ressources associatives lié au CLSPD (FHFOM, Ligue contre la violence routière, AFEVV, AMEFA, etc). Centre d'accueil de jour pour les femmes victimes de violences (FHFOM) • ARVEL • Club de 3^{ème} jeunesse « La bonne idée » • Clinique Durieux, maternité, centre de dialyse • Aire de jeux
PRESENCE JUDICIAIRE DE PROXIMITE	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Police municipale</i> • <i>Gendarmerie</i> • Antenne de Justice et du Droit
AUTRES SERVICES PUBLICS	<ul style="list-style-type: none"> • Centre municipal (mairie annexe) • Poste • Eglise • Antenne de la Sodegis • Antenne de la SHLMR
LOGEMENTS SOCIAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Bellevue A, B, C (1995) – Sodegis – 128 logements LLS • Bourbon Bois (1994) – Bourbon Bois – 34 logements LLS • Catleyas (1994) Bourbon Bois – 44 logements PSI/PTZ • Chatoire (1992) – SHLMR – 176 logements LLS • Chatoire (1992) – Bourbon Bois – 11 logements PSI/PTZ • Commerson (1998) – Sodegis – 70 logements LES • Don Juan 1 (1996) – Sodegis – 9 logements LES • Don Juan 2 (1996) – Sodegis – 11 logements LES • Europa (1996) – SHLMR – 131 logements LLS • Les Fuschias (1997) – SEMPRO – 77 logements LLS • Molière (2002) – Sodegis - 93 logements LLS • Orchidées 1 (2000) – Sodegis – 83 logements LLS • Orchidées 2 (2002) – Sodegis – 96 logements LLS • Nid Joli (1994) – Sodegis – 14 logements LLS • Nid Joli (1994) – Sodegis 1 logement LLS • Nid Joli (1996) – Sodegis – 8 logements LLS • La Bruyère (2010) – Sodegis – 88 logements (53 LLTS étudiants – 35 LLTS – RPA)

COMMERCES

- Grande surface
- Marchand de légumes et produits alimentaires
- Point chaud
- Garage
- Auto-école
- Distributeur automatique de billets

RESEAU DE TRANSPORT

- Arrêts de bus
- Taxis

ZONES D'ACTIVITES

- Zone industrielle 2ha

Associations, actions et dispositifs existants :

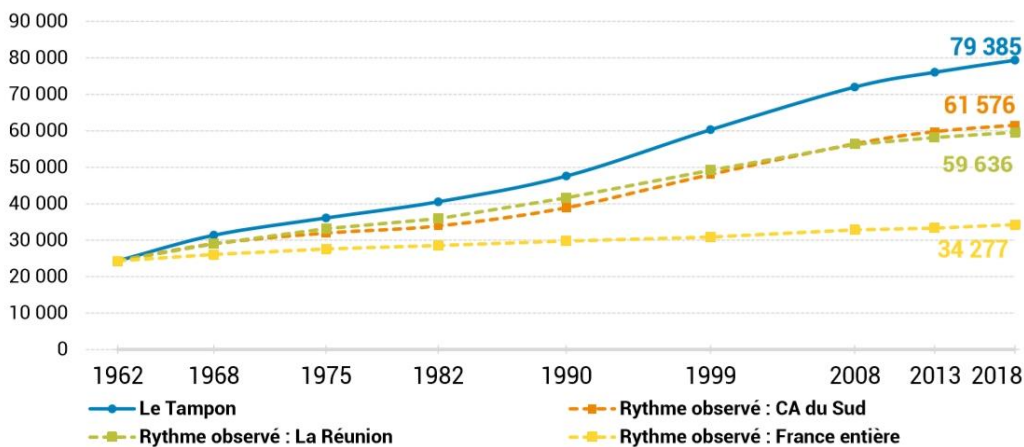
- Espace de Vie Sociale Association Allons Jouer Mangue
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité CLAS

D. Le contexte démographique

1. Évolution de la population

Évolution de la population des années soixante à nos jours

Source : Insee, RP 1962-2018 - Traitements © Compas



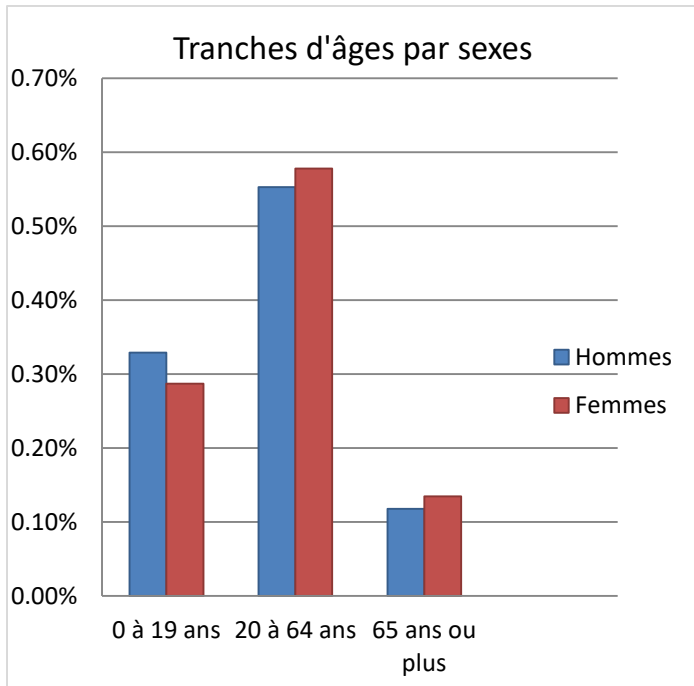
7

Au 1er janvier 2023, la commune du Tampon compte **81 728 habitants** alors qu'en 2018, elle n'en comptait que **79 385 habitants**. Ainsi la population a augmenté de **2.87%** en 5 ans.

Les taux de mortalité et de natalité observés pendant cette période ont conduit à un solde naturel positif de 850 habitants par an.

2. Composition de la population par sexe

⁷Analyse des besoins sociaux Tampon 2021



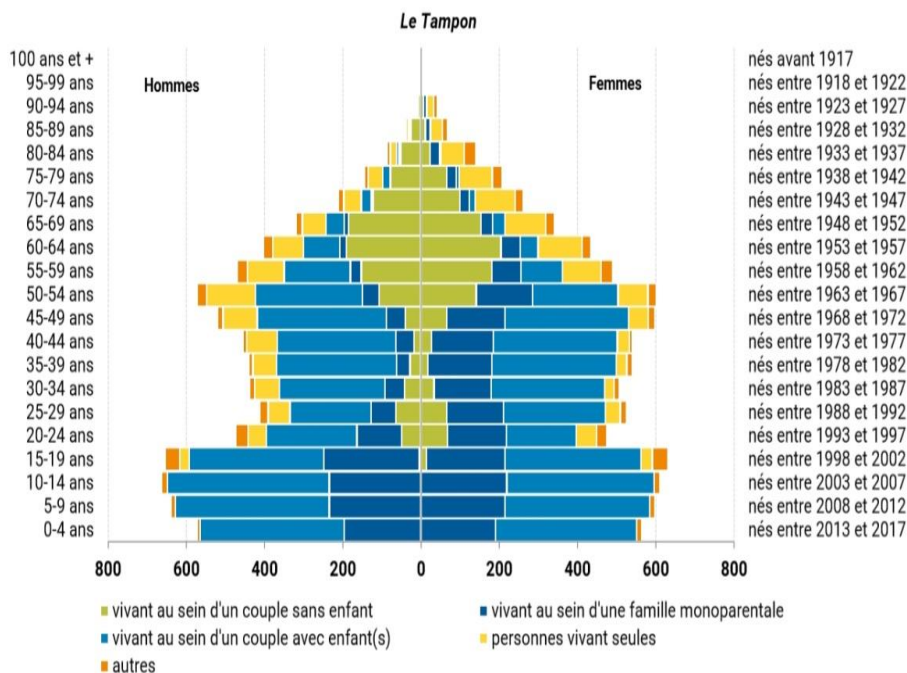
8

La population féminine est sensiblement inférieure à celle des hommes dans la tranche d'âge des moins de 20 ans (32,9% des hommes et 28,7% des femmes), mais lui est supérieur pour les tranches d'âges 20 à 64 ans (55,3% des hommes et 27,8 % des femmes) et 65 ans et plus (11,8% des hommes et 13,5% des femmes).

3. Composition de la population par âges

Pyramide des âges de la population selon la situation familiale

Source : Insee, RP 2017 - Traitements © Compas



⁹Au Tampon, les personnes âgées de **moins de 15 ans** représentent **23%** de la population, soit 18 230 individus. **20%** des habitants sont de la tranche d'âge de 15 à 29 ans, soit 15 870 personnes. Les moins de 30 ans représentent ainsi 43% de la population totale, ainsi on peut qualifier la population tamponnaise de jeune. 19% des habitants ont entre 30 et 44 ans (14 600 personnes) tandis que 21% d'entre eux sont de la tranche d'âge

⁸ Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022

⁹Analyse des Besoins Sociaux Tampon 2021

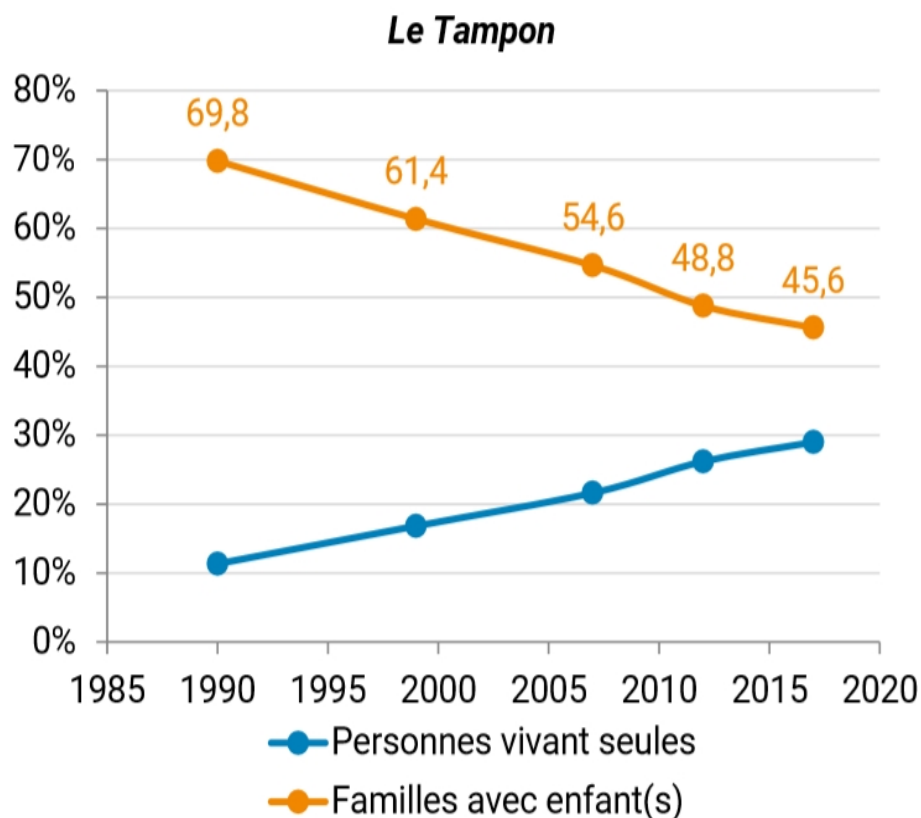
des 45 -59 ans (16 270 personnes).

Enfin, **17% de la population a 60 ans ou plus, ce qui se décompose comme ceci** : 13% des habitants de 60 à 74 ans (9 860 personnes) et 5% pour les personnes dites « seniors » qui ont plus de 75 ans (3 800 personnes concernées).

4. La composition des ménages

Évolution de la part des familles avec des enfants de moins de 25 ans parmi les ménages ¹⁰

Source : Insee, RP 1990-2017 - Traitements © Compas



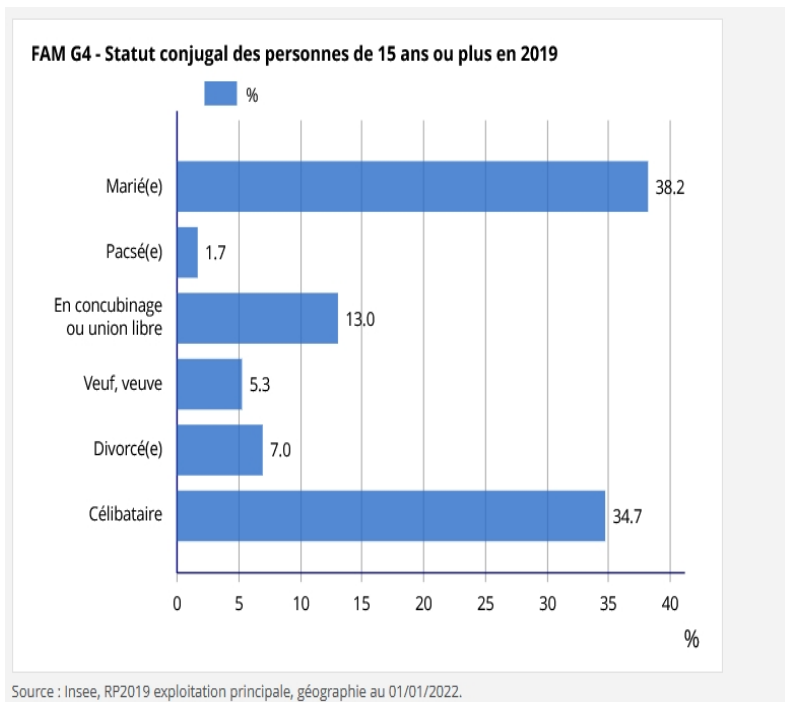
Depuis les années 90, on observe une augmentation de la proportion de personnes vivant seules et une diminution de celle des familles avec enfant(s).

Entre 2012 et 2017, **la part de personnes vivant seules parmi les ménages a augmenté** de 26% à 29%, tandis que **la part de familles avec enfant(s) a diminué** de 49% en 2012 à 46% en 2017.

E. Les structures familiales

1. Situation matrimoniale

¹⁰Analyse des besoins sociaux Tampon 2021



Au Tampon, on dénombre **38,2 % des personnes mariées** et **34,7 % déclarant être célibataires**.
 Au niveau régional 35,2 % des personnes sont mariées et 39,3 % sont célibataires.

FAM T3 - Composition des familles

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	20 022	100,0	21 168	100,0	22 828	100,0
Couples avec enfant(s)	9 871	49,3	9 770	46,2	9 647	42,3
Familles monoparentales	5 193	25,9	5 966	28,2	6 711	29,4
Hommes seuls avec enfant(s)	582	2,9	758	3,6	851	3,7
Femmes seules avec enfant(s)	4 611	23,0	5 208	24,6	5 860	25,7
Couples sans enfant	4 958	24,8	5 433	25,7	6 470	28,3

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

¹¹

A la Réunion, le nombre d'enfant par femme est stable soit autour de 2,4 depuis 1990.¹²

En 2020, l'on compte **16 358 familles avec enfants** au Tampon. Parmi celles-ci, près de 58% d'entre elles sont des couples avec enfants et près de 41% sont des familles monoparentales.

¹¹ Source ABS 2021 Ville du Tampon

¹² Source INSEE présentation 5 Octobre 2022

2. Focus sur la monoparentalité

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le

ID : 974-219740222-20231216-13_20231216-DE



Le Tampon compte 6 711 familles monoparentales, et parmi elles, 5 881 sont allocataires de la Caf en 2022, soit près de 90% de ces familles. 50% de ces familles monoparentales allocataires ne contiennent qu'un seul enfant, les familles dites nombreuses (3 enfants ou plus) représentent seulement 15%.

La commune fait partie des 4 communes qui concentrent, à elles seules, près de la moitié de l'ensemble des allocataires monoparentaux de l'île (47%).

Ces familles monoparentales sont pour la plupart des femmes seules avec enfants, elles constituent 87% du total de ces familles.

Au Tampon, depuis les années 90, on observe une augmentation de la proportion de familles monoparentales. Ainsi entre 2009 et 2020, la part de familles monoparentales a augmenté de 28%, la part des familles constituées d'un couple avec enfant a légèrement baissé (-2%).

De façon globale, les familles monoparentales sont particulièrement exposées aux situations de précarité en raison de ressources financières moindres, d'un risque de chômage plus élevé que celles formées d'un couple avec enfant(s). Les parents isolés se heurtent aussi à des difficultés dans la gestion du quotidien, notamment dans la conciliation entre leurs vies professionnelle et familiale.¹³

Les familles monoparentales de l'île sont plus fréquemment en situation de grande pauvreté¹⁴ que dans l'Hexagone : 24 % de ces familles sont concernées à La Réunion contre 5 % en France métropolitaine.

3. Les Violences Intra Familiales (VIF)

Les Violences Intra Familiales désignent toutes les violences qu'elles soient physiques, sexuelles, psychologiques, émotionnelles, économiques ou autre, dès lors qu'elles sont commises entre membres d'une même famille. On peut distinguer dans les VIF les violences faites aux femmes, et celles faites aux enfants.

L'ORVIF (Observatoire Réunionnais des Violences faites aux femmes) fait état pour l'année 2021 sur l'île de¹⁵ :



¹³ DRESS, Familles Monoparentales : un sentiment de vulnérabilité et une attente forte de soutien à la parentalité : [Familles monoparentales : un sentiment de vulnérabilité et une attente forte de soutien à la parentalité | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques \(solidarites-sante.gouv.fr\)](#)

¹⁴ Selon l'INSEE, la grande pauvreté est décrite au niveau statistique comme un cumul de très faibles revenus et de privation matérielle et sociale sévère

¹⁵ Tableau de bord des violences au sein du couple à la Réunion, indicateurs 2021 : [Tableau de bord 2021-orviff](#)

La Réunion est le quatrième département français en nombre de victimes de VIF avec un taux de 11,50 pour 1000 habitantes (contre un taux national de 8,4). Les VIF représentent la moitié des faits délinquants recensés en 2022.¹⁶

Au Tampon en 2023, sur les 105 incidents recensés dans cette catégorie sur la commune, 81 sont liés aux VIF. En comparaison, sur la même période en 2022, il n'y en avait que 39, ce qui constitue une augmentation de plus de 50 %.

Parallèlement, le nombre de mesures de Garde à vue en 2022 s'élève à 326. En 2023, la tendance se maintient, avec 81 gardes à vue au total, dont 65 sont liées aux VIF.

Pour répondre à ce phénomène, le groupe Judiciaire a été renforcé par un militaire du fait de l'augmentation des procédures d'atteintes aux personnes. Ce groupe qui traite exclusivement des affaires flagrantes sensibles et des VIF est composé de 10 militaires formés au recueil de la parole des victimes.

4. Revenus

- Les niveaux de vie

Répartition par décile des niveaux de vie

Source : Insee, Filosofi 2017 - Traitements © Compas

	Population fiscale	Niveaux de vie											Ecart	
		1 ^{er} décile	2 ^{ème} décile	1 ^{er} quartile	3 ^{ème} décile	4 ^{ème} décile	Médiane	6 ^{ème} décile	7 ^{ème} décile	3 ^{ème} quartile	8 ^{ème} décile	9 ^{ème} décile	inter-quartiles	inter-déciles
Le Tampon	76 724	654	802	855	917	1 049	1 205	1 410	1 683	1 862	2 084	2 768	1 007	2 114
CA du Sud	127 847	643	788	843	900	1 028	1 177	1 371	1 624	1 785	1 999	2 629	943	1 986
La Réunion	872 391	675	819	879	941	1 079	1 252	1 469	1 763	1 954	2 193	2 959	1 075	2 284
France entière	63 986 778	941	1 186	1 291	1 391	1 582	1 773	1 980	2 227	2 380	2 569	3 189	1 090	2 249

Montants de référence en €	2015	2016	2017
RSA personne seule	514	524	537
Seuil de pauvreté Insee à 50%	846	855	867
Seuil de pauvreté Insee officiel (à 60%)	1 015	1 026	1 041

Lecture : En 2017, le niveau de vie médian de la population au Tampon est de 1 205€.

¹⁷

Au Tampon, le niveau de vie médian est de 1 205€, ce qui signifie que 50% de la population a un revenu mensuel inférieur à 1 205€, tandis que l'autre moitié a un revenu supérieur. Ce niveau de vie médian est inférieur de 568€ à celui de la France en entier.

Le 1er décile correspond au niveau de vie le plus élevé des 10% de la population les plus pauvres, soit 10% de la

¹⁶ Les chiffres "alarmants" des violences intrafamiliales pour 2022, le JIR, février 2023 : [Les chiffres "alarmants" des violences intrafamiliales pour 2022 \(clicanoo.re\)](https://www.clicanoo.re/)

¹⁷ Source ABS 2021 Ville du Tampon

population qui vit avec **moins de 654€ par mois** (90% avec plus de 654€ par mois) celui de la France entière.

Le 9ème décile correspond au niveau de vie le plus bas des 10% de la population les plus riches, soit **90%** de la population qui vit avec **moins de 2 768€ par mois** (10% avec plus de 2 768€ par mois), ce qui est inférieur de 421€ à celui de la France entière.

L'écart des revenus entre les populations les plus riches et les plus pauvres, mesuré par l'écart interdécile (différence entre le montant du 9ème décile et celui du 1er décile), s'élève à **2 114€**.

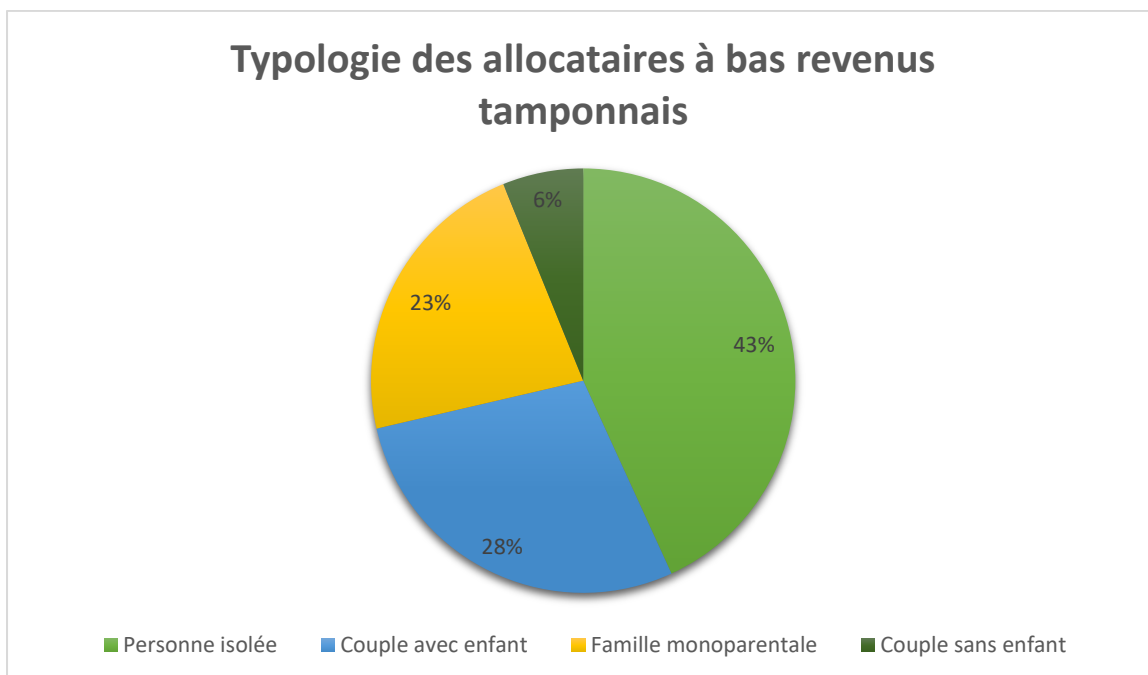
Cela signifie que le niveau de vie des populations les plus riches au Tampon est supérieur de 2 114€ à celui des populations les plus pauvres. Cet écart est inférieur de 135€ à celui observé pour la France entière et révèle des inégalités de niveaux de vie moins élevées.

- **Le taux de pauvreté**

37 % des Réunionnais vivent sous le seuil de pauvreté métropolitain soit 322 800 personnes.¹⁸

Au Tampon, la part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté est de 39 %. La tranche d'âge des moins de 30 ans est particulièrement touchée car elle s'élève à 56 %.

13 953 personnes sont des allocataires dits « à bas revenus » ; au sens de la Caf, ce sont des personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté fixé pour l'année 2022 à 1167€, elles représentent plus de la moitié des allocataires tamponnais. **13 639 enfants** vivent dans ces foyers dits « à bas revenus ».



Quasiment la moitié de ces allocataires sont des personnes dite « isolées », et plus d'un quart d'entre eux sont des familles monoparentales.

A la Réunion, 13.5% de la population est en situation de grande pauvreté¹⁹ et 42.1% en pauvreté dite « hors grande pauvreté ».

L'INSEE décrit la situation de grande pauvreté comme ceci :

¹⁸ Présentation de l'Insee à la CAF Réunion, 5 Octobre 2022

¹⁹ Insee, La grande pauvreté bien plus fréquente et beaucoup plus intense dans les DOM : [La grande pauvreté bien plus fréquente et beaucoup plus intense dans les DOM - Insee Focus - 270](#)

ÊTRE EN SITUATION DE GRANDE PAUVRETÉ

Pauvreté monétaire sévère

niveau de vie inférieur à 50 %
du niveau de vie médian
de la population française



Privations matérielles et sociales sévères

au moins 7 privations
dans la vie quotidienne
parmi une liste de 13

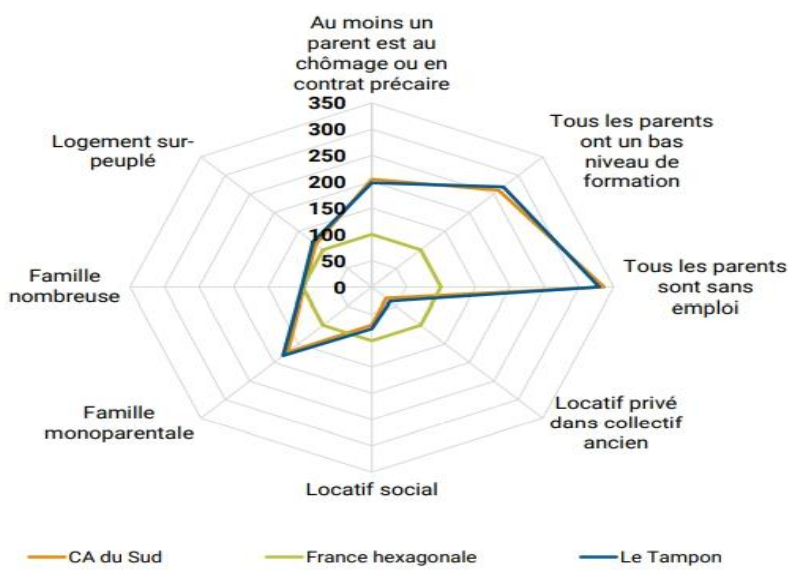
Ainsi plus de la moitié de la population réunionnaise est touchée par la pauvreté. L'une des privations les plus fréquentes pour les personnes en situation de pauvreté est de ne pas pouvoir faire face à des dépenses inattendues (le montant de cette dépense étant estimée à 1 000€).

- **La situation des mineurs**

L'indice de fragilité des enfants est de 26 au Tampon contre 13 en France hexagonale : la situation y est donc moins favorable qu'en moyenne nationale.

Indice de fragilité des enfants

Source : Insee, RP fichiers détail 2017 - Traitements © Compas



Les sur-représentations observées au Tampon, par rapport à la France hexagonale, pouvant être mises en avant pour les indicateurs composants l'indice sont :

- la part des mineurs dont au moins un parent est au chômage ou en contrat précaire (55% contre 28%),
- la part de mineurs dont tous les parents n'ont pas de diplôme (26% contre 10%),
- la part de mineurs dont tous les parents sont sans emploi (38% contre 12%)²⁰

5. Les prestations sociales de la CAF

²⁰Analyse des besoins sociaux Tampon 2021

En 2022, la CAF de la Réunion verse des prestations à **286 870 allocataires**, par ces prestations est de **664 573**, soit **77 %** de la population.²¹

La même année, **le nombre d'allocataires** de la CAF pour la commune du Tampon est de **26 165**. Le nombre de personnes couvertes est lui de **60 039 personnes couvertes**, cela inclut l'allocataire, son éventuel conjoint, les enfants et autres personnes à charges.

Cela constitue 73% des habitants du Tampon, ainsi près de 7 tamponnais sur 10 sont concernées par les prestations de la Caf.

Prestations sociales de la CAF - 2022	
La prestation	Le nombre d'allocataires bénéficiaires
La prime d'activité	7 850 dont 2 004 familles monoparentales
La prime d'activité avec majoration isolement	525
Revenu de Solidarité Active	8 305 dont 3 395 familles monoparentales
Redevenu de Solidarité	481
Allocation aux Adultes Handicapés	2050
Minima sociaux (RSA Socle et/ ou RSO et /ou complément AAH sans AAH)	11 264 dont 3 313 familles monoparentales pour 18 573 personnes couvertes
Allocations Familiales	12 276 pour 23 008 enfants bénéficiaires
Allocation de Rentrée Scolaire	7 358 pour 11 681 enfants
Allocation de Soutien Familial	2 920 pour 4 946
Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé	819 pour 577 enfants
Prestation d'Accueil du Jeune Enfant	3 284 pour 6 941 enfants
Allocation de Logement à caractère Familial	5 769 pour 19 406 personnes couvertes
Allocation de Logement à caractère Social	5 931 pour 6 547 personnes couvertes

Pour **8 467 allocataires**, les prestations CAF représentent **100%** de leurs revenus.

Ainsi, ces prestations constituent l'unique source de revenus pour **un tiers** des allocataires tamponnais.

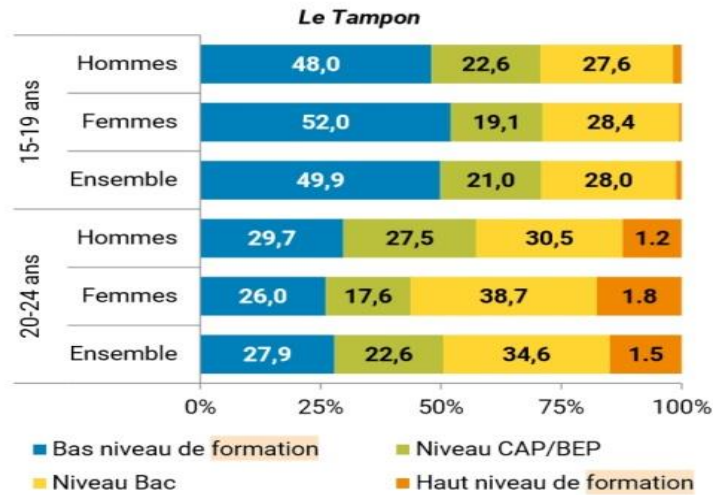
D. Situation économique

1. La formation

- Niveau de formation des jeunes scolarisés

²¹Portrait social CAF de la Réunion 2022

Source : Insee, RP 2017 - Traitements © Comp

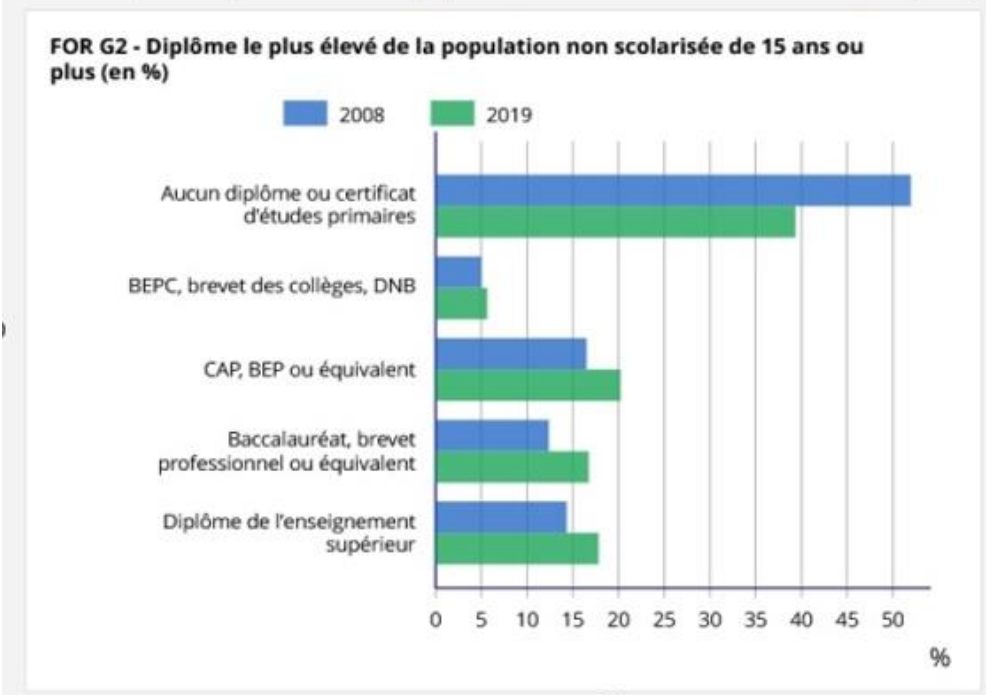


L'âge avançant, les jeunes tendent à avoir un niveau de formation plus élevé. De même, les femmes ont généralement des niveaux de formation plus élevés que les hommes.

Au Tampon, **52% des jeunes femmes âgées de 15-19 ans** ont un bas niveau de formation (260 femmes) contre **48% pour les hommes** (280 hommes). Pour les femmes de 20-24 ans, cela concerne 26% (460 femmes) et pour les hommes de cette tranche d'âge, 30% (520 hommes)²².

- **Catégorie de diplômés**

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)



Le pourcentage de personnes sans diplôme ou certificat d'études primaires a reculé de 12,5 points en 11 ans, il est en effet passé de 51,9% en 2008 à **39,4%** en 2019. Même si le chiffre reste élevé, le pourcentage de personnes sans diplômes est en baisse.

²² Les personnes considérées comme ayant un bas niveau de formation sont les personnes de 15 ans et plus qui ne sont pas scolarisées, n'ont aucun diplôme ou ont un Certificat d'études primaires, un BEPC ou un brevet des collèges. La population scolarisée est exclue. ²²

En comparaison avec la moyenne locale, le taux de personnes sans diplôme est **sensiblement plus élevé pour le Tampon avec 39,4 % contre 38,2% à l'éche**

Le taux de personnes ayant obtenu le baccalauréat ou un diplôme équivalent a quelque peu augmenté, passant de 12,4% en 2008 à **16,8 %** en 2019 contre 16,3% pour la Réunion la même année.

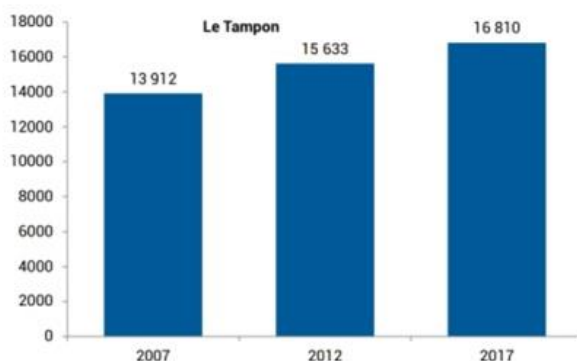
Il y a une aussi une différence au niveau des diplômes de l'enseignement supérieur car la moyenne pour le Tampon est de **14,3%** contre 20,2% soit 5,9% de diplômés en moins pour la commune du Tampon.²³

2. L'emploi et la population active

La Réunion compte 390 830 actifs soit 69,3% dont 262 074 actifs ayant un emploi ce qui représente 46,4% de la population.²⁴

Évolution du nombre d'actifs occupés de 15-64 ans

Source : Insee, RP Fichiers détail 2007-2017 - Traitements © Compas



Lecture : En 2017, 16 810 actifs de 15-64 ans occupant un emploi au Tampon sont recensés.

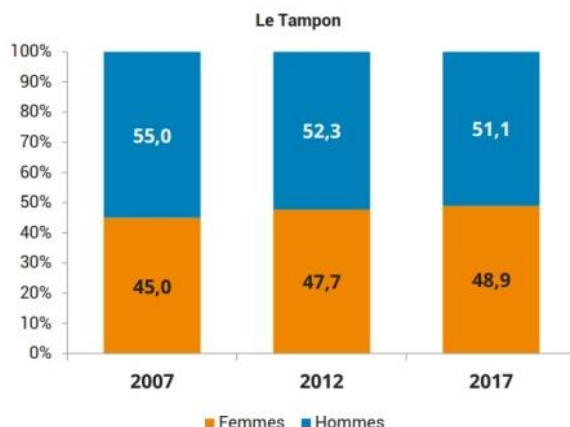
En 2017, le Tampon compte 16 810 actifs occupés. Entre 2007 et 2017, il y a eu une augmentation de 2 900 actifs âgés de 15 à 64 ans.²⁵

- **La répartition de l'emploi par sexe**

Sur l'île, 125 064 soit 42,4% des femmes qui sont actives. Chez les hommes, on compte 137 010 actifs soit, 50,8 % d'hommes.²⁶

Évolution de la répartition des actifs occupés de 15-64 ans selon le sexe

Source : Insee, RP Fichiers détail 2007-2017 - Traitements © Compas



Lecture : En 2017, les femmes représentent 48,9% des actifs de 15-64 ans occupant un emploi au Tampon.

²³ INSEE Portrait du Tampon

²⁴ Insee, RP2019 exploitatif

²⁵ Analyse des Besoins Sociaux

²⁶ Insee, RP2019 exploitatif

Entre 2007 et 2017, la part des femmes occupant un emploi a augmenté de 4 points. Ainsi, elles représentent 49 % des actifs en 2017.

- **Le type d'activités**

En 2019, 45,30% de la population est active avec un emploi et 11,60 % sont des élèves, des étudiants ou stagiaires non rémunérés.

- **Les catégories socio professionnelles**

POP T6 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2019

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	29 134	32 731	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	828	278	0,2	2,4	1,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 715	715	0,9	6,0	2,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 329	901	0,5	5,4	2,6
Professions intermédiaires	3 276	3 746	4,7	18,3	4,3
Employés	3 359	9 634	13,1	30,7	10,4
Ouvriers	6 984	1 192	8,9	19,2	6,4
Retraités	5 113	5 426	0,0	0,3	52,5
Autres personnes sans activité professionnelle	6 531	10 839	71,7	17,6	19,6

Source : Insee, RP2019 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2022.

En 2019, 13,1% des 15 -24 ans sont employés. 52,5 % des 55 ans et plus sont à la retraite.

- **Les demandeurs d'emploi tamponnais**

Ont été recensés près de **16 840** demandeurs d'emploi en juillet 2023 au Tampon²⁷, soit 20% de la population de la commune.

Parmi ces demandeurs d'emploi, 11 530 relèvent de la catégorie A, c'est-à-dire qu'ils sont activement à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat.

Ils doivent accomplir des « actes positifs de recherche d'emploi », et être en mesure de produire un justificatif (candidatures envoyées, participation à des sessions d'aide à la recherche d'un emploi...)²⁸.

²⁷ Chômage et demandeurs d'emploi, [Statistiques trimestrielles Pôle emploi \(pole-emploi.org\)](https://pole-emploi.org)

²⁸ Chômage : quelles sont les catégories de demandeurs d'emploi ?, Site Service Public [Chômage : quelles sont les catégories de demandeurs d'emploi ? | Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Ainsi les personnes en catégorie A constituent la majorité des demandeurs d'emploi, représentant 68% de l'effectif total.

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2009	2014	2020
Nombre de chômeurs	10 584	12 783	12 505
Taux de chômage en %	34,6	37,1	34,2
Taux de chômage des 15 à 24 ans	52,5	58,7	49,2
Taux de chômage des 25 à 54 ans	32,4	34,9	32,4
Taux de chômage des 55 à 64 ans	19,9	24,8	30,7

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Au Tampon en 2020, le chômage touche très fortement les jeunes de 15 à 24 ans, près de 49% d'entre eux étaient touchés par le chômage.

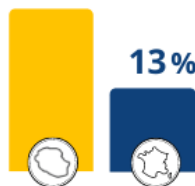
C'est la tranche d'âge la plus touchée par le chômage, à titre de comparaison le taux de chômage pour les 25-54 ans est de 32.4%.

3.Focus sur les jeunes ni en emploi ni en formation, ni en activité (NEET)

Deux fois plus de NEET * à La Réunion que dans l'Hexagone...

26 % des jeunes de 15 à 29 ans
sont des NEET à La Réunion

26%



41 000
jeunes NEET

Part de jeunes de 15 à 29 ans ni en
emploi, ni en études, ni en formation en 2021

À La Réunion, la part des NEET culmine entre 25 et 29 ans (44 %)

* NEET : neither in employment nor in education or training

... en lien avec davantage de sorties précoces du
système scolaire et un faible niveau de diplôme

Jeunes adultes de 18-24 ans ni en emploi ni en formation

Source : Insee, RP fichiers détail 2017 - Traitements © Compas



En 2017, **2 750 jeunes** de 18 à 24 ans au Tampon ne se trouvaient ni en emploi ni en formation, représentant 38% de la population de cette tranche d'âge.

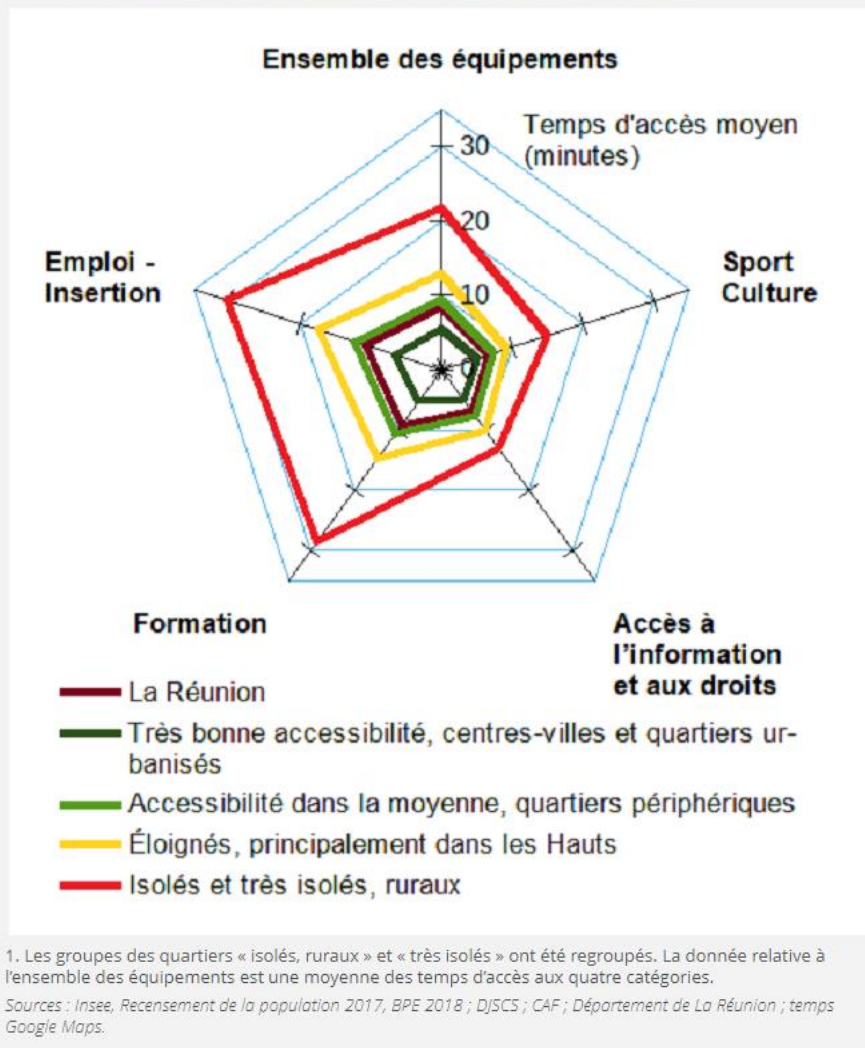
Les jeunes femmes sont plus touchées par cette situation, 41% d'entre elles n'étant ni en emploi ni en formation (contre 36% pour leurs pairs masculins).

Le nombre de jeunes hommes concernés augmenté de 2% depuis 2007, atteignant un total de 1 310 personnes en 2017. Celui des jeunes femmes a diminué de 8% depuis 2007, soit 1 430 femmes en 2017.

Enfin, pour préciser, **1 030** jeunes ni en emploi ni en formation n'ont aucun diplôme, soit 37% d'entre eux. Cela concerne 500 jeunes hommes (38% des hommes ni en emploi ni en formation de 18-24 ans) et 520 jeunes femmes (36%).

L'accès aux structures de formation et d'emploi-insertion est inégal sur le territoire réunionnais, ce qui peut constituer un facteur de non-recours.

Figure 5 – Un accès très disparate aux structures de formation et d'emploi
Temps d'accès moyen aux équipements par catégorie et par groupe de quartiers¹



Ce graphique concerne l'ensemble de la Réunion mais au vu de la typologie de la commune (écarts, hauts isolés, majorité de la commune en ZRR) on peut estimer qu'au Tampon, l'accès à ces structures est inégal.²⁹

La déscolarisation est plus marquée dans les quartiers isolés. Ainsi on compte un taux de déscolarisation à 18 ans à 35,2% et une part de sans diplôme parmi les jeunes sortis du système scolaire de 27,2% dans les hauts contre un taux global de déscolarisation à 27,3% et une part de sans diplômes de 26,8%, des pourcentages conséquents mais moindres que ceux concernant les hauts.

4. Lieu de travail et moyens de transport

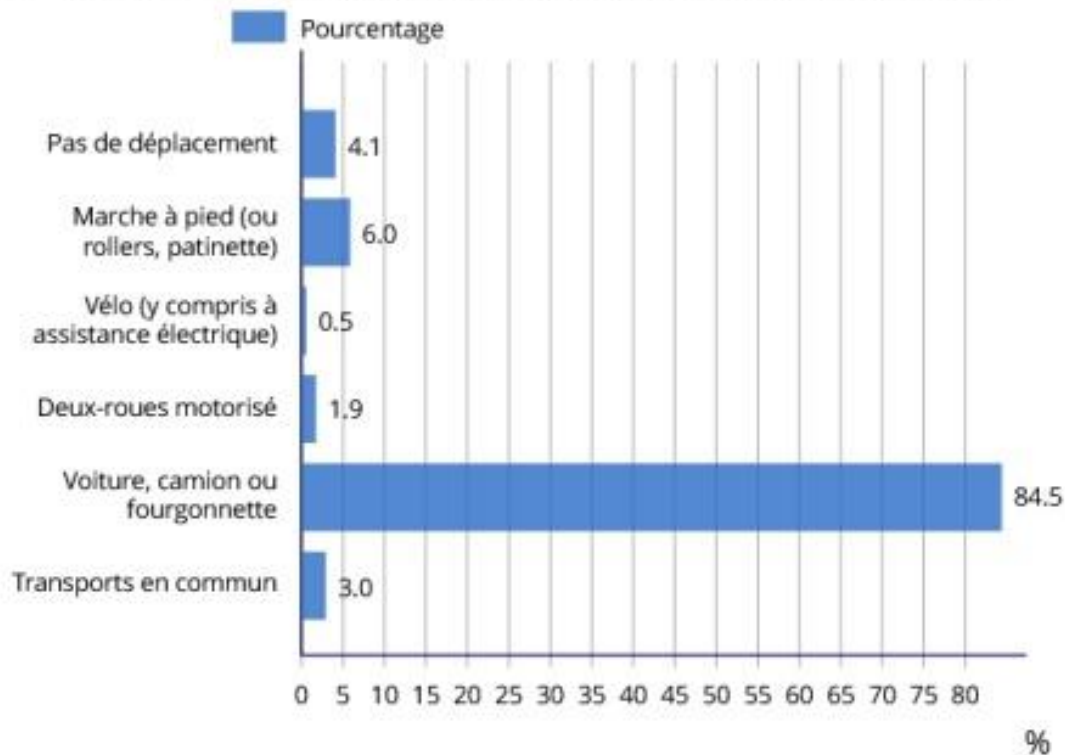
En 2019 sur 23 770 actifs tamponnais, 13 321 travaillent sur la commune (56 %) et 10 448 (44%) dans une autre commune.³⁰

²⁹ INSEE, Une proximité qui ne suffit pas à réduire les difficultés de formation et d'emploi, [Une proximité qui ne suffit pas à réduire les difficultés de formation et d'emploi - Insee Analyses Réunion - 50](#)

³⁰Insee Portrait Tampon 2021

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au tra

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2019



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

Une grande majorité de personnes (**84, 5 %**) utilise la voiture comme moyen de transport pour se rendre sur leur lieu de travail.

6 % des actifs privilégient la marche et 3% de la population utilise les transports en commun.

E) Le logement

1. Dynamique résidentielle

11 700 personnes sont couvertes par une aide au logement Caf, soit 14% des tamponnais.

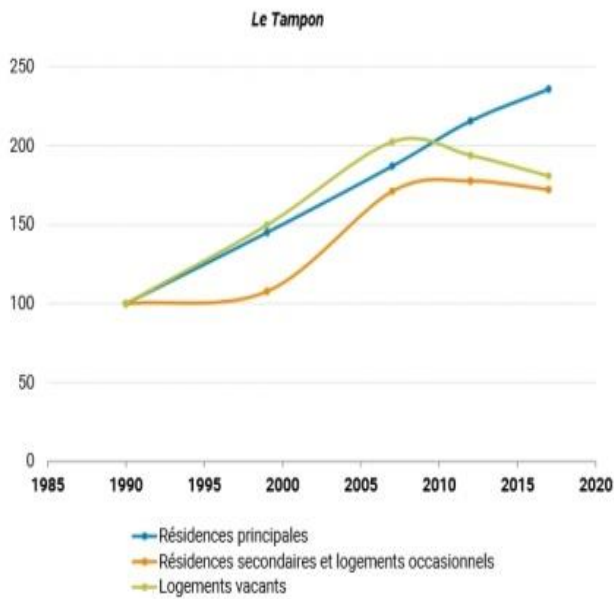
La fondation Abbé Pierre en 2023 a alerté sur plusieurs faits au niveau local:³¹

- La hausse des prix des loyers et à l'achat d'un bien (+9%)
- La hausse régulière du nombre de demande de logements sociaux (+6% par an en moyenne)
- Le signalement de 448 signalements de non-décence à la Caf
- 13% des logements du parc réunionnais (résidences principales) en situation de surpopulation
- 140 000 personnes souffrant du mal-logement ou de l'absence de logement personnel

³¹ Fondation Abbé Pierre, Rapport annuel 2023 L'état du mal-logement en France, focus Réunion : [ÉCLAIRAGE RÉGIONAL ÎLE DE LA RÉUNION.pdf \(fondation-abbé-pierre.fr\)](#)

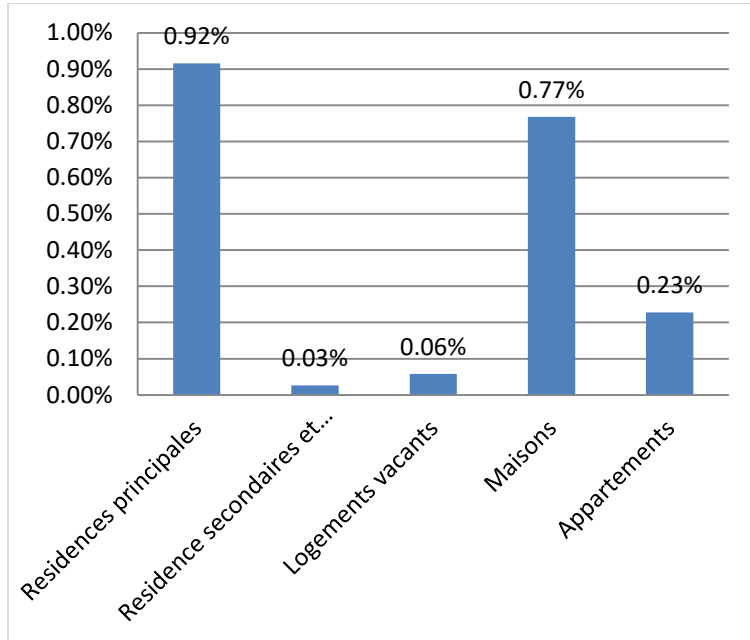
Évolution des logements (base 100 en 1990)

Source : Insee, RP 1990-2017 - Traitements © Compas



Depuis la fin des années 60, le nombre de logements a augmenté de 406% au Tampon, soit 27 650 logements de plus. A titre de comparaison, l'évolution a été moins rapide en France hexagonale.

2. Le parc de logements



(Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022)

Le parc de logement est principalement composé de résidences principales (91,6%). Leur nombre a augmenté de 10% depuis 2013. Le nombre de logements vacants (5,8 % du parc) et de résidence secondaires (2,6 %) ont diminué depuis 2013. Les logements sont principalement des maisons (76 %), les appartements ne représentant que 22,8% des logements.

La tendance est à l'augmentation car de 25 260 maisons en 2013, on passe à 27 183 pour 8 062 en 2019. On constate donc un changement dans le mode de logement.

La commune compte actuellement sur son territoire 6 381 logements sociaux.

Aussi, le souci de la décohabitation se pose pour les jeunes : en effet sur l'île on estime que 32% des jeunes de 25 à 29 ans vivent encore chez leurs parents.

3. Prévission de l'évolution du parc

D'ici 2030 la Commune du Tampon comptera 90 000 habitants ce qui nécessite la création de 9 000 logements supplémentaires. 15 chantiers sont en cours pour une livraison de 900 logements sur l'ensemble de la commune. 7 nouvelles opérations seront engagées d'ici deux ans pour 1 800 logements supplémentaires. Au total c'est 2 700 logements qui sont en cours ou programmés pour la ville du Tampon.

III. Analyse et pistes d'actions thématiques

A) Présentation de la CTG aux élus et réflexion sur les perspectives



Elu(e)s présents :

- ROMANO Augustine 4ème Adjointe au Maire
- LAURET PAYET Gilberte 6ème Adjointe au Maire -Affaires scolaires
- THIEN AH KOON Patrice 7èm Adjoint au Maire
- LEBON Jean Richard Adjoint à la culture – Trois Mares
- BOUTET TSANG CHUN SZE Denise Conseillère Municipale – Délégation Politique de la Petite Enfance
- DOMITILLE Noéline, Conseillère Municipale
- MAUNIER Daniel, Conseiller Municipale
- DIJOUX RIVIERE MIMOSE, Conseillère Municipale

Administratifs Mairie présents :

- CHANE- TENG Jeannick, DGA Commune
- DEBESE Willy, Directeur par Intérim Politique de la Ville Cohésion Sociale
- DIJOUX Tony, Coordinateur du CLSPD
- JUNOT Amandine, Coordinatrice Cité Educative

Présentation de la CTG Inclusive

- Situation du Tampon
- Les enjeux et thématiques socles de la CTG
- Rappel de l'objectif de la réunion : définir les axes de développement de la commune pour chaque thématique de la CTG

1) Petite Enfance

Beaucoup de demandes sur le portail Petite Enfance

Une cinquantaine de préinscriptions pour le multi accueil du 14^{em} km

Axes de développements :

- Création de micro-crèches d'une trentaine de places en pieds d'immeubles en corrélation avec le développement des logements sociaux et l'augmentation de la population
- Diversification du mode de garde
- Développement des structures aux horaires atypiques

2) Enfance et Jeunesse

Importance de la Cité éducative

Proposition : renforcer la communication pour que les actions de la cité éducative soient connues auprès du grand public

Réfléchir à une organisation pour qu'il y ait un turnover au niveau des centres aérés qui permettrait que les autres écoles puissent accueillir les dispositifs.

Proposition : Nécessité d'un travail sur les agréments et d'un budget pour le transport.

Axes de développements

- Développement de l'existant
- Renforcement et diversification des actions pour le public adolescent
- Déploiement des centres aérés et sports vacances dans les quartiers
- Etendre l'offre d'accueil des enfants à des horaires atypiques après une étude pour recenser les besoins des familles et que le déploiement des heures soit pertinent car il implique notamment l'embauche de personnel

3) Accès aux droits et aux services et logement et cadre de vie

Nécessité d'un lieu d'accueil des partenaires (SECU, CAF...) dans chaque quartiers

Proposition : une actualisation du diagnostic des permanences CAF afin de possiblement réajuster les lieux de permanences MOBI CAF en fonction du besoin

Axes de développements :

- Développement de la France Service du 23^{em} km
- Meilleure structuration des différents lieux d'accueils existants et déploiement de partenariats nouveaux
- Optimisation de la communication en direction du public

4) Accompagnement à la parentalité

Axes de développements

- Ouverture d'une nouvelle classe passerelle sur le secteur de Trois Mares

- Déploiement des CLAS avec de nouveaux porteurs de projets
- Actions de sensibilisation aux dangers du numérique auprès (mutualisation d'actions entre la cité éducative et la CAF)

5) Accompagnement à l'insertion professionnelle

Réflexion sur une instance de mutualisation afin d'une part de partager les bilans des actions et avoir un retour concret des personnes ayant pris ou repris un parcours d'insertion professionnelle et d'autre part faire ressortir la complémentarité des dispositifs en place sur le territoire.

Proposition : Réunion TAS Sud Est

Réflexion sur la création d'une antenne de l'école de la seconde chance au Tampon

Echanges sur le PEC « excellence »

Axes de développements

- Développer les actions sur le travail des compétences de bases en lecture, écriture et numérique
- Inscription des crèches au dispositif AVIP (crèches à vocation d'insertion professionnelle).

6) Animation de la vie sociale

Réflexion sur la mise en œuvre d'une réunion d'information auprès des associations sur les subventions et l'accompagnement de la CAF

Axes de développement

- Développement de nouveaux porteurs de projets

B) Thématique logement et cadre de vie

1. COTECH 1

- **Existant sur le territoire**

• Service d'informations et d'accueil (SIAD)

• Plan Local d'Habitation Communal (PLHI)

• Guichet unique

• 6 381 logements sociaux

• 2 66 logements étudiants

- **Constats**

- 81 728 habitants sur le Tampon

- 4 QPV : Les Araucarias, Trois-Mares, la Chatoire, le centre-Ville

• **Analyse**

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> -Dynamisme dans la construction des logements sociaux -Diversité des logements (mixité sociale) - Tissu associatif riche -équipement infrastructure sportive et culturelle - Inscription à la politique de la ville (QPV) -implantation de commerce/ service en pied d'immeuble (création de lieu de vie) -rôle du CCAS dans l'accompagnement de personnes (relais solidarité, accompagnement des personnes par les travailleurs sociaux, activités intergénérationnelles) -binôme PILHI -jardins partagés, familiaux (relais association ex ARRIS) 	<ul style="list-style-type: none"> -peu de visibilité des acteurs/ services (ex SAP) -absence d'une instance de coordination au niveau local -quid de l'adéquation avec l'augmentation de la population - Attention aux types de commerces/ services en pieds d'immeubles (nuisances, vente d'alcool à emporter) -voiries : la saturation des routes perturbe la vie résidentielle -Binôme PILHI couvre deux territoires : Entre deux et Tampon -un parc de logement touché par les locations saisonnières toujours plus nombreuses
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Les dispositifs : Lever financier et partenariat -Les projets de développement du territoire : Renforcement du pôle universitaire Projets touristiques Zones d'activités -Infrastructures routières+ réseau de transport - La dynamique de construction - Les aides de l'ANAH pour la réhabilitation -Les aides Actions logement -Le cadre de vie agréable (implication de la population dans associatif et milieu scolaire) - Les logements vacants - l'Agence SOLEIL (accompagnement des bailleurs privés) 	<ul style="list-style-type: none"> - La conjoncture économique (paupérisation chantiers bloqués) -le prix pour se loger toujours plus élevé (location et achat) - le public fragilisé - la gestion de la densification -la gestion des services de la demande (pression)

• **Pistes d'actions à développer**

Le logement est un sujet d'importance pour la commune, en effet l'état des logements actuels, leur nombre mais aussi leur future augmentation doit faire l'objet d'une vigilance. En effet, la population augmentant et se densifiant, ses besoins en mobilité, en infrastructures, en mode de garde, en activités pour les enfants vont aussi augmenter.

La commune peut, au vu des échanges :

- Relayer aux personnes éligibles les aides concernant l'amélioration légère de l'habitat proposées par la Caf mais aussi les aides proposées par l'ANAH.

La SPL Petite Enfance, consciente un changement urbain que va connaître le Tampon, a décidé d'ouvrir des établissements plus petits mais en pied d'immeubles, pour proposer une offre accessible autant financièrement que géographiquement.

2. 2ème COTECH

- **Présentation des perspectives (PPT COPIL 12 mai 2023)**

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le

ID : 974-219740222-20231216-13_20231216-DE



Accès aux droits et aux services Logement et cadre de vie

Prestation sociales de la CAF - 2021	
Type de la prestation	Nombre d'allocataires bénéficiaires
La prime d'activité	7 412 dont 1 822 familles monoparentales
Allocation aux Adultes Handicapés	2 050
Minima sociaux (RSA Socle et/ ou RSO et /ou complément AAH sans AAH)	11 264 dont 3 343 familles monoparentales pour 23 266 personnes couvertes
Allocation de Logement à caractère Social	5955 pour 6 608 personnes couvertes

5 000 logements programmés à l'horizon 2025

Pour **8 467** allocataires les prestations CAF représentent 100% de leurs revenus soit **32%** des allocataires Tamponnais

Perspectives de développement

Ajout de nouveaux partenaires au sein de la Maison France Service du 23^{em} km

Créer un schéma directeur de l'accès aux droits

Collaboration entre le CCAS et la CAF pour le soutien à l'amélioration légère de l'habitat

- Sur la collaboration entre le CCAS et la Caf pour le soutien de l'amélioration légère de l'habitat :

Le sujet a été peu détaillé, mais reste une piste de développement intéressante, la chargée de coopération a eu un document détaillant les différentes aides avec les critères, document qui sera communiqué au CCAS. Il faudra s'assurer de la bonne mise en œuvre de cette réorientation.

Autres sujets abordés :

- ESF a présenté le numéro vert Allo Impayés 974, où les personnes concernées par un impayé peuvent demander conseil, le numéro est gratuit

C) Thématique Enfance et Jeunesse

1. COTECH n°1

- Existant sur le territoire
- Extrascolaire (138 000 heures - 1900enfants accueillis sur 27 lieux d'implantation à travers la commune en 2022)
- Sports vacances
- Centres aérés
- Maison de la Jeunesse et de la Culture
- Médiathèque/Ludothèque de la Plaine des Cafres
- Association Gard' à li secteur Trois Mares
- Association Ti' Marmailles Fleury secteur Terrain Fleury
- Cité éducative
- PRE

- Constats

9 657 couples avec enfants qui constituent 29 % des allocataires de la CAF

6 612 familles monoparentales qui constituent 23% des allocataires de la CAF

- Analyse

Le lien est fait avec l'atelier insertion professionnelle de la cité éducative qui a fait émerger des besoins au niveau du périscolaire.

Au vue du nombre d'enfants sur le Tampon, il est important que ce public soit au cœur de nos actions.

Forces	Faiblesses
- Le tissu associatif t riche et dense -Les équipements sportifs et aires de jeux bien équilibrés sur le territoire - tarifs des ACM attractifs par rapport aux activités proposées - bonne communication auprès des administratifs	-un manque de communication entre les associations ayant la même thématique - Places insuffisantes pour les 3-5ans - manque d'attractivité de la rémunération du personnel par rapport à d'autres communes - absence de dispositifs pour les + de 12 ans et de mercredi jeunesse
Opportunités	Menaces
-Services de colonies apprenantes (3-18 ans) avec ADAC , Centre Jaques Tessier, Bouillon d'Aventures avec un parcours autour du patrimoine pour le même groupe de jeunes du Tampon -La cité éducative La CTG inclusive -PEDT-Plan Mercredi - BAFA Citoyen- -La diversité des acteurs -- les inciter à être présents auprès des enfants) Le travail avec les référents de quartier -La possibilité de mobiliser le PRE -Les weekends end parentalité, familles	-Difficulté de mobiliser les jeunes des hauts -« Les jeunes n'ont pas de rêves » -L'addiction au téléphone --Pas de suivi des actions - La cohérence des actions entre elles -L'environnement familial parfois difficile -Le manque d'association -La place des parents-La difficulté à trouver du personnel compétent

- Actions pouvant être développées

-La PS Jeunes est un dispositif qui pourrait permettre à la commune ou aux associations implantées sur la commune de mener des actions en directions des jeunes

Le périscolaires pour les 3-5 ans est une grande demande des parents. Cela constitue une perspective certaine de développement pour la commune.

-Dispositifs pour les + de 12 ans

-Les actions développées peuvent faire l'objet d'une mutualisation avec la cité éducative, ou du moins faire du lien entre les dispositifs existants.

Enfance et Jeunesse

Au Tampon les personnes âgées de moins de **15 ans** représentent **23 % de la population**



20 % des habitants sont des jeunes ou des jeunes adultes (âgés de 15 à 29 ans) pour un total de 15 870 personnes



3 296
Moins de
3 ans



3 606
3- 5 ans



6 209
6-10 ans

Perspectives de développement

Renforcement et diversifications des actions pour le public adolescent

Déploiement des centres aérés et sports vacances dans les quartiers en proximité

Ouverture de 2 centres aérés de 40 places chacun pour les 3-5 ans sur les secteurs Centre ville et Plaine des Cafres

Etendre l'amplitude horaire de l'accueil des enfants pour répondre aux besoins des parents ayant des horaires atypiques

Participer à l'éducation nutritionnelle (cuisine péi, légumes lontan) dans le cadre de la PARS

- Sur le renforcement et diversification des actions pour le public adolescent :

La PS Jeunes a été rapidement présentée. Cette prestation de service peut être un début de réponse pour capter certains jeunes.

Après ajustement, ce sont 3 postes d'animateurs PS Jeunes qui seront en objectif de création.

- Sur le déploiement de 2 centres aérés pour les 3-5 ans

La commune est déjà dans cette optique, un centre aéré dédié aux 3-5ans a été créé cette année, et un autre devrait voir le jour sur la durée de la CTG. C'est une grosse demande des parents pour cette tranche d'âge. Cette action répond ainsi à un besoin conséquent.

- Sur le déploiement de centres aérés et sports vacances dans les quartiers en proximité

Peu de débat sur ce sujet, sera un axe de travail dans la future CTG. Le consensus est qu'il faudrait plus d'activités pour les jeunes des quartiers, un travail d'accompagnement va être mené auprès des associations pour que plus de projets OVVV soient proposés.

- Etendre l'amplitude horaire de l'accueil des enfants sur le modèle des horaires atypiques :

Etendre les horaires d'accueil sera un axe de réflexion.

D) Thématique animation de la vie sociale

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le

S²LO

ID : 974-219740222-20231216-13_20231216-DE

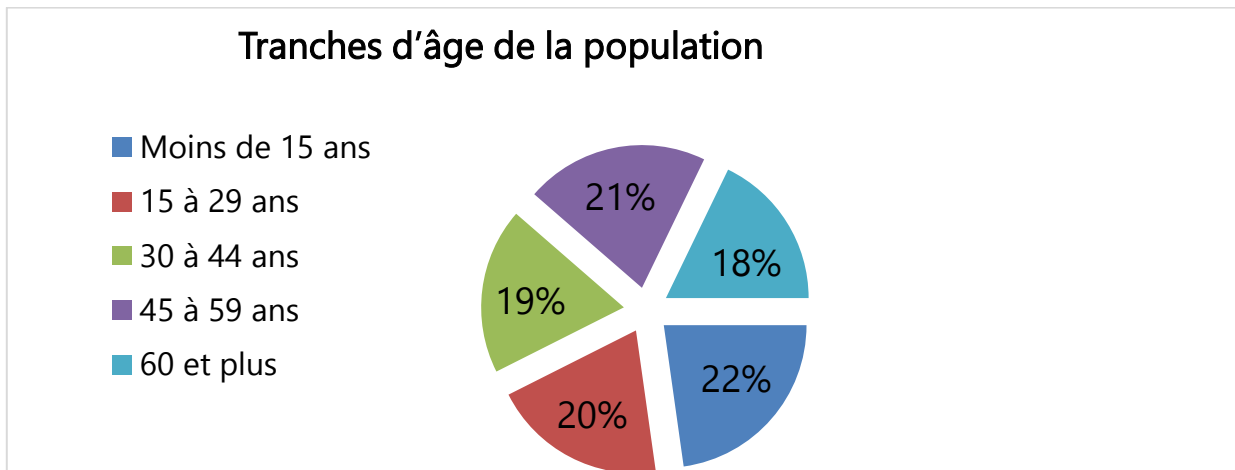
1. 1^{er} Cotech

- **Existant sur le territoire**

1 Espace de Vie Sociale association Allons Jouer Mangue

2 Habitat inclusif

- **Constats**



- **Analyse**

Il y a peu de dispositifs d'animation locale sur le territoire et pourtant un besoin important qui émane de la population. Auparavant, on comptait 4 EVS sur la commune du Tampon, aujourd'hui, il n'y a plus que l'association Allons Jouer Mangue. Ce manque de dispositif AVS peut être dû à plusieurs éléments :

- un manque de maillage entre les différents acteurs de l'animation sociale
- une méconnaissance des actions des uns et des autres

Un besoin d'information au niveau du dispositif animation local est aussi ressorti. En effet, certaines associations du territoire pourraient être susceptibles d'être intéressées voir de porter des dispositifs comme EVS ou Centre Social mais ont besoin d'un aiguillage pour monter leur projet AVS.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Equipements/ Dispositifs/ : bien équipéDispositifs de droits commun assez complet (annexes, centres municipaux...)-Présence des éducateurs de rue, médiateurs sociaux-Partenariat fort avec le LAEP et le PRE-Une ludothèque à la Plaine des Cafres-Une France service à la Plaine des Cafres-27^{ème} salle d'animation, l'association les Genêts fonctionne bien	<ul style="list-style-type: none">-Gros manque d'animation sociale dans la partie Haute-Ligne d'Equerre : peu d'activités-Couvrir les écarts, Bras de Pontho, Bras Creux non sont pas attractifs-Manque de moyen de garde adaptés à la population (prix raisonnables/ adaptés aux horaires)-Fin des Kaz, maison de quartier, besoin d'espace neutre pour se rencontrer-Pas d'équilibre dans la mise en place des actions-Actions mises en place mais pas adaptées aux besoins de la population-Pas assez d'actions hors les murs-Parc de jeux et autres lieux publics souvent détournés par les jeunes (usage de stupéfiants etc)-Beaucoup de démarches administratives à faire pour

	<p>une inscription à la lud</p> <p>-Absence de locaux pour disponibilités au niveau des LCR</p> <p>-Pour les quartiers excentrés les locaux sous-utilisés, les procédures longues et complexes</p> <p>-Manque de moyens financiers des assos</p> <p>-Il y a un manque de structures pour les + de 6 ans.</p> <p>L'accueil du LAEP qui limite l'accès à 6 ans ne permet pas d'accueillir des fratries</p> <p>-Chatoire : pas de « mélange des communautés », représentation des habitants qui pensent que certains endroits ne sont pas pour eux spontanément</p>
<p style="text-align: center;">Opportunités</p>	<p style="text-align: center;">Menaces</p>
<p>-Cité éducative</p> <p>-des locaux communaux en nombre sur la commune notamment dans quartiers excentrés</p> <p>-des dispositifs nombreux (Département, Région, Caf)</p> <p>Une CPOG en signature, peut être des ajouts intéressants en AVS</p>	<p>-Adhésion des habitants difficile à garder sur le long terme. On peut les faire venir 4 à 5 fois max sur une activité pas plus.</p> <p>-Les problèmes de transport limite d'adhésion / participation à quoi que ce soit</p> <p>-Pas assez de responsabilisation parentale (ex Mediabus ne vient plus aux Araucarias car les parents sont absents pour accompagner les enfants mineurs)</p>

• **Pistes d'actions à développer :**

- Mener des informations collectives à destination des associations désireuses de devenir un EVS afin de diffuser les informations de possibilités de financement de la CAF
- Réseau d'acteurs à créer, il devrait y avoir 1 coordonnateur pour diffuser les informations et actualiser la liste des associations
- Multiplier les actions ponctuelles en pied d'immeuble, en espace extérieur et ouvert comme l'organisation de goûter qui peut répondre à un besoin primaire et constituer un premier temps d'échanges entre et avec les habitants. Il y a un repérage à faire en amont par les éducateurs de rue pour diffuser l'information
- Les séjours familles
- Multiplier les ateliers intergénérationnels (par exemple atelier couture pour faire un échange de compétences)
- Favoriser le maillage entre associations



- Présentation des perspectives

Animation de la vie sociale

Le quartier Araucarias	Le quartier de Trois Mares
2 270 personnes 4 600 € revenu annuel 2 231 personnes couvertes par la CAF	1 370 personnes 7 200 € revenu annuel 881 personnes couvertes par la CAF
Le quartier du centre ville	Le quartier de la Chatoire
1 260 personnes 7 200 € revenu annuel 1 623 personnes couvertes par la CAF	2 070 personnes 4 000€ revenu annuel 2 041 personnes couvertes par la CAF

Perspectives de développement

- Rédiger un schéma directeur de l'Animation de la Vie Sociale
- Développement d'un EVS par QPV donc 4 à terme
- Favoriser les conditions nécessaires à la préfiguration d'un centre social
- Développement de PS Jeunes

Le temps d'atelier a plus été un échange entre les différents acteurs sur l'essence de l'animation de la vie sociale, les attendus, les rendus exigés. Les associations ont fait remonter un besoin en accompagnement car ils estiment que le dispositif est complexe.

Les aides mobilisables ont été rappelées DRAJES, FDVA ...

L'association Les Aurores aimerait bien porter un EVS sur le quartier de Trois-Mares, ce quartier a été qualifié par les différents partenaires comme le QPV le plus dépourvu en dispositif malgré un besoin pressant. L'association est encore en phase de rodage sur le territoire et en train de gagner la confiance des habitants.

Sur les perspectives :

Le schéma directeur de l'AVS permettrait de faire un diagnostic focalisé sur l'AVS, de repérer les besoins en animation de la vie sociale.

L'objectif de créer un EVS par QPV est conforté par les propos des partenaires, avec une insistance sur le QPV Trois-mares qui a peu de dispositifs.

L'objectif d'entamer une préfiguration d'un Centre Social tient toujours. A ce jour il n'y a pas d'acteur qui pourrait porter ce Centre social, le schéma directeur de l'AVS pourrait ainsi être un outil pour repérer les associations qui pourraient porter les dispositifs CAF. Il est ainsi toujours question de proposer des temps d'informations qu'ils soient collectifs ou individuels.

E) Analyse thématique insertion professionnelle

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le



ID : 974-219740222-20231216-13_20231216-DE

1. 1^{er} COTECH

- **Existant sur le territoire :**

- AREP Accompagnement des bénéficiaires du RSA Majoré
- Dispositifs de droit commun (portés par l'État, la Mairie, le CCAS , la Mission locale, le Pôle Emploi, l'Education nationale, SAIO, GRETA , le Département, le CRIJ , la CAF , la Région
- PRE
- Garantie jeunes / Contrat engagement jeunesse
- PACEA (dispositif d'accompagnement vers

l'autonomie et l'emploi)

- TAOIR (expérimentation en lien avec public de décrocheur) Misions Locale et ou Pole emploi
- PLIE (Plan locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi
- Ecole de la seconde chance
- Mardi nous lé la Mairie/ Politique de la ville
- RSMA
- Ateliers Numériques Mairie Casud

- **Constats**

près de **16 840** demandeurs d'emploi recensés en juillet 2023 au Tampon ? on estime le taux de chômage à 37%, soit un niveau plus élevé que celui observé à l'échelle de la France entière.

En 2017 , le Tampon compte 16 810 actifs occupés. Entre 2007 et 2017, il y a eu une augmentation de de 2 900 actifs âgés de 15 à 64 ans.

- **Analyse**

Forces	Faiblesse
-Les dispositifs répondent en partie aux besoins notamment pour les publics dit « visibles ». -Les acteurs interviennent sur le volet orientation, lutte contre le décrochage, formation, insertion, accompagnement (social, vers l'autonomie...), mobilité, selon les coeurs de métier des différentes institutions ou associations. La mission locale (en lien avec Pôle emploi), l'Education nationale, l'Université, restent des acteurs centraux. Ces acteurs suivent et accompagnent les jeunes au quotidien	manque d'articulation des dispositifs -La mobilité intra-communale ou inter-urbaine. Certaines zones de la commune mal desservies en termes d'horaires ou de réseaux. Le même constat peut être fait en matière de réseaux de transports inter-communaux. certains publics non autonomes Obstacles dans l'accompagnement de ce public (entourage, certains jeunes ne sont pas acteurs de leur parcours, ils subissent leur orientation subie . les employeurs non sensibilisés à l'emploi des jeunes Endroits avec des besoins de formation non comblés
Opportunités	Menaces
-Créer un réseau d'acteurs -Renforcer la communication -Limiter le décrochage -Mobiliser les acteurs et les jeunes -Repérage des jeunes (repérage des jeunes sur le terrain en lien avec les éducateurs/médiateurs de quartier) -Co-construction entre avec les acteurs de l'insertion et de l'Education nationale -Lutter contre les addictions -Valoriser les jeunes (identité, parcours, actions...	-Posture de certains jeunes qui sont dans le rejet de la figure de l'autorité et des institutions -Non-connaissance de certains critères d'entrée dans les dispositifs pour les jeunes. Et lenteur administrative (le temps de l'administration n'est pas celui des jeunes/. Cela peut créer une déperdition. Que leur proposer en attendant ?) -La mobilisation du public : les trouver, les mobiliser, les motiver -Le manque de budget

- **Actions pouvant être développées**

Il serait intéressant pour les acteurs de connaître tous les dispositifs, les possibilités, voire les aides mobilisables sur le thème de la mobilité pour les communiquer aux publics.

Certains ne sont pas autonomes notamment parmi les NEET, il est donc nécessaire de les accompagner vers l'autonomie.

Le travail sur l'orientation doit être approfondi. En effet, certains jeunes ne sont pas acteurs de leur parcours, ils subissent leur orientation.

Il y a une désillusion des jeunes, il faudra les motiver, remettre un peu de rêve-s ou susciter l'envie (rencontres avec des professionnels, d'autres jeunes qui ont réussi), montrer que certains parcours sont accessibles à condition de s'en donner les moyens. Il faut ainsi valoriser les parcours de réussite.

Il faut aussi plus et mieux sensibiliser les employeurs, favoriser les rencontres avec le monde professionnel, approfondir les liens avec les chambres consulaires, les syndicats patronaux, les associations....

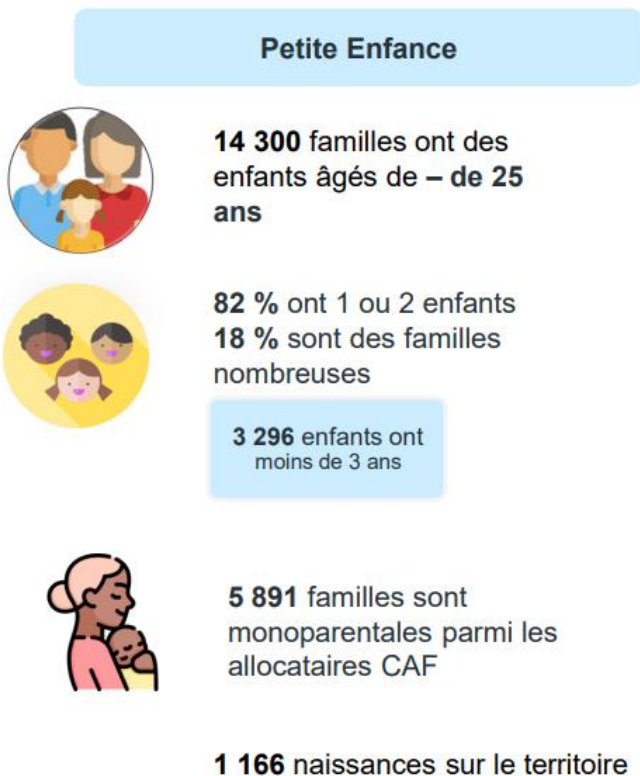
Développer certaines offres de formation où on recense des besoins

- La synergie entre les acteurs, se réunir dans un comité technique
- Pour les publics « invisibles » renforcer le maillage : travail avec les acteurs institutionnels et de terrain
- Diversifier les modes de recrutement , les rendre plus dynamiques,
- Faire découvrir les métiers
- Intégrer les actions RSMA
- Offrir plus de possibilités aux jeunes mamans en parcours d'insertion pour faire garder leurs enfants

2. COTECH Insertion-Petite Enfance

Pour rester dans l'esprit du SPPE, les 2 thématiques ont été traitées en synergie dans un seul atelier.

Les perspectives présentées lors du COPIL :



Accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle



Le taux de chômage s'élève à **20,50 %** de la population active

2 750 jeunes Tamponnais sont ni en emploi ni en formation soit 38 % de la population totale

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le

ID : 974-219740222-20231216-13_20231216-DE

Perspectives de développement

Création d'une instance de concertation (CCAS, CAF, partenaires ...)

Développement d'actions à destination des BRSA Majoré

Généralisation de la labellisation structure AVIP dans les EAJE en PSU

Développer des actions sur le travail des compétences de base en lecture, écriture et numérique

Projet coopérative jeunes majeurs

Projet les métiers de l'uniforme lé en forme

- Sur l'instance de concertation :

Les acteurs ont rappelé que ce genre d'instances existait déjà tel que le CTIE : Comité Technique Insertion Emploi. Rajouter une autre instance n'est pas opportun, contribuerait au mille-feuille d'instances. Il vaut mieux optimiser les instances existantes et porter les sujets devant celles-ci.

- Sur les projets coopératives de jeunes majeurs et Métiers de l'uniforme lé en forme

Ces sujets longuement débattus en COTECH ont été intégrés au programme de la Cité Educative. Elles ne seront ainsi pas inscrites pas en tant qu'actions de la CTG.

Il était question pour la coopérative de jeunes majeurs de créer une couveuse d'entreprise, le lien avec la petite enfance serait fait en aidant les personnes voulant être assistantes maternelles à le réaliser à travers cette couveuse en exerçant le métier.

« Les métiers de l'uniforme lé en forme » est une action portée par l'association Les aurores qui consiste à faire rencontrer les jeunes des QPV et les personnes en uniforme (pompiers, gendarme, armée, police etc). L'objectif était de faire comprendre aux jeunes que ce sont des personnes derrière l'uniforme et réduire les incivilités voire les agressions envers eux.

- Sur le projet de RPE :

Un potentiel local a été trouvé, la mairie doit s'assurer qu'il pourrait convenir. L'enjeu pour la commune est de passer de 1.5 ETP à 2 ETP avec l'ouverture de ce second RPE.

- Labellisation crèches AVIP :

Crèches non labellisées sur le Tampon

Pole Emploi et la Caf font souvent appel aux crèches de la SPL pour trouver un mode de garde pour les usagers qu'ils accompagnent. Il y a un relai d'information mais cela relève de l'informel. L'idée serait de contractualiser ce qui se fait déjà dans la pratique.

Sera une perspective sur laquelle il faudra porter une attention particulière. La mission locale et Pole Emploi ont

énoncé que nombre des personnes accompagnées ont des enfants (même les mineurs) et qu'il n'était pas la seule que les personnes viennent avec leur enfant aux rdv faute de mode de garde.

- Sur le développement d'actions sur le travail de base en lecture, écriture numérique

Les partenaires se sont mis d'accord sur le fait qu'il faudrait construire une approche non discriminante avec un outil innovant et adapté, en effet certaines personnes peuvent se braquer ou être dans le déni concernant leurs lacunes.

La question du financement est cruciale sur cette action. Le Pôle Emploi du Tampon propose un accompagnement par leur psychologue du travail pour le public en perte de confiance en soi, permettant de lever les freins à des actions de lutte contre l'illettrisme par exemple.

- Sur le développement de structures avec horaires atypiques :

Souvent horaires atypiques liées aux crèches d'entreprise, car le financement des entreprises permet de pallier les surcoûts qu'entraînent les horaires atypiques. L'action semble difficile à mettre en œuvre. Néanmoins, une réflexion sera menée pour étendre l'amplitude horaire des crèches de la SPL, sans pour autant parler d'horaires atypiques.

F) Thématique accompagnement à la parentalité

1. 1^{er} COTECH

- **Existant sur le territoire**

9 Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) portés par l'UDAF :

- | | |
|-----------------------|----------------|
| •Jules Ferry | •Ernest Vélia, |
| •Aristide Briand | • Bras Creux |
| •Just Sauveur | • Bourg Murat |
| • Charles Isautier | •17èm |
| •Louis Clerc Fontaine | |

2 Classes passerelles : Charles Isautier secteur Araucarias et Edgard Avril Plaine des Cafres

3 Lieux d'Accueil Enfants Parents :

- Case Léo Plaine des Cafres
- Maison verte Araucarias
- Itinérant Trois Mares, Centre-Ville

4 Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP) :

- Pause Famille secteur Plaine des Cafres
- APEPS secteur centre-ville
- CCAS secteur Araucarias

Rev'essenciel

PRE

- **Constats**

9 657 couples avec enfants qui constituent 29 % des allocataires de la CAF

6 612 familles monoparentales qui constituent 23% des allocataires de la CAF

En 2017, **14 300 familles avec enfant(s) âgés de moins de 25 ans** ont été enregistrées au Tampon. Parmi elles, 18% (2 600 familles) étaient des familles nombreuses (3 enfants ou plus).

- Analyse

Forces	Faiblesses
- Les services existants : divers accompagnements proposés - Le maillage partenarial existant (exemple de Pause Famille qui est une structure connue et reconnue sur le quartier de la Plaine des Cafres - Mixité sociale dans les actions parentalité menées - Beaucoup d'associations sportives et culturelles - Des partenariats existant avec les acteurs parentalité	-Méconnaissance des familles en lien avec la difficulté d'un maillage partenarial -Manque d'acteurs (difficulté d'absorber la demande) -Difficulté de développement du REAAP -Communication entre les partenaires – pas de réseau -Difficulté de mobilisation des familles -Mise à jour des actualités sur le territoire -Territoire démunis (écarts) - Manque de diversification (acteurs) -La parentalité : sujet délicat, peur du jugement des personnes sur leur rôle de parents -Exclusion de certains publics des dispositifs (parents dépressifs, en situation de handicap...) -Type REAAP/ Professionnalisation des personnes accompagnantes
Opportunités	Menaces
- Cité éducative -Livraison des nouveaux logements -Développement/Stabilité du CLAS -mobilisation des directeurs -Construction de la CTG -Les adultes relais qui repèrent les besoins du territoire -Les dispositifs existants -La cellule prévention VIF -Les weeks end familles	-manque d'accompagnement et d'intégration des familles arrivantes : interculturelité -barrière de la langue -mobilisation des familles - le transport / la mobilité -Communication / Approche des habitants -Transmission/ partage d'informations -Méconnaissance des ressources du territoire -mobilisation des acteurs de territoire

Actions pouvant être développées

-Faire mieux connaître les dispositifs parentalité, notamment le REAAP pour que des porteurs de projets se manifestent

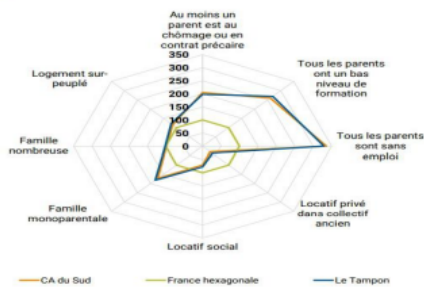
Les actions développées peuvent faire l'objet d'une mutualisation avec la cité éducative, ou du moins faire du lien entre les dispositifs existants.

2. 2^{ème} COTECH

Accompagnement à la parentalité

Indice de fragilité des enfants

Source : Insee, RP fichiers détail 2017 - Traitements © Compas



- **55%** des mineurs ont au moins un parent au chômage ou en contrat précaire
- **26%** des mineurs ont des parents qui n'ont pas de diplôme
- **38%** des mineurs ont des parents sans emploi

Perspectives de développement

Création d'une 3^{ème} classe passerelle sur le secteur de Trois Mares

Création d'une 4^{ème} classe passerelle territoire à déterminer

Déploiement de CLAS territoire à déterminer

Déploiement de CLAS sur le secteur de Trois Mares

Développement d'actions de sensibilisation aux dangers du numérique auprès des parents et des adolescents

-Sur la création des Classes passerelles :

La perspective de créer une 4^{ème} classe passerelle a fait débat. En effet, la coordinatrice qui connaît le territoire et les demandes des parents estiment qu'il n'y a pas assez de demande pour une 4^{ème} classe passerelle. Ainsi, il ne serait pas question de créer une 4^{ème} classe passerelle mais d'« expertiser sur l'opportunité » de l'ouvrir. Il semblait important de ne pas « fermer la porte » complètement à cette création. En effet la construction de logements à grande échelle sur la commune fait peut-être évoluer le besoin en classes passerelles sur le territoire.

-Sur le CLAS :

Le quartier de Trois-mares est le territoire où il faut déployer le CLAS, comme pour les classes passerelles, la possibilité de créer un autre CLAS sur un autre quartier n'est pas fermée.

La question du danger du numérique a résonné avec les partenaires présents. Ils voient au quotidien les parents mis à mal avec la consommation d'écran de leurs enfants ou même la leur. Le label « Parents, parlons numérique » a été présenté, les partenaires notamment les REAAP vont s'en saisir.

-Suite à un échange avec Mme CARTHAYE, les perspectives suivantes sont rajoutées :

Favoriser la création de REAAP, en effet il serait opportun qu'il y ait plus sur le territoire.

Créer un réseau d'acteurs de la parentalité, pour plus de transversalité et de communication. Cela permettrait de s'informer mutuellement sur les actualités autour de la thématique, de partager les bonnes pratiques et avoir une réflexion commune sur des actions de valorisations ou à créer.

1) Thématique accès aux droits et aux services

1. 1^{er} COTECH

- **Existant sur le territoire**

- Permanence CAF (Plaine des Cafres)
- Mobi'CAF (Pont d'Yves Petit Tampon Trois Mares)
- Partenaires Relais - réseau médiathèque du tampon (animateurs des points numériques Centre-ville, Chatoire), ludothèque de la PDC
- Maison France Services du 23^{ème}
- Epicerie sociale Saint-Martin (Centre-ville et PDC)
- Point Conseil Budget (Chatoire)
- Conseillers numériques/ Aidants Connect
- Les Aurores
- La Mission Locale
- La croix Rouge
- Le centre multi service Araucarias
- Le point de Justice
- Le point d'accès aux droits

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le



ID : 974-219740222-20231216-13_20231216-DE

- **Constats**

79 385 habitants sur le Tampon

9 657 couples avec enfants qui représentent 29 % des allocataires de la CAF, 6 612 familles monoparentales représentant 23% des allocataires.

A la Réunion, 29% de la population n'a aucune compétences numériques et 30% ont des compétences faibles. Ainsi, près de 60% de la population a besoin d'un accompagnement dans l'utilisation du numérique, notamment dans les démarches administratives.³²

- **Analyse**

Forces	Faiblesses
<p>Les services existants : divers accompagnements sont proposés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le maillage partenarial existant (exemple de Pause Famille qui est une structure connue et reconnue sur le quartier de la Plaine des Cafres - Mixité sociale dans les actions parentalité menées - Beaucoup d'associations sportives et culturelles - Des partenariats existant avec les acteurs parentalité 	<p>Les écarts (grande disparité) / mobilité est un frein + les seniors isolés ne peuvent pas se déplacer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Illectronisme/ Illettrisme - Manque de confiance envers les institutions - Langues/ LSF Pas les moyens de communiquer avec ce public - Equipement/ Formation du personnel pour l'accueil – gestion de conflit, écoute, question de l'approche du public - quartier des Araucarias non adapté aux PMR - Beaucoup de dispositifs, peu de visibilité pour certains - Le regard des autres/ pousser la porte d'une institution les représentations sont faussées et limitantes, honte de soi, auto-dévalorisation - Pas d'habilitation à aller chez les gens isolés/ seniors / en situation de handicap alors que le besoin est repéré - Peur des habitants/ insécurité dans les quartiers - Quid des invisibles (NEETS) - Manque de travailleurs sociaux : administratif et terrain
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - parcours séparation (département/pole parentalité CAF) - Bérives mal desservi : un conseiller numérique qui tiendrait une permanence ou un conseiller numérique itinérant qui ferait les quartiers les plus éloignés et moins desservis (Bérives, Grand Tampon, Petite et Grande ferme) - Un France service itinérant (véhicule qui se déplacerait dans les quartiers) 	<p>Obstacle : salle pour réunion collective</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avenir des conseillers numériques le financement des postes par l'Etat étant pour deux ans - difficultés pour les conseillers numériques ou aidants connect à accéder aux administrations - Grosses opération de logement sur les Trois Mares (les services sont ils proportionnellement (en nombre) adapté à l'apport de la population, Quelle préparation en amont ?

- **Actions pouvant être développées**

- Un conseiller numérique itinérant qui officierait dans les écarts, les quartiers les plus éloignés

³² [L'accès au numérique pour les ménages des DOM : les jeunes bien connectés - Insee Focus - 159](#)

et moins desservis (Bérives, Grand Tampon, Petite et Grande ferme)

- Des actions de proximité pour les populations les plus fragiles (ex un France service itinérante)

-Un réseau partenarial

2.2ème COTECH :

Accès aux droits et aux services Logement et cadre de vie

Prestation sociales de la CAF - 2021	
Type de la prestation	Nombre d'allocataires bénéficiaires
La prime d'activité	7 412 dont 1 822 familles monoparentales
Allocation aux Adultes Handicapés	2 050
Minima sociaux (RSA Socle et/ ou RSO et /ou complément AAH sans AAH)	11 264 dont 3 343 familles monoparentales pour 23 266 personnes couvertes
Allocation de Logement à caractère Social	5955 pour 6 608 personnes couvertes

5 000 logements programmés à l'horizon 2025

Pour **8 467** allocataires les prestations CAF représentent **100%** de leurs revenus soit **32%** des allocataires Tamponnais

Pistes d'actions proposées tirées du COPIL

Perspectives de développement

- Ajout de nouveaux partenaires au sein de la Maison France Service du 23è km
- Créer un schéma directeur de l'accès aux droits
- Collaboration entre le CCAS et la CAF pour le soutien à l'amélioration légère de l'habitat

Les différents acteurs ont été amenés à débattre sur les perspectives de développement, de leur pertinence de la nécessité d'autres actions.

- L'ajout de nouveaux partenaires au sein de la France Service :

La coordinatrice de la France Service a rappelé que l'ensemble des partenaires devant être représentés le sont. Cependant, il y a un travail de consolidation des partenariats, des partenaires sans réel interlocuteur pour la commune.

Ainsi ce n'est pas une piste d'action pertinente pour le Tampon.

- Créer un schéma directeur de l'accès aux droits :

Cela pourrait constituer une piste intéressante. En effet le Tampon n'est pas dépourvu en dispositifs d'accès aux droits mais le fait de passer par un diagnostic pour « rationaliser » les dispositifs, identifier les quartiers dépourvus, les opportunités d'implantation serait intéressant.

Une volonté récurrente sur le bassin sud est la coordination des permanences, présence de bus du Département, CGSS et Caf sur la commune le même jour, pour les habitants serait plus simple.

Les autres sujets évoqués :

- Idée d'un document de type « annuaire » qui répertorie les dispositifs présents sur la commune qui permettrait de cartographier l'offre existante : idée intéressante qui rejoint beaucoup d'idée du schéma directeur. Plusieurs freins ont été identifiés : il faudrait que ce document soit perpétuellement remis à jour, car il serait rapidement obsolète, il faudrait que les acteurs puissent avoir un accès pour les mises à jour et qu'ils s'engagent à le mettre à jour
- Logiciel DORA présenté, [DORA – beta.gouv.fr](https://beta.gouv.fr)
un logiciel service public encore Beta où les personnes référencient leurs services : à plébisciter parmi les gestionnaires, intégrer le lien sur le site de la commune ? Il pourrait être un outil intéressant si les gestionnaires s'en saisissent.
- La présence de conseillers numériques
- Contrat local de santé : début des travaux pour la signature sur le Tampon
- Idée d'une journée Caravane des droits : avec tous les bus des institutions et des stands pour ceux qui n'en ont pas, pour pallier le non-recours, contexte les aides aux personnes âgées qui ne sont pas mobilisées de peur de devoir rembourser
- Rappel de la possibilité pour la commune de mobiliser la formation de ses agents au caf.fr

IV. Présentation des perspectives

ANNEXE 2 - Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

NOM DE LA COLLECTIVITÉ LOCALE SIGNATAIRE <u>TAMPON</u>	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	
	Multi accueil Ilot Z'Enfants 19 chemin Jean Casimir Perrier- 97430 Le Tampon
	Multi accueil Crèche Collective du Tampon 28 Rue du Général Bigeard- 97430 le Tampon
	Crèche Les Araucarias 62 rue Frédéric Badre- 97 430 Le Tampon
	Crèche les P'tits Marmailles 51 rue du Docteur Ignace Hoarau- 97 430 Le Tampon
	Multi Accueil les Moutardiers 60 rue Frédéric Badre- 97 430 Le Tampon
LAEP	
	Laep Itinérant du Tampon 2 Impasse Robert Moy de la Croix- 97 430 Le Tampon 28 rue Charles Baudelaire- 97 430 Le Tampon
	Laep La Case Léo 24 ^{ème} - Angle Rue d'Aquitaine- 97430 Le Tampon
	Laep La Maison Verte 64 Rue Frédéric Badré- 97 430 Le Tampon
RPE (ex Ram)	
	Rpe du Tampon 64 Rue Frédéric Badré- 97 430 Le Tampon
Ludothèque	Ludothèque du Tampon 12 rue des Ecoles- 97430 Le Tampon
Alsh	
	ALSH Extra – Commune du Tampon Écoles de la commune
Bafa / Bafd	Formation Bafa/Bafd / Commune du Tampon
Coordination	Coordination / Commune du Tampon

ANNEXE 3 - Plan d'actions 2023-2027 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

Rappel : Autant d'axes que d'objectifs communs visés à l'article 4

Axe 1 : (préciser par un verbe la transformation visée)

(Autant d'actions par axe que nécessaire)

Action 1 : Débutant par un verbe

Accès aux droits et aux services

Intitulé de l'action	Mettre en place un schéma directeur de l'accès aux droits et aux services
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des besoins du territoire et ajustement de l'offre Mobi' CAF (permanences CAF et points d'arrêts Mobi' CAF) -Articulation des acteurs de l'accès aux droits et aux services - Communiquer en interne sur les actions mises en place par les différents partenaires
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un outil interne commun de recueil des actions mis à jour par les acteurs de l'accès aux droits et aux services - Recenser et diffuser l'offre de service administrative et numérique du territoire en interne et au public - S'appuyer sur les instances de concertation existantes afin fédérer un réseau de partenaires et favoriser la mutualisation d'actions
Public cible	<p>Les acteurs du champ de l'accès aux droits et aux services</p> <p>Le public ayant des besoins d'informations ou d'accompagnement administratif ou numérique</p>
Partenaires sollicités	AREP, France Service, Conseillers numériques, Point d'accès aux droits, CCAS, Epicerie sociale et solidaire, CAF
Services mobilisés et responsables de l'action	Commune
Echéances de réalisation	2023-2027

Indicateurs d'évaluation	- Nombre d'actions recensées -Nombre d'instances de concertation des acteurs
Résultats attendus	- Une offre de services adaptés aux besoins du territoire -Dynamique partenariale sur le territoire

Intitulé de l'action	Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter un soutien technique aux équipes et les outiller pour homogénéiser les pratiques - Améliorer la qualité de prise en charge des personnes accompagnées - Réaliser un diagnostic de territoire (public, structures, réseaux, ...) - Mettre en place une communication adaptée - Mettre en place des instances de pilotage - Mettre en place un livret d'accueil accessible à tous (recommandations de bonnes pratiques, annuaire, formations disponibles...) - Identifier et mettre en place un plan de réhabilitation pour les locaux ou infrastructures nécessitant une réhabilitation
Modalités de mise en œuvre	<p>L'objectif est de favoriser l'inclusion des personnes porteuses de handicap (dont enfants) sur la commune et ceux de passage à travers la mobilisation des différents intervenants des structures de la commune à travers les actions suivantes :</p> <p>Volet accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic de territoire afin de répondre au mieux aux attentes et besoins des personnes concernées <p>Volet formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former les acteurs sur l'accès aux droits - Former, informer par des sessions / des séminaires - Mise en place d'un plan de formation pluriannuel - Organiser un séminaire autour du handicap (événement partenarial) par an - Travailler en co-construction (focus groupe, grands témoins...) <p>Volet communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner une place à l'écoute usager dans les structures et dans la construction du diagnostic - Réunir les acteurs de terrain et de réseau <p>Volet création d'outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer et diffuser de l'information au public - Adapter les outils au public accueilli - Mettre en réseau les partenaires <p>Volet accessibilité pour tous</p> <ul style="list-style-type: none"> - Passage en commission de sécurité

Public cible	Tout public Agents d'accueil, animateurs, encadrants EAJE, encadrants d'associations
Partenaires sollicités	Caf, MDPH, établissement médico-sociaux, services communaux, Pôle Ressources Handicap, gestionnaires EAJE, Accueils de loisirs, associations
Services mobilisés et responsables de l'action	Commune CAF de La Réunion
Echéances de réalisation	diagnostic et identification des structures nécessitant une réhabilitation autres actions
Indicateurs d'évaluation	<p>Volet accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes accompagnées - Nombre de structures mobilisées - Nombre de partenaires mobilisés - Satisfaction des personnes accompagnées <p>Volet formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations - Nombre de participants aux formations - Harmonisation des pratiques - Evaluation des écarts de pratiques - Retour sur la prise en charge des personnes porteuses de handicap <p>Volet communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'outils créés - Nombre d'évènements réalisés <p>Volet création d'outils</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un livret - Création d'un onglet handicap sur le site de la Ville - Connaissance par le public des outils existants <p>Volet accessibilité pour tous</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de structures réhabilitées - Typologie des structures réhabilitées - Degré de satisfaction des publics
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Fluidité dans le développement des compétences - Amélioration du cadre de vie de la personne porteur de

	<p>handicap</p> <ul style="list-style-type: none">- L'autonomisation des publics- Meilleure prise en charge des personnes porteuses de handicap- Coordination du réseau partenarial- Meilleure visibilité des structures par le public
--	---

Intitulé de l'action	Accompagnement des agents sociaux du CCAS et des structures associatives à l'utilisation du site « caf.fr »
Services mobilisés et responsable de l'action	Commune CCAS
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Former les agents sociaux du CCAS et des associations du territoire à l'utilisation du site « caf.fr », • Améliorer la connaissance des différentes aides et démarches de la Caf par les agents sociaux, • Emmener un service public au cœur des territoires.
Descriptif de l'action	Il s'agira de former les agents sociaux du CCAS et ceux des associations pour la mobilisation des aides et l'accompagnement aux démarches des allocataires de la Caf.
Public cible	Agents sociaux du CCAS, de la Maison France Service Agents sociaux des structures associatives du territoire
Partenaires sollicités	CCAS / Caf / acteurs associatifs du territoire
Calendrier de mise en œuvre	A compter de 2023
Evaluation	<p>Les résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de professionnels formés • Meilleure lisibilité dans les offres proposées par la Caf • Accompagnement plus efficient des allocataires <p>Nature des demandes Satisfaction des usagers</p>

Intitulé de l'action	Soutenir les actions d'accompagnements individuels et collectifs des familles portées par la CAF, dans le cadre des parcours de vie
Services mobilisés et responsable de l'action	Caf de la Réunion
Objectifs opérationnels	L'objectif est de faciliter l'accès effectif et le maintien aux droits pour les familles. L'accueil physique des allocataires, aussi bien pour le volet prestations légales familiales que pour le volet social, est complété par l'instauration du rendez-vous des droits.
Descriptif de l'action	L'entretien sur rendez-vous, dans un lieu d'accueil Caf, par téléphone ou à domicile, consiste à étudier l'ensemble des aides au titre des dispositifs gérés par la branche famille : <ul style="list-style-type: none"> - ensemble des prestations familiales et des prestations d'action sociale de la Caf et dans un cadre partenarial, à informer et orienter au titre des dispositifs gérés par d'autres opérateurs : <ul style="list-style-type: none"> - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) - Complémentaire Santé Solidaire (CSS) ET Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) - Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) - Tarifs sociaux gaz et électricité - Aides extra légales du CCAS Moyens humains : gestionnaire conseil allocataire et itinérant / travailleurs sociaux Aussi, les familles allocataires peuvent être reçues dans le cadre de parcours spécifique : naissance, séparation, dans le cadre de la recentralisation du RSA, les bénéficiaires du RSA Majoré peuvent bénéficier d'un « parcours sans couture ».
Public cible (nombre / tranche d'âge)	Allocataires bénéficiaires d'une offre systématique de contact dans le cadre des offres de travail social : <ul style="list-style-type: none"> • logement (impayé de loyer/ public FSL Caf) • séparation • insertion (bénéficiaire du RSA Majoré) • décès (enfant-conjoint) ainsi que toutes personnes dont le dossier complexe induit une vision globale de leur situation.
Partenaires sollicités	Tous les partenaires sur le territoire
Calendrier de mise en œuvre	Toute l'année
Indicateurs	- Nombre d'allocataires reçus

d'évaluation	- Nombre de rendez-vous des droits - Nombre d'allocataires accompagnés
Résultats attendus	- Offrir un contact systématique aux allocataires cibles

Petite Enfance

Intitulé de l'action	Créer 262 places d'accueil PSU sur l'ensemble du territoire
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Etendre l'offre d'accueil PSU sur les QPV et dans les écarts en transversalité avec la programmation de création de 5 000 logements sociaux à l'horizon 2025 afin de répondre aux besoins actuels et futurs des familles • Favoriser l'épanouissement et le développement des enfants • Favoriser la socialisation et la sociabilité des enfants • Rendre accessible au plus grand nombre l'accueil en crèches • Favoriser l'insertion ou réinsertion professionnelle des parents
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Création de 180 places en PSU, très probablement en pied d'immeubles, recherche de locaux auprès des bailleurs sociaux (places d'accueil pouvant varier selon les locaux disponibles pour les crèches) • Sous validation de la PMI, augmentation de la capacité d'accueil des multi-accueils de 18 places soit 72 places de plus au total sur ces crèches. <p>Pour rappel les échéances d'ouverture de ces 4 multi accueils de 60 places contractualisés en 2019 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -14 -ème km et Plaine des Cafres 1^{er} semestre 2024 -Trois Mares 2eme semestre 2024 -Bras Creux 2025 <ul style="list-style-type: none"> •Création d'une structure de 10 places au sein d'un EHPAD
Public cible	Enfants de moins de 6 ans (structures inclusives pour les enfants porteurs de handicap)
Partenaires sollicités	CAF, Conseil départemental, SPL Petite Enfance, Pole Emploi, PMI
Services mobilisés et responsables de l'action	SPL Petite Enfance
Echéances de réalisation	2024 : ouverture de la micro crèche de 10 places + 30 places en pied d'immeuble 2025 : ouverture de 70 places en pied d'immeuble

	2026 : ouverture de 140 places en pied d'immeuble 2027 : ouverture de 262 places
Indicateurs d'évaluation	Nombre de structures ouvertes Evolution du nombre de demandes de pré-inscription sur Portail Petite Enfance Effectif des crèches Nombre de places sollicités dans le cadre de « Ma crèche partenaire »
Résultats attendus	-Augmentation du taux de couverture sur l'ensemble du territoire -Ouverture effective des crèches
Intitulé de l'action	Impulser la création d'une micro crèche intergénérationnelle
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier l'offre d'accueil PSU • Favoriser l'épanouissement et le développement des enfants • Favoriser l'échange intergénérationnel permettant l'émergence d'un lien social fort entre les générations • Prévenir l'isolement social des personnes âgées
Modalités de mise en œuvre	Etude de faisabilité du projet avec l'EHPAD, la Commune, la CAF et le potentiel porteur de projet Réalisation des plans en vue d'une demande d'agrément à la PMI Travaux d'aménagements de l'espace pour répondre au cadre réglementaire de la PMI
Public cible	Enfants de moins de 6 ans, bénéficiaires du PASA
Partenaires sollicités	CAF, Conseil départemental, SPL Petite Enfance, PMI
Services mobilisés et responsables de l'action	SPL Petite Enfance Fondation Père Favron (EHPAD Villas du Terrain Fleury)
Echéances de réalisation	2023-2027
Indicateurs d'évaluation	Nombre de réunions techniques Fréquentations des enfants et des bénéficiaires du PASA



Résultats attendus	-Augmentation du taux de couverture sur l'ensemble du territoire -Intégration de la micro crèche à la dynamique d'animation de l'EHPAD -Ouverture de la micro crèche
--------------------	--

Intitulé de l'action	Mener une ingénierie avec les partenaires de l'insertion sociale et professionnelle du territoire pour pallier au frein du mode de garde des bénéficiaires du RSA majoré
Objectifs opérationnels	Développer des modes d'accueil petite enfance adaptés aux besoins d'un parent souhaitant prendre ou reprendre une activité professionnelle. Atténuer les difficultés liées au mode de garde (attente, place ...) pour que le parent puisse se réinsérer dans le monde du travail ou bien débiter une formation
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Temps de travail avec les partenaires de l'insertion professionnelle (Pôle Emploi, Mission Locale, AREP, Service Insertion de la commune ...) afin de définir les besoins de leurs publics respectifs et comment y répondre • Repérer des acteurs de la petite enfance ou de la parentalité ayant la capacité ou le souhait de porter des projets de garde innovante • Accompagner les porteurs de projets dans la mise en œuvre de leur action (créer le lien avec les institutions, définir les modalités de mise en œuvre du projet, accompagnement dans la rédaction des bilans....) • Contractualiser avec les crèches de la SPL pour qu'elles soient labellisées crèches AVIP
Public cible	Parents dans une démarche d'insertion ou réinsertion professionnelle et leurs enfants
Partenaires sollicités	Pôle Emploi Mission Locale Service Insertion de la Commune AREP Associations ou dispositifs de l'insertion professionnelle

Services mobilisés et responsables de l'action	Porteur de projet d'une action de garde innovante
Echéances de réalisation	2023-2027
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de temps de travail avec les acteurs de l'insertion professionnelle pour définir le projet -Nombre de temps de travail avec les associations ou dispositif pour présenter ou accompagner dans la mise en œuvre d'un projet de garde innovante -Nombre de nouveaux projets
Résultats attendus	Augmentation du nombre de parents en formation ou en emploi.

Intitulé de l'action	Créer un second Relais Petite Enfance (RPE) à mi-hauteur
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir un Relais Petite Enfance en partie haute afin de répondre aux besoins des assistant(e)s maternel(le)s qui fréquentent en nombre le Relais Petite Enfance des Araucarias (392 en accueil individuel en 2022). • Permettre aux parents et aux assistant(e)s maternel(le)s de la partie haute de la commune d'avoir une structure de proximité • Promouvoir l'offre d'accueil existante (en accueil collectif, assistant maternel, garde à domicile) et faciliter la mise en relation entre les familles et les professionnels • Accompagner les assistants maternels dans leurs pratiques éducatives
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Identification du local • Réunions techniques avec les différents partenaires afin de définir l'aménagement de l'espace et les besoins de fonctionnement du nouveau Relais Petite Enfance
Public cible	Futurs parents et parents d'enfants de moins de 3 ans les assistant(e)s maternel(le)s , les professionnel(e)s de la petite enfance
Partenaires sollicités	Assistant(e) maternel(le)s, Acteurs du secteur périnatal, de la petite enfance, de la parentalité, PMI, CAF, Commune
Services mobilisés et responsables de l'action	CCAS
Echéances de réalisation	2024 : recherche du local et demande de subvention CAF 2025 : ouverture du RPE
Indicateurs d'évaluation	Nombre de réunions techniques autour du projet d'ouverture Création d'un Relais Petite Enfance A l'ouverture <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de professionnels fréquentant le relais • Nombre de familles ayant contacté le relais • Nombre et type d'actions mis en œuvre
Résultats attendus	Ouverture effective d'un Relais Petite Enfance Faire bénéficier à une autre partie de la commune, que ce soit les familles



	<p>ou les professionnel(le)s des missions du RPE</p> <p>A l'ouverture : lieu ressource pour les parents et les assistant(e)s maternel(l)e(s)</p>
--	--

Accompagnement à la parentalité

Intitulé de l'action	Déployer deux classes passerelles supplémentaires sur le territoire
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la transition de l'enfant du milieu familial vers l'école en améliorant les conditions d'adaptation à l'environnement scolaire. Accompagner l'enfant dans son cheminement vers le statut d'élève. Réduire les disparités linguistiques ou culturelles avant l'entrée à la maternelle. Offrir aux enfants et aux familles un lieu propice à l'ouverture, aux échanges et aux rencontres. Aider les parents à mieux comprendre la scolarité de leur enfant, établir des liens avec l'école et soutenir leur enfant tout au long de sa scolarité. Favoriser la socialisation des jeunes enfants. Encourager l'adaptation de l'enfant au milieu scolaire en respectant son rythme.
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une classe passerelle sur le secteur de Trois Mares en réponse à un besoin recensé des familles Mener une étude de besoin sur le territoire pour déterminer l'implantation d'une éventuelle 4^{ème} classe passerelle
Public cible	Enfants de moins de 3 ans n'ayant jamais fréquenté de structures d'accueils collectifs et leurs parents
Partenaires sollicités	Commune, Education Nationale, CAF, PMI
Services mobilisés et responsables de l'action	Commune/ Education Nationale
Echéances de réalisation	<p>2024 : recherches d'écoles avec les locaux adaptés, présentation aux directeurs et corps enseignants</p> <p>Ouverture en début d'année scolaire 2024-2025</p> <p>2026 : recensement des besoins pour une nouvelle classe passerelle</p> <p>2027 : ouverture potentielle</p>

<p>Indicateurs d'évaluation</p>	<p>Quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectif de la classe maximum (20 enfants) - Nombre de participation des parents aux ateliers parentalité <p>Qualitatif</p> <ul style="list-style-type: none"> -Favoriser l'adaptation de l'enfant au milieu scolaire. -Encourager le développement, l'appropriation du langage et la découverte de l'écrit chez l'enfant. -Promouvoir l'implication des parents dans la scolarité de leur enfant.
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - réduction des écarts à l'entrée de l'école maternelle - adaptation de l'enfant au monde scolaire - développement, l'appropriation du langage et la découverte de l'écrit chez l'enfant - implications des parents dans la scolarité de leurs enfants, une relation parent-enfant consolidée

Intitulé de l'action	Développer les Contrat Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) en ciblant les QPV et les écarts
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les enfants dans l'acquisition de méthodes d'apprentissage • Contribuer à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec et décrochage scolaires • Faciliter leur accès aux connaissances et à la culture • Encourager leur apprentissage de la citoyenneté • Reconnaître et valoriser leurs acquis pour renforcer leur autonomie • Apporter un soutien aux parents dans le suivi scolaire de leurs enfants
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un CLAS sur le secteur de Trois Mares, seul quartier prioritaire à en être dépourvu • Favoriser l'ouverture des CLAS sur les autres écoles du territoire • Rechercher des nouveaux porteurs de projet, les accompagner à porter le dispositif
Public cible	Élèves des écoles du Tampon et leurs parents
Partenaires sollicités	Associations, Education Nationale, CAF
Services mobilisés et responsables de l'action	Commune, UDAF, Association porteuse du projet CLAS
Echéances de réalisation	<p>2024 : accompagnement des nouveaux porteurs de projet et mi -année ouverture d'un nouveau CLAS</p> <p>2025 : ouverture d'un deuxième CLAS</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'enfants inscrits qui fréquentent régulièrement le dispositif -Nombre de parents qui participent aux activités qui les concernent -Nombre d'enfants repérés comme étant plus autonomes en classe
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant, notamment en renforçant son organisation dans le travail personnel et en lui enseignant des méthodes efficaces. • Accroître l'ouverture du monde pour l'enfant grâce à des activités de découverte enrichissantes.

	<ul style="list-style-type: none">• Stimuler la confiance des enfants en valorisant leurs capacités.• Encourager l'intérêt des parents pour la scolarité de leurs enfants, en instaurant un environnement propice au travail à domicile et en les invitant à participer aux réunions parents-enseignants.• Permettre à plus de parents et d'enfants de bénéficier du dispositif
--	---

Intitulé de l'action	DEVELOPPER LE RESEAU D'ECOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP) SUR DES ZONES CIBLEES DU TERRITOIRE
Constats issus du diagnostic	<p>La famille est le premier lieu de construction des repères pour l'enfant. Cependant, la fonction de parents n'est pas toujours facile. La mise en place et le développement des Réseaux d' Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents à vocation à répondre aux besoins concrets des familles et à conforter ces derniers dans l'exercice de leur fonction éducative.</p> <p>La circulaire du 09 mars 1999 et la Charte qui l'accompagne ont défini les modalités générales de mise en œuvre et les processus de financement de ce dispositif.</p>
Public visé	Les parents et les enfants
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants - Favoriser l'épanouissement personnel des parents et renforcer leur confiance en soi - Aider les parents à mieux connaître l'environnement de son enfant. - Permettre aux parents de réfléchir à leur positionnement - Créer un lien entre l'école et les parents - Mettre en place un groupe de paroles, - Valoriser les parents dans leur rôle et leurs fonctions - Prévenir l'isolement des familles face à leurs difficultés
Descriptif de l'action et modalités d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - A définir par le porteur de projet
Calendrier de mise en œuvre	<p>A compter de 2024 recherche de porteurs de projet</p> <p>2025 ouverture du premier</p> <p>2026 ouverture du deuxième</p>
Partenaires	Les associations, les parents, le CCAS, la ville, l'Education Nationale, Etablissement scolaire...
Évaluation :	<p><u>Indicateurs qualitatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires impliqués, • Fréquentation régulière et occasionnelle, • Nombre de familles rencontrées • Nombre de familles orientées et vers qui • Nombre d'activités développées. <p><u>Indicateurs quantitatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Implication des habitants sur la journée, • Satisfaction des usagers • Nombre de familles impliquées

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le



ID : 974-219740222-20231216-13_20231216-DE

Intitulé de l'action	Articuler un réseau d'acteurs de la parentalité
Objectifs opérationnels	<p>- Favoriser une communication interne et transversale des actions mises en œuvre par les différents dispositifs</p> <p>- Favoriser un travail en synergie des différents acteurs de la parentalité</p> <p>-Fédérer un réseau partenarial</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantir la mobilisation de tous les acteurs concernés et intéressés du territoire • Créer un réseau partenarial permettant de s'informer mutuellement sur les actualités autour de la thématique, de partager les bonnes pratiques et avoir une réflexion commune sur des actions de valorisations ou à créer
Modalités de mise en œuvre	<p>Mener sur le territoire des rencontres régulières avec les acteurs de la parentalité afin d'apporter une visibilité et de la cohérence sur les actions menées et à venir.</p> <p>- Mise en place du réseau</p> <p>-Dynamiser le réseau selon les besoins recensés (réunions de partenaires, ateliers thématiques, séminaires, journée des parents...)</p> <p>-Prolonger le réseau physique par une mise en réseau numérique (plateforme de mutualisation de ressources, d'informations sur les actions des acteurs ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmation des rencontres – planification par trimestre • Lors de la 1^{ère} rencontre, déterminer avec les acteurs, les axes à développer en priorité durant la programmation • Invitation des acteurs • Repérage site de rencontre • Recherche/réflexion sur les sujets qui seront abordés • Lors des rencontres : partage des actualités
Public cible	Les acteurs de la parentalité sur le Tampon (REAAP, Classe passerelle, LAEP, RPE, CLAS, ludothèque, associations, parents.)
Partenaires sollicités	Intervenants extérieurs, Partenaires, Institutions, parents
Services mobilisés et responsables de l'action	Commune
Echéances de réalisation	2024 : Communiquer sur le réseau d'acteur et mener une première réunion afin de définir les besoins des acteurs

Indicateurs d'évaluation	- Nombre de participants - Nombre de fréquence des réunions - nombre de posts et d'interactions avec les posts de la plateforme numérique
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs, briser leur isolement et promouvoir un enrichissement mutuel.• Améliorer la connaissance de l'offre existante et des services disponibles sur le territoire afin d'orienter au mieux les familles.• Encourager les échanges de pratiques et de questionnements, ainsi que la mutualisation d'outils et de ressources pour développer des projets communs.• De la transversalité entre les acteurs• émergence de projet partenariaux à destination des habitants

Enfance et Jeunesse

Intitulé de l'action	Développer une offre jeunesse attractive et accessible sur le territoire (multiplier l'offre OVVV et doter la Commune de 3 PS Jeunes)	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement d'actions en direction des jeunes hors temps scolaires. • Permettre une ouverture sociale et culturelle notamment auprès des jeunes de quartiers prioritaires ou des écarts éloignés de l'accès aux loisirs et aux vacances. • Faire évoluer l'offre en direction des jeunes pour leur permettre davantage de prise d'initiative • Veiller à l'accessibilité des actions pour les jeunes en situation de handicap 	
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement de PS Jeunes : recherche, accompagnement des porteurs de projet et mise en place d'une information collective en amont des appels à projet annuels • Déploiement d'Opération Ville Vie Vacances : recherche, accompagnement de porteurs de projet et mise en place d'une information collective en amont des appels à projet annuels • Prévoir des interventions du PRH pour former les animateurs 	
Public cible	<p>Jeunes de 12 à 25 ans du territoire, plus particulièrement ceux habitant en QPV ou dans les écarts</p> <p>Acteurs du champ de la jeunesse sur le territoire</p>	
Partenaires sollicités	Commune, CAF, Associations, Cité éducative, DRAJES	
Services mobilisés et responsables de l'action	Commune Service sport jeunesse et vie associative	
Echéances de réalisation	<p>2024 : organisation de réunions de présentation des dispositifs</p> <p>2025 : présence de 2 PS Jeunes sur le territoire</p> <p>2027 : présence de 3 PS Jeunes sur le territoire</p>	
Indicateurs d'évaluation	<p>OVVV</p> <p>-Nombre d'actions mises en œuvres en direction des adolescents</p> <p>La participation et l'implication des jeunes</p>	<p>PS Jeunes</p> <p>-Nombre de projets initiés</p> <p>La participation et l'implication des jeunes, notamment leur prise d'initiative</p> <p>-Fréquentation des actions</p>

	-Fréquentation des actions	
Résultats attendus	- Diversification de l'offre en direction du public adolescent	

Intitulé de l'action	Soutenir la formation au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs (BAFA) et au Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) pour 25 jeunes
Objectifs opérationnels	Former les publics en vue de l'obtention du BAFA ou du BAFD Développer les compétences et les qualifications en matière de développement local et de gestion de micro-projet culturel et patrimonial. Favoriser l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle
Modalités de mise en œuvre	Le futur stagiaire est accueilli pour la présentation du dispositif Il présente le devis auprès de l'organisme de son choix La formation pratique se fait sur les périodes d'Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) : janvier, mars, juillet-août, octobre. La formation se réalisera selon la réglementation en vigueur avec la délivrance du diplôme par les organismes habilités : 1) Une session de formation générale d'une durée de 8 jours en internat ou externat ; 2) Un stage pratique d'une durée de 14 jours en accueil collectif de mineurs ; 3) Une session d'approfondissement ou de qualification
Public cible	Jeunes désireux de se former aux métiers de l'animation, résidant dans la commune
Partenaires sollicités	Organismes de formation, Mission Locale, DRAJES, Service de la jeunesse et des sports
Services mobilisés et responsables de l'action	CCAS
Echéances de réalisation	Période de contractualisation
Indicateurs d'évaluation	Nombre de jeunes accompagnés Nombre de jeunes ayant reçu le BAFA-BAFD
Résultats attendus	5 personnes formées par an

Intitulé de l'action	Développer des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) (créer 2 centres aérés supplémentaires)
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement d'actions en direction des mineurs en extrascolaire • Relancer les activités périscolaires proposées aux enfants par des associations, suite aux besoins recensés des parents sur la commune (absence de périscolaire actuellement) • Favoriser la mixité sociale et l'accès aux loisirs pour tous les enfants, • Mettre en place des activités diversifiées pour les enfants, excluant les cours et les apprentissages particuliers, • Permettre aux parents et particulièrement à ceux en situation d'isolement familial, de concilier vie familiale et vie professionnelle
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Création de deux centre aérés de 40 places chacun pour les 3-5 ans sur les secteurs Centre-ville et Plaine Cafres • Recherche de nouveaux porteurs de projets en périscolaire
Public cible	<p>Enfants de 3 à 12 ans</p> <p>Parents ayant besoin d'un mode de garde en période de vacances</p> <p>Acteurs du champ de la jeunesse sur le territoire</p>
Partenaires sollicités	Commune, CAF, Associations, Cité éducative, DRAJES
Services mobilisés et responsables de l'action	Commune
Echéances de réalisation	2023-2027
Indicateurs d'évaluation	<p>Nouveaux porteurs de projets</p> <p>Nombre de places nouvelles créées</p> <p>Qualité des projets, améliorations, nouveautés</p> <p>Taux d'occupation</p> <p>Nouveaux ALSH</p> <p>Nombre d'enfants participants, mixité sociale et inclusion handicap</p>



Résultats attendus	- Diversification de l'offre en direction public enfance et jeunesse Une meilleure adéquation entre l'offre d'accueil et la demande des parents
--------------------	--

Animation de la vie sociale

Intitulé de l'action	Favoriser les conditions nécessaires à l'ouverture d'un centre social
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Fédérer de nouveaux porteurs de projets • Accompagnement des associations par la CAF et la commune pour le montage du dossier de préfiguration en centre social (mise en place de temps de travail collectifs et individuels) • Faire bénéficier aux habitants d'un lieu d'animation de la vie sociale leur permettant d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets • Créer un équipement à vocation sociale globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale et offrant des services à finalité sociale
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'informations collectives sur le dispositif centre social en direction des associations du territoire • Mise en place de temps de travail collectifs et individuels auprès des associations désireuses de s'engager dans une démarche de préfiguration de centre social • Période de préfiguration d'une année pour définir le projet social, créer une dynamique • Mutualisation avec des projets existants comme la grainothèque du le secteur de Bérive
Public cible	Les habitants du Tampon
Partenaires sollicités	<ul style="list-style-type: none"> • CAF • Commune • Associations désireuses de porter un CS • Associations agréées dans le cadre du dispositif EVS • AREP
Services mobilisés et responsables de l'action	CAF /Commune
Echéances de réalisation	<p>2024 : rencontre de potentiels porteurs de projet et présentation du dispositif</p> <p>2025 : période de préfiguration</p> <p>2026 : ouverture effective</p> <p>2027 : agrément animation collective famille</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de nouveaux porteurs de projets</p> <p>Réalisation d'informations collectives</p> <p>Nombre de temps de travail collectifs et individuels</p> <p>Préfiguration effective d'un centre social</p>

Résultats attendus	Emergence d'un centre social en préfiguration permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets. Lieu ressource qui propose des services et activités à finalités sociales et éducatives ainsi que le développement de la participation des habitants afin de leur permettre de contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions.
--------------------	--

Intitulé de l'action	Créer les conditions favorables au développement d'un Espace de Vie Sociale par QPV sur le territoire
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Fédérer de nouveaux porteurs de projets • Couvrir les 4 QPV de la commune en EVS, (seul QPV couvert pour le moment La Chatoire avec AJM) mais aussi les écarts • Faire des habitants des acteurs à part entière des EVS • Accompagnement des associations par la CAF et la commune en amont de la sortie de l'appel à projet annuel EVS du mois de Juillet
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'informations collectives sur le dispositif EVS en direction des associations du territoire • Travail de repérage des associations susceptibles de porter un EVS • Mise en place de temps de travail collectifs et individuels auprès des associations désireuses de s'engager dans une réponse à l'appel à projet EVS
Public cible	Les associations du territoire, les habitants des quartiers
Partenaires sollicités	CAF Commune Associations désireuses de porter un EVS, EVS existant Groupe d'habitants
Services mobilisés et responsables de l'action	CAF /Commune
Echéances de réalisation	2024 : rencontre de potentiels porteurs de projet et présentation du dispositif 2025 : période d'accompagnement des porteurs de projet dans la réalisation de leurs projets sociaux et diagnostics

	<p>2026 : ouverture effective d'un EVS</p> <p>2027 : ouverture effective de 3 EVS</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Réalisation d'une information collective</p> <p>Nombre de temps de travail collectifs et individuels</p> <p>Nombre de familles touchées par les actions AVS</p> <p>Nombre de quartiers couverts</p> <p>Nombre de réponses aux Appels à projets sur 5 ans</p> <p>Nombre de nouveaux porteurs de projets</p> <p>Nombre d'Espace de Vie Sociale créés</p>
Résultats attendus	<p>Emergence d'espaces de vie sociale permettent de renforcer les liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage.</p> <p>Coordonner des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des habitants des quartiers</p> <p>Développement des actions collectives visant à favoriser la cohésion sociale</p>

Intitulé de l'action	Doter la ville d'un schéma directeur de l'animation de la vie sociale
Éléments de contexte	Afin de relancer l'animation de vie sociale de manière équitable sur l'ensemble du territoire, la commune souhaite définir un schéma directeur de l'animation de vie sociale.
Descriptif de l'action	<p>Le schéma directeur se veut être une instance partenariale regroupant les acteurs de l'animation de vie sociale tels que les acteurs institutionnels et associatifs.</p> <p>L'objectif est de mener une réflexion de manière concertée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la définition de la politique d'animation de vie sociale, • la mutualisation des moyens, • la consolidation des dispositifs existants, • et le déploiement de ces dispositifs sur les zones demandeuses non pourvues <p>Des réunions de travail seront organisées régulièrement afin d'échanger sur les expériences et s'appuyer sur les expertises. Un plan d'actions sera à construire avec l'ensemble des partenaires.</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer et renforcer la politique de l'animation de vie sociale • Développer le partenariat • Redynamiser les équipements de proximité • Faire connaître aux associations du territoire les dispositifs de la CAF
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation et animation des réunions partenariales • Élaboration d'un état des lieux • Définition d'un plan d'actions • Évaluation du schéma directeur de l'animation de la vie sociale • Passage de relais • Organisation d'un séminaire de l'animation de la vie sociale • Se greffer sur les événements liés à la vie associative du territoire (forum des associations, fête des voisins ...)
Public cible	Les associations, les habitants
Partenaires à associer	Services communaux, élus, associations, porteurs de projets, institutions (Caf, Pôle emploi, Mission Locale, établissements scolaires, ...)
Services mobilisés et responsables de l'action	CCAS, services communaux, tissu associatif
Echéancier de réalisation	2024
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires mobilisés • Nombre de nouveaux projets co-construits

(quantitatif / qualitatif)	<ul style="list-style-type: none"> • Impact des actions sur la population et la dynamique des quartiers • Présence sur les temps associatifs
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Redynamisation des quartiers du territoire communal

Logement et cadre de vie

Intitulé de l'action	Réaliser l'amélioration légère de 40 logements sur la durée de la convention pour les familles éligibles au règlement intérieur de la Caf de la Réunion
Objectifs opérationnels	Apporter une réponse adaptée et durable aux ménages défavorisés, confrontés à des conditions d'habitat dégradé et ne pouvant prétendre aux dispositifs existants.
Modalités de mise en œuvre	<p>L'action se déroulera selon différentes phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - communication et identification des besoins en matière d'amélioration de l'habitat. - montage des dossiers techniques, administratifs et financiers - validation par les services impliqués - mobilisation d'un maître d'œuvre et réalisation des travaux - suivi des chantiers et des paiements - évaluation des travaux et de l'action <p>Les travaux concerneront l'ensemble des corps de métiers du second œuvre du bâtiment</p>
Public cible	Familles bénéficiaires de minima sociaux, familles monoparentales.
Partenaires sollicités	Caf - les partenaires institutionnels et associatifs du territoire impliqués dans l'amélioration de l'habitat
Services mobilisés et responsables de l'action	CCAS
Echéances de réalisation	2023 - 2026
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes • Nombre de chantiers réalisés • Nombre de dossiers traités • Réalisation des chantiers • Absence de recours pour défaut de paiement, de travaux, ou de suivi

	administratif. <ul style="list-style-type: none"> Impact du projet sur l'environnement
Résultats attendus	Diminution de situations d'insalubrité 20 familles par an aidées Capacité de savoir-faire des familles Implication des familles

Accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle

Intitulé de l'action	Accompagner à l'insertion sociale et professionnelle les bénéficiaires du RSA majoré orientés par la Caf
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les savoirs faire et les compétences informelles - Développer la confiance en soi et rompre l'isolement par des ateliers collectifs - Remobiliser vers un parcours d'insertion professionnelle par la coopération d'acteurs - Mettre en œuvre l'écoute usager par le suivi de cohorte (évaluation partagée des parcours attentionnés)
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des acteurs (partage autour des objectifs de l'action et du rôle des acteurs) - Définition d'un calendrier avec les principaux acteurs - Repérage des allocataires par la Caf (via la plateforme Espoar) - Mise en œuvre d'atelier : l'opérateur intervient dans l'accompagnement et le suivi des individus par diverses approches : Accueil dans le dispositif ; élaboration d'un projet d'insertion individualisé ; mise en relation et phase d'action avec les entreprises et/ou les organismes de formation ; ateliers pratiques, préparation, appui conseil au marketing personnel; expérience en entreprise ; éveil en famille ; suivi post accompagnement.
Public cible	Insérer 50 % des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active majoré dans un projet professionnel en s'appuyant sur les partenaires relais du territoire.
Partenaires sollicités	Partenaires de confiance agréés par la Caf/ AREP PLIE Service Insertion de la Ville Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion
Services mobilisés et responsables de l'action	Caf-Commune



Echéances de réalisation	2023-2026
Indicateurs d'évaluation	<p><u>Quantitatif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'allocataires orienté - Nombre d'allocataires présent aux ateliers - Nombre de séances d'écoute usagers / référentiels de suivi de parcours - Nombre d'entrées en parcours professionnel <p><u>Qualitatif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assiduité aux ateliers collectifs, respect du cadre et des horaires - Evaluation de l'atteinte des objectifs de l'accompagnement individuel (plan d'aide, parcours insertion professionnel) <p>Initiative d'actions portées par les allocataires</p>
Résultats attendus	Insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA majoré du territoire

Intitulé de l'action	Réaliser des séjours vacances famille dans le cadre de l'accompagnement des travailleurs sociaux
Services mobilisés et responsable de l'action	Caf / Département
Objectifs opérationnels	<p>Dans le cadre du dispositif Vacances Loisirs 2023, la Caf, en collaboration avec le Département souhaite mettre en place des séjours vacances à destination des familles.</p> <p>Cela permettra en complément de l'accompagnement des travailleurs sociaux, d'une part un temps de respiration mais aussi de remobilisation des familles dites « fragiles » et d'autre part une équité pour le départ en vacances des enfants qui n'auraient pas pu partir en raison de leur situation familiale précaire.</p>
Descriptif de l'action	<p>Les séjours se dérouleront durant toutes les vacances scolaires de janvier 2023 à octobre 2023, soit 29 séjours.</p> <p>Les séjours s'organiseront selon 3 formules :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 : Animations et ateliers proposés par les centres vacances agréés par la Caf, pour les modules 1, 2 et 3 selon les plannings d'animations des Travailleurs sociaux : toutes activités de loisirs, de sports et de découvertes telles que sorties en mer, atelier art floral, atelier de percussions, sophrologie, animations musicales, soirées humoristiques, cinéma de plein air. - 2 : Activités libres non facturées dans le cadre de l'animation

	<p>globale proposée par les centres de vacances selon la période : waterpolo, aquagym, football, concert, base-ball, pétanque, réveil musculaire, quizz musical, tiercé de la danse, beach-volley, initiation beach-rugby, jeux piscine, initiation kuduro, zumba, peinture, ateliers manuels (fresques, bougeoirs, fleurs de crêpon, paniers, cases en pailles), jeu de l'oie, chasse aux trésors, soirée karaoké, soirée dansante, artistes ou groupes folkloriques, spectacles, veillées diverses avec jeux ou des contes ;</p> <p>- 3 : Diverses activités orientées pour aider à la parentalité à travers le tissu associatif. Les intervenants seront sélectionnés en fonction de la provenance géographique des groupes de familles.</p>
Public cible (nombre / tranche d'âge)	<p>Les familles monoparentales bénéficiaires du RSA majoré, les familles socle du travail social de la Caf (familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale : décès d'un enfant, décès du conjoint, enfant malade ou porteur de handicap, séparation, impayés de loyer), les familles intégrées au dispositif parentalité Classes Passerelle.</p> <p>Aussi, sur l'ensemble du dispositif, les familles en situation de veuvage ou touchant la prime d'activité, monoparentales ou non pourront bénéficier du dispositif.</p>
Partenaires sollicités	Département / Commune / Associations
Calendrier de mise en œuvre	2023 à 2026
Evaluation	<p><u>Quantitatif</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'allocataires orientés - Taux de remplissage du séjour - Diversification des ateliers proposés <p><u>Qualitatif</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence effective des familles - Implication durant l'organisation du séjour - Niveau de participation au sein du séjour

Intitulé de l'action	Accompagner les familles allocataires dans le cadre de l'offre de service du Socle National de Travail Social en lien avec les évènements de vie fragilisant : décès, séparation, naissance
Éléments de contexte	<p>La convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022 qui lie l'État à la Cnaf a été signée le 19 juillet 2018.</p> <p>Une ambition universelle : accompagner chacun dans son parcours de vie avec une action sociale qui s'adresse à toutes les familles, dans leur diversité.</p> <p>Quatre missions emblématiques de la branche famille :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ; • Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ; • Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement ; • Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle. <p>L'intervention sociale est déployée exclusivement auprès des familles allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales ayant à leur charge effective et permanente au moins un enfant (âgé de 21 ans et 11 mois maximum) ouvrant droit à l'une des prestations familiales ou sociales versées par la Caisse d'Allocations Familiales de la Réunion (exception en cas de décès d'enfant, parents séparés concernés par une situation de résidence alternée, par une situation de droit de visite et d'hébergement, par une prise en charge d'enfant)</p> <p>Dans le cadre du socle national, ces familles sont confrontées à un événement potentiellement fragilisant, sur nos domaines de compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parentalité : Offre décès parent et enfant, offre séparation ; • Logement : Offre impayé locatif ; • Insertion socio-professionnelle (est une offre à part entière. <p>L'aide à la levée des freins peut être sollicitée pour les publics du socle.</p>
Descriptif de l'action	Accompagnement social individuel et collectif
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès et le maintien aux droits des familles, • Aider les familles confrontées à des évènements ou à des difficultés fragilisant la vie familiale, • Soutenir la fonction parentale,

	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser des conditions de logement et un cadre de vie de qualité pour les familles, • - Améliorer les parcours d'insertion des personnes et des familles en situation de précarité.
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil physique et/ou téléphonique individuel à l'Antenne Sud de la Caf • Visites à domiciles • Travail en partenariat • Actions collectives
Public cible	<p>Allocataires avec enfants à charge au sens des prestations familiales dans les situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - logement (impayé de loyer/ public Fonds de Solidarité Logement (FSL) Caf) - séparation - insertion (bénéficiaire du RSA Majoré) - décès (enfant-conjoint)
Partenaires à associer	Tous les partenaires sur le territoire
Services mobilisés et responsables de l'action	Caf de la Réunion
Échéancier de réalisation	Durée du conventionnement CTG 2023-2027
Indicateurs d'évaluation (quantitatif / qualitatif)	Evaluation via l'outil national interne à la Caf : GESICA (Gestion Evaluation Suivi des Interventions sociales de la Caf)
Résultats attendus	Aider les familles à améliorer leurs conditions d'existence et à développer leur autonomie par le déploiement d'une offre de service globale qui prenne en compte le contexte local.
Logistique	<p><u>Moyens humains</u> : travailleurs sociaux de la Caf</p> <p><u>Outils</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les dispositifs de droit commun : aide alimentaire d'urgence auprès du CCAS, les aides financières du FSL (accès et maintien) • Les Aides financières inscrites dans le règlement intérieur de l'action sociale de la Caf dont les secours, prêts d'honneur, secours insertion • Logement : les quotas réservataires

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">• Les dispositifs financés par la Caf : épicerie sociale, les associations d'insertion, les dispositifs parentalité...• Insertion socio-professionnelle : les opérateurs de confiance financés par la Caf |
|--|--|

Pilotage

Intitulé de l'action	Le chargé de coopération
Objectifs opérationnels	Concevoir, mettre en œuvre et assurer le suivi de la Convention Territoriale Globale (CTG) sur la commune. Pour cela, il faut savoir : <ul style="list-style-type: none"> • Conduire les diagnostics territoriaux ou thématiques • Assister et conseiller les élus et les comités de pilotage • Accompagner la réalisation des objectifs prioritaires inscrit à la CTG • Créer les outils nécessaires au suivi et à la coordination du contrat • Développer et animer la contractualisation, les partenaires et les réseaux professionnels • Organiser et animer la relation avec la population Contribuer à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre
Descriptif de l'action	Le chargé de coopération met en réseau les acteurs du territoire pour créer des synergies, se saisir de coopérations et de mutualisations et accroître in fine l'efficacité des interventions. Il permet également de soutenir l'atteinte des objectifs de développement et de structuration d'une offre de service globale et de qualité sur le territoire.
Public cible (nombre / tranche d'âge)	L'ensemble du public visé par les fiches action
Partenaires sollicités	Tous les partenaires
Calendrier de mise en œuvre	Depuis la prise de fonction Séminaire de lancement CTG COPIL fiches actions Signature CTG COPIL bilan annuel et COTECH de suivis trimestriels
Evaluation	Les résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la convention • Animation du réseau partenarial • Connaissance de son territoire Les indicateurs et critères d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • Création d'outils de suivi • Création d'outils et mise en place des réunions • Repérage des nouveaux porteurs de projet • Participation aux réunions partenariales internes et externes

ANNEXE 4 - Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

Un comité de pilotage, co-présidé par la CAF et la Commune qui prend en compte l'ensemble des problématiques du territoire (décisionnel)

Son rôle :

- valider les axes stratégiques et les projets
- veiller à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire communal
- assurer l'évaluation intermédiaire et finale.

Sa fréquence : Il se réunit 2 fois par an.

Ses membres :

- Pour la commune : le Maire ou ses représentants, le Directrice par intérim général des Services, le Directrice par intérim de la Cohésion sociale, le Directrice par intérim du CCAS
- Pour la Caf : Le Directrice par intérim général, le Directrice par intérim de l'action sociale, le responsable du département Partenaires, les responsables de services et les conseillers-techniques concernés
- Pour les autres partenaires : ceux-ci sont conviés, selon les thématiques, et la nature du partenariat opérationnel, par les services de la Commune.

Un comité technique (opérationnel)

Ce comité technique pourra être décliné en comités thématiques ou groupes de travail en fonction des axes prioritaires retenus par le Copil.

Son rôle :

- réaliser et actualiser le diagnostic de territoire en dégagant les ressources et points à améliorer sur le territoire

- mettre en œuvre les projets, les suivre et les évaluer (en continu selon les indicateurs de suivi et d'évaluation retenus dans les fiches actions)
- faciliter le partage d'expériences, de connaissances, de coopération entre gestionnaires

Sa fréquence : Chaque cotech thématique se réunit 1 fois par trimestre ou semestre.

Ses membres :

- Pour la commune : le coordonnateur de la CTG, les coordonnateurs Enfance-Jeunesse et autres dispositifs contractuels si existants (chef de projet politique de la ville PRE....),
- Pour la CAF : le Département Partenaires, le Département Famille selon la thématique.
- Pour les autres partenaires : selon les thématiques les partenaires représentant des institutions, des structures, associations, services concernés (*ex : représentants de l'éducation nationale, de la PMI, de la DJSCS, équipes de pilotage des centres sociaux, référents famille, représentants des espaces de vie sociale...*)

ANNEXE 5 - Evaluation

Le périmètre de l'évaluation recouvre le suivi et l'analyse :

- Des actions prévues au contrat : qualité de l'offre de service, capacité d'accueil, prix de revient, taux d'occupation, participation financière du contractant, profil des bénéficiaires, participation financière et citoyenne des familles
- Des objectifs communs du contrat (art. 4, repris dans tableau ci-dessous au 2ème niveau)
- Des effets du contrat au regard des besoins repérés sur le territoire : écart entre l'offre et la demande, population couverte, la mise en œuvre des critères de sélectivité sur le territoire de la CAF, le service rendu au regard du niveau de satisfaction des parents, des jeunes, des habitants du territoire.
- Des effets de la CTG auprès des partenaires : la connaissance / lisibilité des champs d'intervention de la Caf, des partenaires, le respect des engagements sont définis et partagés en COPIL.

Evaluer les engagements du contrat : une démarche à plusieurs niveaux

Niveau	Comment et pourquoi?	Calendrier de suivi (1)
1er niveau : Evaluer la réalisation et le fonctionnement des actions inscrites au contrat	Le suivi des actions est effectué au moyen d'outils de recueil de données nécessaires au suivi quantitatif des actions (tableaux de bord, grille de suivi, d'observation, etc.) et d'indicateurs de suivi définis dans les fiches actions (cf. annexe 3). Exemple : échéances, nombre de places d'accueil, de services, de postes de coordinateurs créés, taux d'occupation ou de fréquentation, dépense prévisionnelle et réelle, prix de revient, etc.	1 à 2 fois par an, par les comités thématiques et le comité technique CTG
2ème niveau : Evaluer les objectifs du contrat	Il s'agit d'évaluer à mi-parcours la pertinence des champs d'intervention et des objectifs communs retenus à l'article 4 au regard de l'évolution du contexte local, des moyens mobilisés (adéquation des moyens financiers, humains, matériels mobilisés par rapport aux objectifs) , de la démarche partenariale engagée.	A mi-parcours et au terme du contrat, par le comité de pilotage
3ème niveau : Evaluer les effets du contrat sur le territoire	Une finalité : Harmoniser la réponse aux besoins des familles par un soutien aux territoires les moins bien servis, dans un souci d'équité territoriale et sociale. Ex Indicateur : cartographie avant (2019) et après (2023) de l'offre de service territoriale sur les axes d'intervention retenus (enfance-jeunesse, accès aux droits, parentalité, animation de la vie sociale,	Au terme du contrat par le comité de pilotage

	insertion socio-professionnelle...) ...	
4 ème niveau : Evaluer la coordination et le partenariat de la démarche CTG	<p>Efficacité des instances de pilotage : existence, fréquence des réunions, respect des échéanciers, implication et niveau de participation des partenaires, capacité à mobiliser et faire vivre le réseau...</p> <p>Clarification et lisibilité des champs d'intervention des acteurs (caf, commune, acteurs locaux), identification d'interlocuteurs privilégiés.</p>	<p>1 fois/an et/ou à mi-parcours (cf. 2è niveau)</p> <p>par le copil ou une instance d'évaluation à définir</p>

(1) calendrier donné à titre indicatif

**ANNEXE 7 - Décision du conseil municipal de la commune du
TAMPON en date du XX/XX/2023**

**ANNEXE 6 - Décision du conseil d'administration de la Caf de La
Réunion en date du XX/XX/2023**